



ROMANDE
ENERGIE

Groupe Romande Energie

Rapport de gestion 2024



Glossaire des abréviations

ARIS	Architecture of Integrated Information System
AVS	Assurance-Vieillesse et Survivants
AES	Association des entreprises électriques suisses
BGES	Bilan de gaz à effet de serre
BRM	Building Relationship Manager
BT	Basse Tension
CA	Conseil d'Administration
CA	Chiffre d'Affaires
CAD	Chauffage à Distance
CCI	Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CEO	Chief Executive Officer
CFC	Chlorofluorocarbures
CCT	Convention Collective de Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFA	Comité Finances et Audit
CHF	Franc suisse
CIFER	Centre de formation romand des électriciennes et des électriciens de réseau
CNR	Comité Nominations et Rémunération
CO	Code des Obligations
CODIR	Comité de direction
CREM	Centre de Recherches Energétiques et Municipales
CSD	Comité Stratégie et Durabilité
CSE	Comité de suivi environnemental
CVC	Corporate Venture Capital
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
E4S	The Enterprise for Society Center
EBIT	Earnings Before Interest and Taxes
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization
EPFL	Ecole Polytechnique de Lausanne
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort
ETP	Equivalent Temps Plein
FMHL	Forces Motrices Hongrin-Léman SA
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG	Protocol Greenhouse Gas Protocol
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GREE	Groupement romand pour l'énergie éolienne
GRI	Global Reporting Initiative
H2	Hydrogène
HEC	Lausanne Faculté des Hautes Etudes Commerciales de Lausanne
HEC	Paris Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris
HEG-FR	Haute Ecole de gestion de Fribourg
HEIA	Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg
HEIG-VD	Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HSG	Université de Saint-Gall
HFC	Hydrofluorocarbure
HFCF	Hydrochlorofluorocarbures
HT	Haute Tension
IA	Intelligence Artificielle
IMD	International Institute for Management Development
IPCC	International Panel on Climate Change
ISIN	International Securities Identification Number
ISO	International Organization for Standardization
KBOB	Koordinationskonferenz der Bau und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren
LED	Light-Emitting Diode
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
MBA	Master of Business Administration
MontCAD	Montreux Chauffage à Distance
MT	Moyenne Tension
nLPD	nouvelle loi sur la protection des données
NOx	Oxydes d'azote
NPS	Net Promoter Score
N2O	Oxyde nitreux
ODD	Objectif de Développement Durable
ODiTr	Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants

OFEN	Office Fédéral de L'Energie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORAb	Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
ORODE	Observatoire romand de la décarbonation
PAC	Pompe à Chaleur
PCF	Performance des Critères Financiers
PET	Polytéréphthalate d'Ethylène
POE	Performance des Objectifs d'Entreprise
PSE	Pourcent Social et Environnemental
RE	Romande Energie
RH	Ressources Humaines
RPRE	Représentation du Personnel de Romande Energie
R&D	Recherche & Développement
RE Ventures	Romande Energie Ventures
REH	Romande Energie Holding
RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes
RCP	Representative Concentration Pathway – Trajectoires représentatives de concentration
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
RUSI	Règlement d'utilisation des systèmes d'information
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SBTI	Science Based Targets initiative
SCI	Système de contrôle interne
SEN	Unité d'Affaires Solutions Energie
SF6	Hexafluorure de soufre
SMSST	Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail
SOx	Oxydes de soufre
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
Swiss GAAP RPC	Swiss Generally Accepted Accounting Principles
TCFD	Task Force on Climate Related Financial Disclosures
UA	Unité d'Affaires
UICN	International Union for Conservation of Nature
UNIGE	Université de Genève
UNIFR	Université de Fribourg
UNIL	Université de Lausanne
US	Unité de Support
UX	Pôle User Experience
VSGS	Verein Smart Grid Schweiz
WACC	Weighted average cost of capital

Unités

Monnaies			
CHF	franc suisse		
EUR	euro		
mio	million		
mrd	milliard		
Puissance			
kW	kilowatt		
kWc	kilowatt-crête		
MW	mégawatt	1'000 kW	
MWc	mégawatt-crête	1'000 kWc	
Énergie			
kWh	kilowattheure		
MWh	mégawattheure	1'000 kWh	
GWh	gigawattheure	1 million de kWh	
TWh	térawattheure	1 milliard de kWh	
Tension			
kV	kilovolt	1'000 volts	
Empreinte carbone			
gCO ₂ e	gramme équivalent carbone		
tCO ₂	tonne équivalent carbone		

Sommaire

1 Messages à nos actionnaires	2
Message de Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et de Patrick Bertschy, directeur général a.i.	4
Message de Nicolas Conne, directeur Finance et Services	8
2 Gouvernement d'entreprise	12
3 Rapport sur les rémunérations	36
4 Rapport de durabilité	50
Introduction	52
Méthodologie et Cadre de Référence	54
Acteur clé de la décarbonation et de la transition énergétique	56
Thèmes pertinents	59
Mettre en œuvre notre Stratégie 2030	61
Gouverner avec vision et intégrité	64
Gérer les risques climatiques et opportunités TCFD	67
Protéger les autres ressources naturelles	82
Investir dans la transition énergétique et digitale	85
Assurer une transition juste	91
Qualité – Labels	96
Perspectives 2025	97
Annexes	98
5 Etats financiers	104
Commentaires financiers du Groupe Romande Energie	106
Comptes consolidés du Groupe Romande Energie	112
Comptes annuels de Romande Energie Holding SA	145
Calendrier financier 2025	153
Contacts	
Éditeur	

Éditorial

Le secteur de l'énergie étant en perpétuelle évolution, notre rapport de gestion suit cette même dynamique en s'adaptant constamment.

Nous avons souhaité le recentrer sur les informations essentielles pour nous aligner non seulement sur les normes et législations en vigueur, mais également pour répondre aux attentes de nos investisseurs.

Nous invitons ainsi nos lecteurs à consulter la section du site dédié aux investisseurs, où ils trouveront des détails supplémentaires qui étaient historiquement inclus dans le chapitre «Gouvernement d'entreprise» par exemple.

Notre rapport de gestion intègre désormais un rapport de durabilité conforme à l'Ordonnance sur les questions climatiques, en plus de la référence aux standards GRI, permettant d'évaluer nos risques climatiques et autres enjeux cruciaux en toute transparence.

Enfin, ce rapport rend compte de la situation au 31 décembre 2024. Cependant, des changements importants de gouvernance sont intervenus entre la fin de l'année et le premier trimestre 2025. Ils ont été reportés dans une page dédiée du Gouvernement d'entreprise (p.28). Les mises à jour consécutives à ces modifications, comme l'organigramme ou la présentation des membres de la Direction générale, seront disponibles dans notre site dédié aux investisseurs dès qu'elles seront effectives.

Nous remercions sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, ainsi que nos mandataires, pour leur contribution précieuse à l'élaboration de ce rapport. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Messages à nos actionnaires



Nouvelle phase de consolidation après la fin d'un cycle de transformations

L'année 2024 a été marquée par des résultats financiers contrastés, fortement impactés par un cadre réglementaire défavorable. Au terme d'un cycle de transformations, Romande Energie aborde une nouvelle phase de son développement, qui se traduira par une consolidation et un recentrage sur ses métiers historiques et porteurs, telles que l'électricité, la thermie et la rénovation énergétique. La troisième itération de la stratégie du Groupe confirme son ambition de décarbonation de la Suisse romande en mettant l'accent sur la performance économique, la responsabilité environnementale et l'orientation client. Après avoir mené à bien le repositionnement stratégique de Romande Energie depuis 2019, Christian Petit a quitté ses fonctions de directeur général en décembre 2024. Son successeur aura pour mission de consolider les acquis, en poursuivant le développement du Groupe.

La stratégie déployée ces dernières années a transformé l'ensemble du Groupe en un énergéticien diversifié, consolidant sa position d'acteur clé de la décarbonation en Suisse romande. Cette phase de croissance s'est traduite par une forte évolution globale de notre chiffre d'affaires et de notre effectif et par un élargissement géographique de notre marché historique. Après ces cinq années de croissance, il est nécessaire pour le Groupe d'entrer dans un cycle de consolidation. Cette nouvelle phase permettra d'adapter l'organisation à l'expansion de l'entreprise, ainsi que l'offre à l'évolution du marché, afin d'optimiser l'efficacité opérationnelle du Groupe. Nous poursuivons notre engagement d'évaluer chacune de nos actions selon les trois piliers de la durabilité: performance économique, responsabilité environnementale et impact sociétal.

Evolution de la gouvernance

Cette transition s'accompagne d'un renouvellement de la Direction générale entamée en 2024 et d'un changement dans la structure du Groupe. Tout d'abord, la nomination de François Fellay en tant que nouveau CEO de Romande Energie, qui succède à Christian Petit. Actuel directeur d'OIKEN, M. Fellay aura pour mission de poursuivre la stratégie du Groupe et d'en accélérer la croissance et la performance opérationnelle. Il rejoindra Romande Energie au plus tard le 1^{er} octobre 2025 et c'est Patrick Bertschy, CEO ad interim, qui l'accompagnera dans la prise de ses nouvelles fonctions.



Patrick Bertschy, directeur général a.i. et Guy Mustaki, président du Conseil d'administration

Après le départ de Virginie Vasselon, le processus de recrutement a abouti à l'engagement de Michel Rizzo, en tant que nouveau directeur des Richesses humaines. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2025.

Parallèlement, une réorganisation structurelle du Groupe a débuté et devrait s'achever au plus tard le 1^{er} juillet 2025. Elle prévoit notamment la création d'une nouvelle Unité d'Affaires: Immobilier. C'est Oliviero lubatti qui en prendra la direction. Il a également réintégré le Comité de direction du Groupe en mars 2025, après avoir cédé ses parts de Romande Energie Services à la Holding. L'Unité d'Affaires Solutions Energie (SEN) a par ailleurs été scindée en deux entités distinctes: Marchés et Energie. C'est Aurore Amaudruz qui dirigera la première, tandis qu'un recrutement est en cours pour le poste de direction de la seconde, Guillaume Fuchs ayant quitté son poste de co-directeur de SEN. L'Unité d'Affaires Réseaux, tout comme les Unités de Support demeurent inchangées.

Dans ce contexte de réorganisation de la direction opérationnelle de Romande Energie, la stabilité de notre Conseil d'administration est essentielle. C'est la raison pour laquelle, il sera proposé à l'Assemblée générale un renouvellement du mandat du soussigné de gauche.

En 2024, Romande Energie a franchi un nouveau pas en matière de durabilité en précisant et renforçant l'organisation de ses missions au sein de ses organes de gouvernance et de l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, plusieurs formations adaptées ont été proposées aux collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration et du comité de direction.

Un contexte réglementaire complexe qui impacte le Groupe

La volonté de tendre vers une neutralité carbone en 2050, telle que voulue par la Confédération suisse, nécessite une transformation du système énergétique qui engendre une complexité inédite et un bouleversement des marchés de l'électricité.

Parallèlement, un consensus s'est formé dans le but de réduire la facture d'électricité des ménages et des entreprises pour agir sur le pouvoir d'achat des uns et la compétitivité des autres. Les décisions qui en découlent accroissent significativement la pression sur les fournisseurs d'électricité. En outre, les ordonnances d'application issues de la loi sur l'électricité, acceptée par le peuple en juin 2024, ne corrigent que de manière lacunaire les dysfonctionnements du marché de l'électricité et prévoient de réduire encore les marges autorisées.

Enfin, le résultat des négociations avec l'Union européenne laisse entrevoir une adaptation du cadre législatif régissant nos activités, en remettant la question de la libéralisation totale du marché de l'électricité à l'ordre du jour, ainsi que l'obligation d'une dissociation des activités monopolistiques (unbundling) pour les entreprises d'approvisionnement de plus de 100'000 clients finaux.

Le cumul de ces évolutions réglementaires et du contexte énergétique crée un environnement mouvant pour les années à venir. Malgré les discussions engagées par l'Association des entreprises électriques suisses

L'innovation et la digitalisation sont des leviers essentiels de croissance pour Romande Energie en réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels.

(AES), notre faîtière, vis-à-vis des instances politiques et administratives, les incertitudes demeurent et nous incitent à repositionner les activités du Groupe.

Nous nous recentrons sur les segments porteurs et définissons des initiatives de croissance prioritaires, comme la rénovation énergétique des bâtiments, le renforcement de notre stratégie pour le réseau électrique de demain ou la production électrique et thermique.

Augmentation de notre production électrique et thermique

En 2024, Romande Energie a augmenté son potentiel de production électrique de plus de 32 millions de kilowattheures grâce à trois nouvelles installations de production hydraulique et éolienne. Il s'agit des petites centrales hydrauliques de Bex et de l'Étivaz, inaugurées à l'automne 2024. Les éoliennes de Sainte-Croix ont été mises en service en début d'année et arborent des chiffres de production prometteurs. En effet, malgré une phase de rodage durant les premiers mois, les 6 éoliennes ont produit plus de 20 millions de kWh durant l'année 2024. Les installations solaires en contracting ont également poursuivi leur développement.

Concernant l'activité de chauffages à distance, trois nouvelles centrales ont été mises en exploitation, deux à Lonay et une à Château-d'Oex. Nous avons également acquis un réseau existant à Siviriez. La consolidation de cette activité a commencé avec l'augmentation du nombre total de raccordements sur l'ensemble de nos 45 installations, nous permettant d'augmenter la puissance

installée de quasiment 18%. Les années à venir verront la concrétisation de plusieurs réseaux, tels que MontCAD, Payerne Energie ou Morges Energies, par exemple.

Enfin, nous nous réjouissons de l'achèvement d'un projet de longue haleine pour nos équipes: le changement de tension du Chablais vaudois de 10'000 à 21'000 volts, renforçant ainsi notre réseau électrique dans la région.

Poursuite de nos politiques d'innovation et de digitalisation

L'innovation et la digitalisation sont des leviers essentiels de croissance pour Romande Energie en réponse aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels. Les participations récentes de Romande Energie via sa structure RE Ventures dans des startups suisses prometteuses de la cleantech, de la climatetech et de la proptech, en Suisse et en Europe, traduisent notre volonté d'être un acteur de la recherche et des technologies de pointe dans ce domaine. Nous avons ainsi investi dans Yord, spécialiste de l'optimisation des systèmes de chauffage, Popety, plateforme facilitant la prospection dans le domaine immobilier, ou encore Enerdrape, créateur de panneaux géothermiques novateurs. Le Groupe participe également à deux projets pilotes en matière d'hydrogène.

En interne nous poursuivons la modernisation de nos systèmes d'information et de la digitalisation de nos services pour gagner en efficacité, mais aussi pour proposer à nos clients une expérience adaptée à leurs besoins. Nous bénéficions aussi d'évolutions



Remerciements à Christian Petit

Nommé CEO par le Conseil d'administration en décembre 2018 dans le but de transformer l'entreprise, Christian Petit a accompli sa mission en visionnaire et mené le Groupe à une prise de conscience de la nécessité de positionner Romande Energie différemment sur un marché en constante mutation et, grâce à son expertise préalable dans les télécommunications, d'accélérer le virage du numérique et de l'orientation client. Christian Petit a rapidement posé une ambition basée sur les 3 piliers de la durabilité, une stratégie d'investissements conséquents dans les énergies renouvelables, et su embarquer les collaborateurs dans une nouvelle mission de Romande Energie: faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse. Grâce à son dynamisme et à son engagement sans faille, le Groupe bénéficie aujourd'hui d'un positionnement et d'un rayonnement dont Christian Petit aura été la cheville ouvrière.

Le Conseil d'administration salue en lui le visionnaire, le leader et l'ambassadeur de la durabilité et le remercie vivement pour son engagement tout en lui souhaitant plein succès pour ses activités futures.

technologiques basées sur l'intelligence artificielle pour améliorer les prévisions de production de nos ouvrages ou de consommation de nos clients par exemple.

Tournés vers l'avenir

C'est avec détermination et assurance que nous abordons cette étape nécessaire de consolidation après cette phase d'accélération et de prospection. Nous confirmons notre volonté de contribuer à décarboner la Suisse romande, nous visons l'efficacité de nos processus et voulons augmenter la rentabilité de nos activités. Nous sommes convaincus que Romande Energie dispose du savoir-faire industriel et commercial indispensable pour être un énergéticien de référence.

Notre gratitude va à l'ensemble de nos parties prenantes pour leur soutien et l'énergie qu'elles nous apportent. Elles participent sans conteste à la réussite de notre Groupe et nous guident dans le développement de notre entreprise, tout comme nos actionnaires, dont la fidélité nous honore et nous réjouit. Nous remercions également nos collaboratrices et collaborateurs qui portent avec conviction notre stratégie et nous réjouissons de pouvoir compter sur leurs précieuses compétences et leur indéfectible engagement dans la mise en œuvre de cette nouvelle étape. Enfin, nous adressons nos chaleureux remerciements à nos clients pour leur confiance. Nous nous engageons à poursuivre le dialogue entamé et renforcer notre collaboration, pour toujours mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration

Patrick Bertschy
Directeur général a.i.

Contexte réglementaire et volatilité des marchés ne font pas bon ménage



Nicolas Conne, directeur Finance et Services

Après une année 2023 hors normes, l'exercice financier 2024 affiche des niveaux de résultats anormalement bas, tels qu'anticipés. Cette situation s'explique par l'impact toujours plus important des conditions réglementaires et un décalage dans les retours attendus sur les investissements réalisés. Les perspectives demeurent positives, bien que décalées dans le temps. La capacité du Groupe à générer un cash flow élevé sur ses activités opérationnelles et à délivrer de bonnes performances dans des activités concurrentielles comme les services énergétiques forment un socle solide et durable, garant d'une création de valeur pour le futur.

Bien que la crise énergétique de 2021-2023 soit passée, ses répercussions continuent d'affecter significativement les marchés de l'énergie. Malgré une baisse des prix, ceux-ci restent nettement plus élevés qu'avant la crise. Ils présentent en outre une volatilité persistante, surtout à court terme, principalement en raison de l'essor du solaire. Ce dernier modifie la structure journalière des prix. Le pic de consommation historiquement situé entre midi et quatorze heures se situe désormais en fin de journée. Cela engendre des prix de marché plus élevés, alors que, dans le même temps, la production d'énergie solaire maximale a lieu en milieu d'après-midi, tirant les prix à la baisse. Ces derniers sont même régulièrement négatifs.

Face à ces nouvelles réalités, le portefeuille d'approvisionnement du Groupe, construit à moyen-long terme, souffre chaque année davantage des reventes d'énergie excédentaire d'une part et des coûts d'énergie d'ajustement d'autre part. En effet, la sécurisation pru-

dente d'une partie importante du portefeuille d'approvisionnement plusieurs années en avance, couplée à une production solaire indigène en forte hausse, que les gestionnaires de réseaux de distribution ont l'obligation de reprendre, provoque des excès d'énergie à revendre sur les marchés, à des conditions souvent très défavorables. Et comme les mécanismes de fixation des tarifs, contrôlés par la Confédération, ne permettent pas, jusqu'ici, de prendre en compte ce nouveau paradigme, les pertes qui en découlent viennent directement grever la marge énergie. Avec le développement du solaire, cette situation s'aggrave chaque année. Peu visible en 2023 en raison des effets de rattrapage, elle est notable en 2024 et pourrait être encore plus pénalisante à l'avenir sans évolution des règles.

C'est donc bien le cadre réglementaire qui joue un rôle négatif prépondérant, dans une situation dont l'ampleur n'avait sans doute pas été anticipée par le régulateur. Si la loi pour l'électricité votée en 2024 vient corriger certains effets, comme la méthode du prix moyen, d'autres points nous incitent à la plus grande prudence quant à l'avenir. Ceci d'autant plus que sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026 engendrera une suppression quasi totale de la marge brute autorisée sur l'activité régulée de vente du kWh. En effet, après une diminution de 95.- à 75.- en 2020, puis à 60.- en 2024, elle sera supprimée dès 2026. Seule une rémunération du besoin en fonds de roulement est autorisée en sus de la couverture des coûts supportés. Le manque à gagner cumulé de 10 MCHF constatés ces 5 dernières années passera donc à près de 16 MCHF en 2026.

Dans ce contexte, Romande Energie s'efforce de mettre en place des mesures pour mitiger les risques, réduire ses coûts et assurer une rentabilité minimale sur cette activité, grâce notamment à une initiative stratégique centrée sur la fourniture de kWh.

Le Groupe maintiendra un rythme soutenu dans le développement de son réseau électrique pour répondre à l'électrification de la société et à la décentralisation de la production et de la consommation.

Un niveau d'investissements réadapté

Près de CHF 670 millions ont été investis depuis 2021, dans le cadre de notre ambitieuse stratégie de création de valeur. Or, certains de ces investissements n'ont pas encore apporté la rentabilité attendue, alors qu'ils pèsent déjà dans les amortissements du Groupe. Cela retarde la matérialisation des retours sur investissements attendus mais ne la remet pas en cause.

Si une partie des facteurs sont externes à l'entreprise, comme des retards dans le raccordement d'ouvrages éoliens français par exemple, d'autres découlent de difficultés qui n'avaient pas été anticipées. C'est notamment le cas dans les chauffages à distance. L'utilisation de technologies novatrices qui n'atteignent pas les niveaux de performance espérés entraîne une correction de valeur de ces installations, tandis que d'autres projets font face à des lenteurs administratives et à un taux de raccordement plus lent qu'escompté.

Parallèlement, le Groupe maintiendra un rythme soutenu dans le développement de son réseau électrique pour répondre à l'électrification de la société et à la décentralisation de la production. La décision prise par le Conseil fédéral de modifier la méthode de calcul de la rémunération des investissements dans les infrastructures (WACC) aura cependant également un impact négatif significatif pour les infrastructures de réseaux, dès 2026.

Le Groupe prend très au sérieux ce décalage entre la rentabilité attendue et les retours réels. Il a entamé une phase de consolidation pour concrétiser et rentabiliser les projets en développement. Toute l'attention requise pour parvenir à améliorer le bénéfice de ces ouvrages est mobilisée. Les nouveaux investissements sont soumis à une analyse encore plus poussée et une sécurisation accrue des rendements est exigée. Plus largement, une revue du portefeuille d'investissements a été effectuée et une réorganisation de ses activités est en cours de mise en œuvre. De plus, un plan d'efficacité et d'économies est en phase d'élaboration. Il devrait amener un impact positif dès 2026.

Une diversification réussie dans les services énergétiques

Les activités dans le domaine des services énergétiques atteignent la rentabilité prévue et laissent augurer de très belles perspectives.

Romande Energie Services a lancé ses activités en 2017 dans un milieu extrêmement concurrentiel. Malgré la crise sanitaire de 2020 et la guerre en Ukraine, ayant provoqué un renchérissement notable des matériaux, elle a, année après année, fait grandir son activité et son savoir aux quatre coins de la Suisse romande pour délivrer aujourd'hui des résultats à la hauteur des attentes avec une profitabilité de 4%.

Devenu un acteur majeur de la décarbonation de l'immobilier, grâce aux compétences multi-techniques acquises, la société ID GO a été lancée et propose depuis le début de l'année 2024 des prestations sur mesure dans la rénovation énergétique immobilière. Les résultats sont prometteurs et le potentiel est important pour cette société dans les années à venir. Pour preuve, elle a atteint les chiffres noirs dès sa première année d'existence et peut compter sur un environnement favorable, stimulé par la volonté des pouvoirs publics d'assainir et de moderniser le parc immobilier suisse.

Un cash flow au beau fixe et une politique de dividende inchangée

Malgré des résultats 2024 en repli et des activités opérationnelles qui souffrent des conséquences régulateurs sur notre marge énergie, le cash flow est en hausse par rapport à l'an dernier, porté par les activités liées aux réseaux électriques et aux premiers effets de la politique d'investissements du Groupe. Une croissance de celui-ci est attendue à l'horizon 2030, porté par un EBITDA également appelé à se renforcer ces prochaines années.

Le haut niveau de liquidités générées nous permet de poursuivre la politique de ces dernières années et de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1.44 par action. Les défis auxquels le Groupe est confronté n'ont pas entamé sa capacité à offrir un retour stable et prévisible à ses actionnaires.

La durabilité au cœur de nos métiers

Nous sommes convaincus que l'intégration de la durabilité dans nos métiers et nos pratiques financières est essentielle. Pour Romande Energie, il ne s'agit pas seulement d'une mise en conformité avec les différents standards ou législations, mais bien de saisir une opportunité unique pour créer de la valeur à long terme.

En 2024, nous avons conclu un accord avec un nouveau partenaire financier, portant sur un financement vert d'un montant de CHF 150 millions pour une durée de 15 ans. En parallèle, nous avons fait évoluer notre règlement des achats, qui inclut désormais des critères minimaux à remplir par les partenaires-fournisseurs du Groupe sur les sujets environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Nous avons également investi dans des outils de reporting de nos impacts environnementaux et fait le choix de la transparence dans notre bilan de gaz à effet de serre en comptabilisant les émissions liées à notre participation dans Alpiq.

En dépit de notre engagement, le durcissement des critères d'évaluation de la branche met à l'épreuve les notations de notre entreprise. Nous restons cependant déterminés à poursuivre nos efforts de mesure, d'amélioration continue et d'une communication transparente de nos pratiques pour garantir la pérennité de nos activités et un avenir durable pour toutes et tous.

Une dynamique positive à long terme

Le recentrage sur notre cœur de métier d'énergéticien, garant d'une création de valeur à long terme, couplé à des mesures d'efficacité et d'économies, nous rendent confiants dans notre capacité à améliorer la profitabilité de nos activités. Les niveaux élevés de notre EBITDA et de notre cash flow apportent d'ailleurs un signal positif.

Notre marché continue d'offrir de belles opportunités, dans un contexte d'électrification de la société et de transition énergétique, comme illustré dans le domaine de la rénovation immobilière ou au travers d'une politique d'investissements recalibrée mais qui se poursuit.

Si EOS NER SA présente de bons résultats, la décision d'Alpiq de rembourser son emprunt public hybride en automne, ainsi que le retraitement de ses comptes en Swiss GAAP RPC ont lourdement pesé sur l'apport d'EOS Holding dans les résultats du Groupe en 2024. Au delà de cette situation ponctuelle, nos participations dans des sociétés associées représentent un atout majeur et apportent une diversification sectorielle et géographique, ainsi qu'un équilibre bienvenu.

En conclusion, malgré les défis actuels, Romande Energie dispose aujourd'hui de ressources suffisantes et affiche une solidité financière remarquable au vu du contexte réglementaire. Elle peut en outre s'appuyer sur sa structure de capitaux propres (74%) et une génération de cash flow robuste pour aborder sereinement l'avenir.

Groupe Romande Energie

Chiffres clés et réalisations 2024

1^{er} fournisseur d'électricité en Suisse romande



Richesses humaines

1'493

collaboratrices et collaborateurs

15

filières d'apprentissage pour 57 apprenties et apprentis



Réseaux

11'000 km

de lignes électriques dont 9'400 souterraines

1'198 km

de fibre optique

5'112

nouveaux raccordements producteurs



Production thermique

124

millions de kWh de chaleur vendus

2

millions de kWh de froid vendus

45

centrales en Suisse (centrales de cogénération incluses)



Production électrique

100% renouvelable

250

centrales en Suisse (hors cogénération) et 13 en France

779

millions de kWh d'électricité produits



Installations

93

installations photovoltaïques résidentielles réalisées

15.4 MWc

de nouvelle puissance installée pour les centrales photovoltaïques industrielles

82

installations PAC résidentielles réalisées

177'650

compteurs intelligents installés

500^e

parking équipé Click & Charge

Gouvernement d'entreprise



ROMANDE
ENERGIE

ALLER
CHAUFFAGE SECONDAIRE

Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé à la fois par la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.

1 Structure du Groupe et actionnariat

L'essentiel de l'activité du Groupe réside dans la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et thermique, ainsi que les services et la rénovation énergétiques.

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

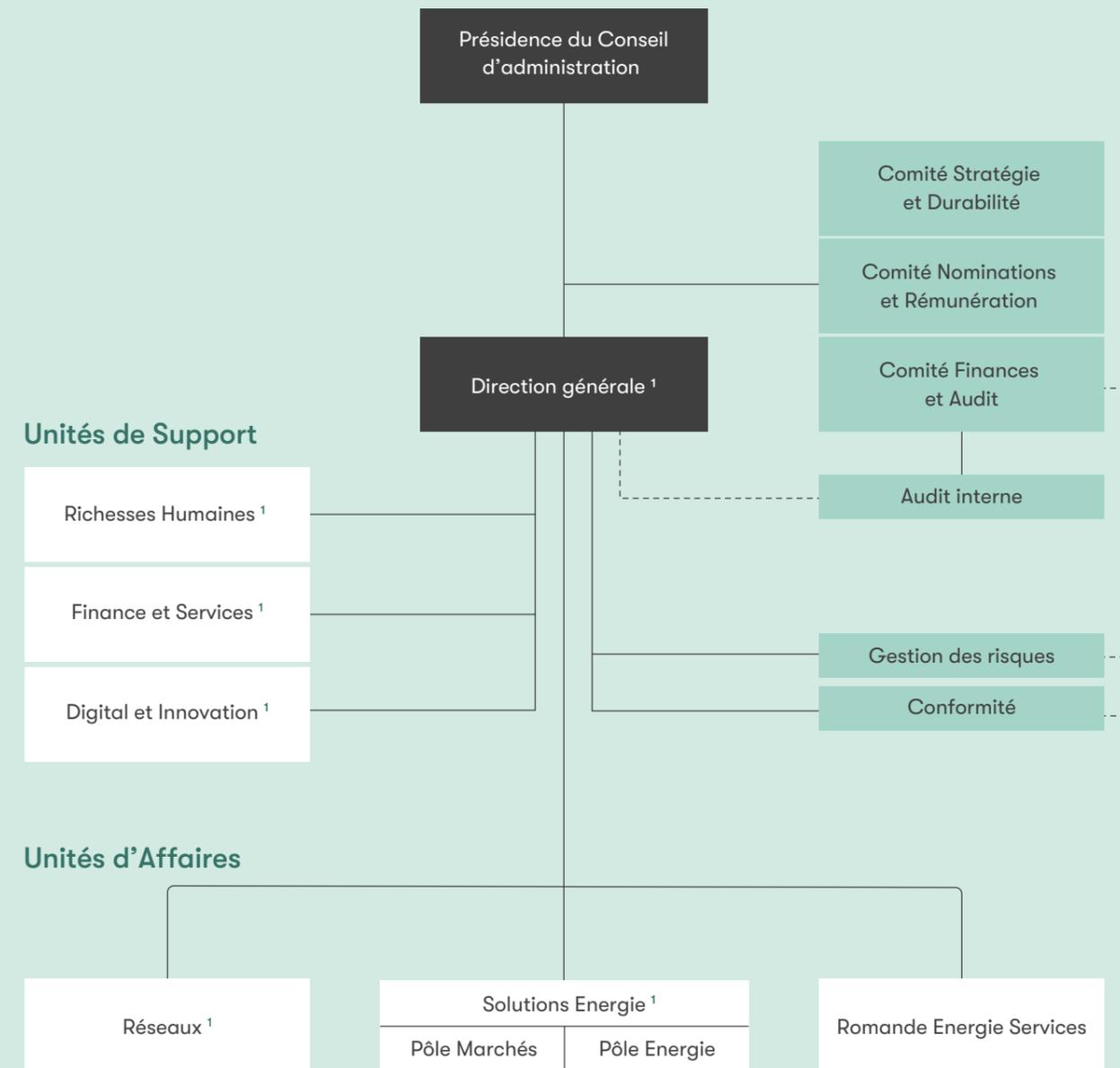
Au 31 décembre 2024, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de trois domaines opérationnels, à savoir les Unités d'Affaires Réseaux, Solutions Energie et Romande Energie Services, ainsi que de trois Unités de Support, à savoir Finance et Services, Richesses Humaines et Digital et Innovation. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

1.1.2 Structure juridique du Groupe Romande Energie

Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faîtière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 126.367.632 et le code ISIN CH1263676327. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1'103 millions au 31.12.2024. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Elle est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2024 figure dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 138 du présent document. [GRI 2-1](#)

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 29 juin 2022 concernant les informations relatives à la «Corporate Governance» de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2023). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, p. 36). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2024.

Organigramme opérationnel du Groupe
État au 31 décembre 2024



1 Membre de la Direction générale

Compte tenu des importants changements de gouvernance en cours à la date de publication de ce rapport et dont il est fait mention en page 28, nous vous invitons à consulter notre site dédié aux investisseurs qui sera mis à jour au fur et à mesure de l'application effective de ces changements.



<https://www.romande-energie.ch/ir-organigramme>

1.2 Actionnaires importants

Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

La liste des actionnaires importants peut être consultée dans le chapitre des Etats financiers, Note 19, page 132.

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg, et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Il sied toutefois de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS HOLDING SA, laquelle détient 33.3% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Stéphane Gard ainsi que Monsieur Xavier Company, tous deux membres du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, sont membres du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Christian Petit, Directeur général de Romande Energie Holding SA jusqu'au 10 décembre 2024 était membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA jusqu'au 13 décembre 2024.



<https://www.romande-energie.ch/ir-participations>

Vous trouverez la liste des sociétés du Groupe Romande Energie dans la note 27 en page 138 du présent document. Par ailleurs, le tableau de la structure juridique du Groupe peut être consulté sur notre site dédié aux investisseurs.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions. Le capital-actions ordinaire est divisé en 28.5 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

2.2 Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Romande Energie Holding SA ne dispose pas de marge de fluctuation de capital ou de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. L'emploi du bénéfice est régi par l'article 24 des statuts¹ et les articles 671 et 672 du Code des obligations, qui disposent que :

- a. 5% du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve légale issue du bénéfice. La réserve légale issue du bénéfice doit être alimentée jusqu'à ce qu'elle atteigne, avec la réserve légale issue du capital, 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce.
- b. Sont affectés à la réserve légale issue du capital :
 1. le produit réalisé lors de l'émission d'actions au-dessus de leur valeur nominale, sous déduction des frais d'émission ;
 2. les paiements libératoires retenus sur les actions annulées (art. 681, al. 2), pour autant qu'aucune moins-value n'ait été réalisée sur les nouvelles actions émises ;
 3. les autres apports et versements supplémentaires libérés par les titulaires de titres de participation.

La réserve légale issue du capital et du bénéfice peut être remboursée aux actionnaires si les réserves légales issues du capital et du bénéfice dépassent 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

2.6.1 Restrictions de transfert

Les règles applicables en la matière sont les suivantes :

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives.

2.6.2 Dérogations durant l'exercice, 2.6.3 Admissibilité des inscriptions de « Nominees »

- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite ;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote ;
- La société n'imprime plus de certificats physiques ;
- nommée SIS (NS) : sans inscription au Registre des actions.

L'Assemblée générale de mai 2024 a introduit un nouvel article 6b dans les statuts, qui stipule que «L'actionnaire inscrit au registre des actions conformément à l'article 6a des présents statuts et qui agit pour le compte d'un ayant droit économique, est tenu d'agir en toute transparence dans l'intérêt de ce dernier.»

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a émis ni emprunt convertible ni option. Elle a cependant émis un emprunt coté dans le segment domestique suisse au SIX Swiss Exchange (ISIN CH 1196217017); celui-ci a été libéré le 15 juillet 2022.

Variation des fonds propres

En milliers de CHF	Capital-actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Solde au 1^{er} janvier 2022	28 500	-	5 859	945 164	-	-99 524	-	879 999
Bénéfice net				13 140				13 140
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2022	28 500	-	5 859	921 357	-	-99 524	-	856 192
Bénéfice net				15 104				15 104
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2023	28 500	-	5 859	899 514	-	-99 524	-	834 349
Bénéfice net				47 592				47 592
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2024	28 500	-	5 859	910 159	-	-99 524	-	844 994

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme Conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière ainsi que la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation², il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

Membre	Formation	Mandat	Terme mandat	Comités
Guy Mustaki (1960) Président**	Doctorat en droit, UNIL Brevet d'avocat	2005	2025	Président Stratégie et Durabilité
Anne Bobillier (1965) Vice-présidente*	Licence en sciences informatiques, UNIGE Diplôme du centre romand de promotion du management	2016	2027	Présidente Nominations et Rémunération
Stéphane Gard (1965) Administrateur**	Master HEC Lausanne Diplôme fédéral d'expert-comptable	2020	2025	Président Finances et Audit
Xavier Company (1988) Administrateur*	Bachelor en droit et Master bi-facultaire en Droit, Economie et Régulation, UNIL Brevet d'avocat	2021	2027	Membre Finances et Audit
Nicolas Fulpius (1973) Administrateur**	Lic. Oec (MBA) spécialisation en Corporate Finance HSG, St-Gall MSc in Management Science & Engineering, Stanford University	2021	2025	Membre Stratégie et Durabilité
Olivier Gfeller (1967) Administrateur*	Licence ès Lettres Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire	2021	2027	Membre Nominations et Rémunérations
Sofia de Meyer (1974) Administratrice*	Bachelor en droit, Bristol University Formation complémentaire, College of Law, Londres	2024	2027	Membre Finances et Audit
Alphonse-Marie Veuthey (1965) Administrateur**	Licence en droit, UNIFR Brevets d'avocat et de notaire	2011	2025	Membre Nominations et Rémunérations
François Vuille (1970) Administrateur*	Master en physique, doctorat en astrophysique Master en ingénierie de l'énergie	2019	2025	Membre Stratégie et Durabilité
Paola Ghillani (1963) Ancienne administratrice*	Diplôme en pharmacie, UNIL Diplôme IMD en International General Management for Executive, en International Program for Board Management et en Digital Transformation for Boards	2009	05/2024	Ancienne membre Finances et Audit

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts).
Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'Assemblée générale

GRI 2-9, 2-11

Les parcours professionnels des membres actifs du Conseil d'administration peuvent être consultés sur notre site investisseurs.

<https://www.romande-energie.ch/ir-ca>



² Règlement d'organisation : <https://www.romande-energie.ch/ir-gouvernance>



Stéphane Gard

Alphonse-Marie
Veuthey

Olivier Gfeller

Anne Bobillier

François Vuille

Guy Mustaki

Nicolas Fulpius

Sofia de Meyer

Xavier Company

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Pour les mandats et fonctions exécutives dans d'autres sociétés, merci de vous référer au rapport sur les rémunérations, page 43.

3.3 Nombre de fonctions admises

(art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'article 22a, al. 1 des statuts, les membres du Conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 1 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement.

En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation. **GRI 2-15 3.**

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les quatre autres membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'Assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

GRI 2-10 3.5

3.5 Organisation interne

Le Conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins huit fois par année. En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à dix reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures, dont une séance dans le cadre d'un séminaire d'une journée et demie et à cinq reprises pour des séances plus courtes, entre une heure et 3h environ, dédiées à des sujets particuliers. Le suivi des affaires, la mise à jour de la stratégie du Groupe, et le suivi de l'évolution des marchés de l'énergie et son cadre légal ont été au centre du travail du Conseil d'administration. Le directeur général et l'ensemble des directeurs assistent aux séances du Conseil d'administration, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Les membres du Conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du Conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les compétences décisionnelles des comités sont définies par les statuts ou le règlement d'organisation de la société. Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au Conseil d'administration. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Taux de participation aux séances du Conseil d'administration et des comités en 2024 (anonymisé) :

Membre	Conseil d'administration	Comité Stratégie et Développement	Comité Finances et Audit	Comité Nominations et Rémunération
Membre A	100 %	100 %	-	-
Membre B	100 %	-	-	100 %
Membre C	100 %	-	100 %	-
Membre D	100 %	75 %	-	-
Membre E	100 %	-	-	100 %
Membre F	79 %	100 %	-	-
Membre G	100 %	-	100 %	-
Membre H	100 %	-	100 %	-
Membre I	87 %	-	-	100 %
Membre J	100 %	-	100 %	-

Comité Stratégie et Durabilité

Le comité est constitué du président du Conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement sept à neuf fois par an (huit fois en 2024). Il est présidé par le président du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat et les communes ;
- questions de durabilité ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2024, le comité Stratégie et Durabilité a notamment contribué à la mise à jour de la stratégie de l'entreprise. Il a en outre été décidé en novembre 2024, que ce comité sera dorénavant chargé des sujets stratégiques liés à la durabilité. Par conséquent, son nom a été changé en comité Stratégie et Durabilité et son cahier des charges étendu à ce domaine spécifique. **GRI 2-16**

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (neuf fois en 2024). La durée moyenne des séances est de trois heures et demie. Le comité est chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- taux de rendement cibles attendus sur les projets d'investissement ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique et de durabilité ;
- règlement d'organisation ;
- conformité ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (notamment publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation et son Annexe 2.

En 2024, le comité Finances et Audit a notamment assuré le suivi des résultats financiers et l'établissement du budget, analysé l'organisation des fonctions de contrôle (conformité et SCI) et a suivi la collaboration avec le réviseur externe.

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (douze fois en 2024).

La durée moyenne des séances est de trois heures.

Le comité est chargé de rapporter et de préavisier, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du Conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leurs présidents, du secrétaire du Conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des Conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS HOLDING SA, ainsi que du ou des membres externes au Groupe pour la société Romande Energie Services SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la Direction générale ;
- concept de rémunération des membres du Conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la Direction générale et des collaboratrices et collaborateurs ;
- proposition au Conseil d'administration, à l'intention de l'Assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la Direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux

et sous réserve de la détermination, par le Conseil d'administration, des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation et son Annexe 2.

En 2024, le comité a notamment analysé l'auto-évaluation du Conseil d'administration et des éléments liés aux changements au sein de la direction du Groupe et a examiné un cas signalé à la ligne des lanceurs d'alerte. **GRI 2-18**

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la Direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis trimestriellement sur les résultats consolidés du Groupe et de ses différentes Unités d'Affaires. Au minimum une fois par an, les résultats du Groupe sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Une fois par an, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la Direction générale à l'intention du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil d'administration est nanti d'un suivi du déploiement de la stratégie.

La Direction générale présente ses plans d'actions au Conseil d'administration. Ces documents fournissent au Conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe: chiffre d'affaires, résultats aux différents seuils de profitabilité, trésorerie, investissements, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

En complément de la fonction de la gestion des risques, Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne. Cette dernière est organisée selon une charte d'audit interne qui s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par l'«Institute of Internal Auditors». La fonction d'audit interne rapporte directement au comité Finances et Audit du Conseil d'administration en toute indépendance de la Direction générale. Cette fonction est externalisée à un prestataire spécialisé. Les missions d'audits internes (en principe 3-5 par année, 2 en 2024) sont régulièrement conduites avec des experts externes (autres que l'organe de révision). Romande Energie dispose également d'une Gestion des risques ainsi que d'une fonction Conformité, toutes deux rattachées au directeur général; la fonction Conformité reporte fonctionnellement directement au comité Finances et

Audit. Enfin une ligne de lanceurs d'alerte («whistleblowing hotline») administrée par un cabinet juridique indépendant est également en fonction; celui-ci reporte directement au comité Finances et Audit ou au comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués. En 2024, un cas a été traité par ce cabinet juridique. **GRI 2-25**

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

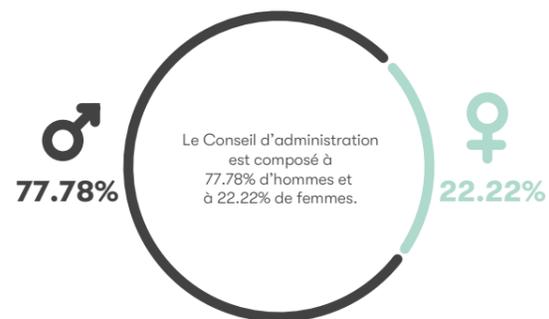
Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président du Conseil d'administration et aux présidents de ses comités.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 67 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Le Conseil d'administration est composé à 77.78% d'hommes et à 22.22% de femmes. La question de la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est intégrée au processus de nomination de nouveaux membres.



4 Comité de direction

Le comité de direction se compose des membres de la Direction générale. Il se réunit en principe toutes les semaines, à l'occasion de séances d'une demi-journée. Il tient en outre annuellement trois à cinq jours (quatre jours en 2024) de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

Les membres de la Direction générale sont nommés par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, tous les membres sont de nationalité suisse.

Membre	Fonction	Formation	Membre
Patrick Bertschy (1968)	Directeur général a.i.* Directeur Réseaux	Ingénieur en électrotechnique, HEIA Fribourg Executive MBA, HEG-FR Executive Certificate Management Général Avancé, HEC Paris	Depuis 2014
Aurore Amaudruz (1985)	Co-directrice Solutions Energie (pôle Marchés)	MBA, IMD, Lausanne CAS HES-SO Energies Renouvelables, HEIG-VD, Yverdon MSc/BSc en Systèmes de communication, EPFL, Lausanne	Depuis 2021
Nicolas Conne (1980)	Directeur Finance et Services	Foundations for Business Leadership (FBL), IMD Lausanne Diplôme fédéral d'expert-comptable MSc en Management HEC, UNIL	Depuis 2019
Guillaume Fuchs (1974)	Co-directeur Solutions Energie (pôle Energie)	Advanced Management Program, CRPM. Diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique, Université de Technologie de Belfort Montbéliard, France. Diplôme de Technologie en Génie Mécanique, Institut Universitaire de Technologie de Mulhouse, France	Depuis 2021
Assia Garbinato (1971)	Directrice Digital et Innovation	Ph.D. in Computer science, EPFL Master in Computer science, (I.N.I), Algiers, Algérie	Depuis 2021
Christian Petit (1963)	Directeur général**	Economiste, MBA de l'ESSEC, Cergy Pontoise, France Program for Executive Development (PED), Leadership, IMD, Lausanne	2019 – 2024
Virginie Vasselon (1976)	Directrice Richesses Humaines***	Master of Commerce, spécialisation Marketing, Université de Wollongong, Australie Institut d'Etudes Politiques de Paris, section Communication et RH Certification Master Coach, Institut Coaching International de Genève	2021 – 2024

* depuis le 11 décembre 2024
** jusqu'au 10 décembre 2024
*** jusqu'au 13 novembre 2024

Une gouvernance renouvelée

Après une phase de repositionnement en tant qu'acteur majeur de la décarbonisation en Suisse romande initiée en 2019, le Groupe Romande Energie amorce en 2025 une phase de consolidation et renouvelle sa gouvernance et son organisation.

François Fellay est nommé CEO de Romande Energie par le Conseil d'administration le 12 mars 2025. Il entrera en fonction le 1^{er} octobre 2025 au plus tard. Dans l'intervalle, l'interim continue à être assuré par Patrick Bertschy depuis le départ de Christian Petit en décembre 2024.

Âgé de 48 ans, de nationalité suisse, François Fellay est l'actuel directeur général de OIKEN SA, distributeur d'énergie basé à Sion. En tant que CEO, François Fellay aura pour mission de développer et de mettre en œuvre la stratégie du Groupe, d'en accélérer la croissance et la performance opérationnelle et de mettre en place les moyens et la structure organisationnelle et de suivi permettant d'y répondre.

Grâce à son expérience, il poursuivra le développement de notre culture entrepreneuriale et de l'innovation. Il stimulera le déploiement de technologies nouvelles et saura préparer l'entreprise aux défis et opportunités des changements sociétaux, dont la digitalisation et les enjeux de la transition énergétique.



© Olivier Meire

François Fellay, futur CEO de Romande Energie

Michel Rizzo sera notre nouveau directeur des Richesses Humaines à partir du 1^{er} mai 2025. Il remplacera Virginie Vasselon qui a quitté ses fonctions en novembre 2024.

Michel Rizzo est un expert reconnu et hautement expérimenté des ressources humaines, spécialiste du change management et des approches innovantes au service de secteurs en mutation notamment industriels. Son expérience et sa polyvalence au sein d'entreprises internationales basées en Suisse seront un atout pour accompagner notre développement et relever les défis qui attendent notre Groupe.

Remerciements à Virginie Vasselon

Virginie Vasselon est entrée au service du Groupe en août 2021. En tant que directrice des Ressources Humaines, elle a réorganisé le département pour répondre aux besoins de l'entreprise. Elle l'a fait évoluer vers l'entité que nous connaissons aujourd'hui : Richesses Humaines. Elle quitte ses fonctions en novembre 2024. Le Conseil d'administration lui adresse ses vifs remerciements pour son apport constructif.

Nouvelle organisation

Le Groupe prévoit une réorganisation de ses Unités d'Affaires (UA) afin de recentrer ses efforts sur des secteurs clés, comme celui de l'immobilier. Les activités du Groupe se partageront en quatre UA. La notion de segmentation est supprimée pour faciliter la gestion des activités de bout en bout et mieux appréhender les défis énergétiques.

Les deux pôles de l'**Unité d'Affaires Solutions Energie (SEN)** deviendront ainsi des entités séparées : Marchés et Energie.

Aurore Amaudruz prendra la tête de l'UA Marchés, tandis qu'un recrutement est lancé concernant la direction de l'UA Energie, **Guillaume Fuchs** quittant son poste de direction.

Remerciements à Guillaume Fuchs

Le Conseil d'administration tient à remercier chaleureusement l'ingénieur, pionnier des énergies renouvelables, qui a piloté avec brio de nombreux projets dont celui emblématique du Lac des Toules, pour son apport dans le rôle de co-directeur de l'UA Solutions Energie. Ses compétences et son sens des responsabilités, tout comme son énergie et sa bienveillance ont été grandement appréciées par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe.

Création de l'UA Immobilier

Oliviero Iubatti réintègre le comité de direction de Romande Energie dès le 01.03.2025 en qualité de directeur de Romande Energie Services, et prendra la tête de la nouvelle UA Immobilier. Cette dernière se positionne comme un ensemble unique de services en Suisse romande qui vise à soutenir la décarbonation de ce secteur.

L'UA Réseaux, comme les **Unités de Support (US)** que sont Finance et Services, les Richesses Humaines et Digital & Innovation demeurent inchangées.

Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre d'ici au 1^{er} juillet 2025. Notre site internet dédié aux «investisseurs» sera mis à jour au fur et à mesure de l'application effective de ces changements.

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel des membres du comité de direction au 31 décembre 2024 peut être consulté sur notre site investisseurs.



<https://www.romande-energie.ch/ir-codir>

Pour les mandats et fonctions exécutives dans d'autres sociétés, merci de vous référer au rapport sur les rémunérations, page 46.

4.3 Nombre de fonctions admises

(art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 des statuts, les membres de la Direction générale peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. un mandat au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que

3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 2 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation.

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

Au 31 décembre 2024, le comité de direction est composé à 60% d'hommes et à 40% de femmes.



5 Rémunérations, participations et prêts

Nous vous invitons à consulter le «Rapport sur les rémunérations» en page 36.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par tout autre représentant de leur choix, à l'exclusion d'un dépositaire ou d'un membre d'un organe de la société, ou par le représentant indépendant.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'Assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées conformément à l'art. 699 du CO.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 10, al. 3 des statuts, des actionnaires qui représentent des actions totalisant 0.5% du capital-actions ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'Assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard dix à quinze jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA (Service intercommunal de l'électricité) par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour ces cas. Le contrat de travail des membres du comité de direction peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis de six mois pour la fin du mois.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'Assemblée générale ordinaire de 2024 a élu Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour un mandat d'un an, renouvelable. L'auditeur responsable du mandat est Laurent Bludzien. La durée maximale légale de sept années pour la durée du mandat de la personne qui dirige la révision est appliquée.

L'élection et la révocation de l'organe de révision reviennent au Conseil d'administration, sur préavis du comité Finances et Audit du Groupe, au terme d'un appel d'offres réalisé périodiquement.

8.2 Honoraires de révision / 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires d'Ernst & Young SA se présentent comme suit :

	CHF
Honoraires de révision	473 400
Autres honoraires	
- Fiscalité:	81845
Total	555 245

Les honoraires de révision comprennent l'audit des états financiers, le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie, les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite, le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables, l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, le rapport de durabilité, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

Les autres honoraires concernent les services non inclus dans les honoraires de révision et sont présentés par type de mandat.

La Charte d'audit interne et externe de Romande Energie Holding prévoit que, sauf situation ou contexte exceptionnel, le ratio annuel des honoraires de l'organe de révision pour les autres prestations ne doit pas dépasser 50% du montant des honoraires de révision ou liés à la révision. En 2024, ce montant correspondait à 17%.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous point 3.5.

Le comité Finances et Audit évalue les prestations, la rémunération et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans et rapporte ces éléments au Conseil d'administration. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Le comité Finances et Audit effectue une évaluation de la qualité du reporting et des rapports d'audit, de l'approche d'audit proposée puis de sa mise en œuvre (risques significatifs couverts, recommandations, délais, ressources) et rencontre les personnes responsables du mandat afin de s'assurer de leurs compétences. Concernant la rémunération, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'organe de révision à ceux effectivement facturés et vérifie en quoi consistent les prestations supplémentaires (cf. point 8.3). S'agissant de l'indépendance, il vérifie les mandats de conseil confiés à l'organe de révision (étendue, rémunération), le Conseil d'administration ayant décidé, sauf exception, de ne pas confier de mandats d'appui pour l'audit interne.

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2024, l'organe de révision a participé à cinq séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 Politique d'information

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité.

Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange. Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par le responsable des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications de la société imposées par la loi et les statuts sont opérés dans la Feuille officielle suisse du commerce; en ce qui concerne les communications de la société aux actionnaires, elles sont valablement faites par courrier postal ordinaire à leur adresse inscrite au registre des actions, ou par courrier électronique, ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration jugera appropriée (art. 28 des statuts).

Un agenda financier incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'avant-dernière page de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont:

En français

<https://www.romande-energie.ch/ir-notifications>

En anglais

<https://www.romande-energie.ch/ir-alerts>

10 Périodes de blocage du négoce

Chaque année, le directeur Finance et Services rappelle aux collaboratrices et collaborateurs, aux membres du comité de direction ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du Groupe l'interdiction de procéder à toute transaction boursière sur les actions nominatives, les obligations ou autres titres de participation de Romande Energie Holding SA qu'elles ou ils détiennent ou souhaitent acquérir durant les périodes de blocage. En 2024, les périodes de blocage furent du 3 janvier jusqu'au 25 avril 2024 (inclus) ainsi que du 1^{er} juillet jusqu'au 9 septembre 2024 (inclus), soit jusqu'au 2^{ème} jour de bourse qui suit la publication officielle des résultats annuels, respectivement semestriels du Groupe

11 Directive du Groupe Romande Energie en matière de lutte contre la corruption

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et ses partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le Code pénal a étendu le délit de corruption aux collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. La collaboratrice ou le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné(e) à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a adopté, début 2017 puis mis à jour début 2024, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou en acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.– a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, la collaboratrice, le collaborateur ou le partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique ou le responsable conformité.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Nous avons été mandatés par le conseil d'administration pour revoir les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA, figurant aux pages 14 à 33 du chapitre distinct du rapport de gestion, qui ont été établies pour la période se terminant le 31 décembre 2024 conformément à la directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange (ci-après « Directive Corporate Governance ») en vue d'obtenir une assurance limitée.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise conformément à la Directive Corporate Governance incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives intentionnelles ou non. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des dispositions pertinentes et de la tenue des enregistrements appropriés.

Indépendance et contrôle qualité

En conformité avec les Directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse, nous sommes indépendants de Romande Energie Holding SA et avons observé les Règles d'organisation et d'éthique professionnelle. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre entreprise applique International Standard on Quality Management 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément à la Norme d'audit suisse 950 *Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques*. Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser nos procédures de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise ont été établies en conformité avec la Directive SIX Swiss Exchange sur tous les points importants.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur. Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'audit réalisées sont moins complètes que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable, de sorte que l'assurance obtenue est moindre.

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- ▶ Procédures analytiques,
- ▶ Comparaison avec la Directive Corporate Governance et vérification du respect de la structure donnée dans son annexe,
- ▶ Auditions de la Direction Compliance et juridique,
- ▶ Examen des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et des décisions de l'Assemblée générale.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre conclusion.



Conclusion

Lors de notre audit, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA pour la période se terminant le 31 décembre 2024 n'ont pas été établies en conformité avec la Directive Corporate Governance sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Richard Gattucci
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Rapport sur les rémunérations



1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21, al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison a conclu à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	85 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000
Jetons de présence	
- Demi-journée	1 200
- Séance extraordinaire selon horaires habituels	1 200
- Journée entière	1 800
- Séance extraordinaire séance courte (≤2h)	600
- Autres contacts extraordinaires	300/h.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2024, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

En CHF		Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2024	Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2023
Guy Mustaki	Président du CA / Président CSD ¹	149 250	12 520	161 770	135 015	10 990	146 005
Anne Bobillier	Vice-présidente du CA / Présidente CNR ²	93 597	7 676	101 273	72 004	5 503	77 507
Stéphane Gard	Administrateur / Président CFA ³	73 973	12 799 **	86 772	76 242	13 043 **	89 285
Xavier Company *	Administrateur	59 775	-	59 775	57 705	-	57 705
Sofia de Meyer ⁽¹⁾	Administratrice	34 633	-	34 633			
Nicolas Fulpius	Administrateur	55 065	4 526	59 591	56 686	4 305	60 991
Olivier Gfeller *	Administrateur	56 225	-	56 225	49 132	-	49 132
Paola Ghillani ⁽²⁾	Administratrice	26 250	4 100 **	30 350	67 424	10 334 **	77 758
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	94 625	17 204 **	111 829	89 197	15 380 **	104 577
François Vuille *	Administrateur	55 665	-	55 665	54 656	-	54 656
Totaux		699 058	58 825	757 883	658 061	59 555	717 616

(1) Entrée le 29.05.2024

(2) Sortie le 29.05.2024

* Versée à l'Etat ou à la commune représentée.

** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe sont indiqués au point 4.1 de ce rapport. Les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, figurent dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 19.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

¹ Comité Stratégie et Durabilité

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

A noter que lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 790'000, dont CHF 720'000 de rémunération, comprenant les allocations forfaitaires pour frais, et CHF 70'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15, al. 1, ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l'enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. Une comparaison avec des sociétés suisse issues du même domaine d'activité ou cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d'affaires, capitalisation et nombre d'EPT se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est effectué toutes les années paires. Durant l'année 2024, une comparaison des rémunérations des membres du comité de direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 20 sociétés, dont le marché de référence est issu du

secteur d'activité de Romande Energie, à savoir des fournisseurs d'énergie nationaux. Le cabinet de conseil spécialisé EY a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Les comparaisons réalisées arrivent à un positionnement de la rémunération moyenne de l'ensemble des membres du comité de direction du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

2.3 Principes de rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

Le positionnement de la rémunération globale vise à se situer en dessous mais proche de la médiane du marché.

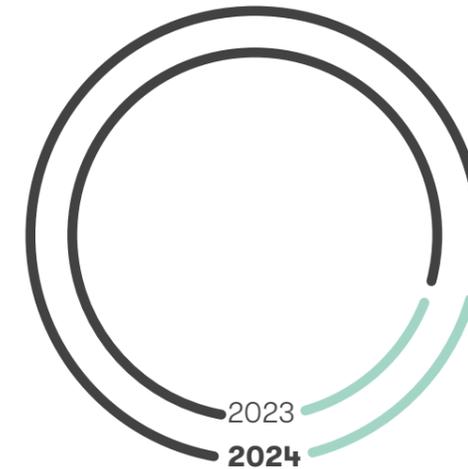
Des mesures de plafonnement sous la forme de pay gap ratio sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des pay gap ratios 2024 indique que la rémunération 2024 du directeur général se situe à 11.35x de la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale à 5.89x.

La rémunération globale des directeurs se compose d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19, GRI 2-21

Rémunération annuelle

L'adaptation des rémunérations des membres de la Direction générale repose sur un système biennal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l'enveloppe maximale. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des ratios pay gap fixés. Fort de ce principe, la rémunération des membres de la Direction n'a pas été adaptée en 2024.



Composants de la rémunération globale (en%)	Influence
Participation aux résultats du Groupe	EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
Partie fixe de la rémunération	

Participation aux résultats du Groupe

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe fixée à CHF 50'000 par directeur et à CHF 100'000 pour le directeur général en vigueur jusqu'au 31.12.2023 a été modifiée par une valeur cible commune à chaque directeur de 20%. Cette évolution a nécessité de légères adaptations de certaines rémunérations fixes et globalement une faible augmentation de la valeur cible.

Les valeurs cibles de la participation aux résultats du Groupe sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise, selon la formule suivante:

$$\text{Enveloppe} \times \text{PCF} \times \text{POE} = \text{ } \times$$

max 120%	max 120%	max 144%
min 80%	min 80%	min 64%

PCF = performance des critères financiers: Pilier économique. Le critère est établi sur la base de la différence de l'EBITDA retraité (hors résultats FMHL) attendu au budget comparé à celui constaté au réel.

POE = performance des objectifs d'entreprise: Piliers sociétaux et environnementaux. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, sont proposés chaque année par le comité de direction et validés par le CNR.

Afin d'inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit:

- 2/3 correspond aux résultats de l'année de référence;
- 1/3 correspond aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l'année de référence et l'année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales.

Performance des critères financiers

Elle s'est élevée à 90%:



La performance des objectifs d'entreprise (POE) de l'exercice 2024 ont été les suivantes:

Objectif environnemental



Objectif relation clients/fournisseurs



Objectif sécurité au travail



L'atteinte moyenne des objectifs d'entreprise pour l'exercice 2024 a été de 95%. Tenant compte des éléments à long terme, la performance pour la fixation des participations aux résultats du Groupe s'est élevée à 85%.

En bref

La comparaison des niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction effectuée en 2024 a démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché. Lors des années impaires, une adaptation des rémunérations fixes est effectuée. En 2024, il n'y a pas eu d'adaptation des rémunérations fixes liées à des augmentations de rémunération, mais uniquement de légères adaptations liées à la modification de la politique de rémunération variable relative à la participation aux résultats du Groupe. GRI 2-20, GRI 2-21

¹ Elle correspond à la rémunération annuelle la plus basse à 100% d'un contrat à durée illimitée d'une personne soumise aux conditions d'emploi de Romande Energie SA.

2.4 Rémunération globale

Dans les faits pour l'exercice 2024, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de sept personnes, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération			Charges sociales		
	Fixe	Participation aux résultats du Groupe Variable	Total de la rémunération	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Caisse de pension	Autres charges sociales
2024						
inclus indemnités journalières perçues						
Rémunération globale	1 987 500	351 900	2 339 400	115 440	323 871	208 813
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général	583 596	99 220	682 816	18 000	91 548	55 835
- Sur l'exercice 2024, 6,6 EPT étaient présents dans le comité de direction						
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17,0% de la rémunération fixe pour le directeur général et 18,0% pour les autres membres de la Direction générale.						
2023						
Rémunération globale	2 065 456	352 260	2 417 716	121 740	323 271	214 543
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général	583 586	92 700	676 286	18 000	91 074	55 355
- Sur l'exercice 2023, 6,6 EPT étaient présents dans le comité de direction						
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 15,9% de la rémunération fixe pour le directeur général et 17,5% pour les autres membres de la Direction générale.						

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 3'720'000, dont CHF 2'900'000 de rémunération, CHF 660'000 de charges sociales et CHF 160'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.- / mois (CHF 1'500.- / mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de Conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Etage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)

Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2024	2 842 125 actions	9,97%
Autres actionnaires	25 657 875 actions	90,03%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	360 actions	<1%
• Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale	250 actions	<1%

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2024, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne dont M. Company est membre de l'exécutif détient 870 350 actions. Monsieur Stéphane Gard, membre du Conseil d'administration, détient 360 actions. Monsieur Bertschy, directeur général a.i. dès le 11 décembre 2024 et directeur Réseaux, 250 actions.

4 Informations supplémentaires

Conformément à l'article 734e du Code des obligations, se trouvent ci-dessous les fonctions et mandats externes exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans des sociétés à finalité économique, au 31 décembre 2024.

4.1 Membres du Conseil d'administration

Guy Mustaki

Avocat et professeur de droit de l'Université de Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Yteqam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
- Membre du Conseil de la Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des Administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier

Administratrice et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Membre des Conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne
- Fondatrice et présidente d'ABOCA Sàrl, Genève

Xavier Company

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Chairman et co-fondateur InflaRx
CEO et co-fondateur Ansam Group

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'Ansam Holding SA, Nyon, idros SA, Nyon, Baszanger SA, Vérenaz
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentrager Holding SA, Zug, Agora Care SA, Plan-les-Ouates, BIP informatique SA, Sion
- Membre des Conseils d'administration de Filaos SA, Rolle, iXion Services SA, Chexbres, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Administrateur et consultant indépendant

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'ALTERIS M&A SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, et de Nice & Green SA, Nyon

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Caisse de Pension Schenk SA, Rolle
- Vice-président de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, Berne
- Membre du Conseil de fondation de Plateforme10, Lausanne

Olivier Gfeller

Syndic de Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des Conseils de fondation de Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de la Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comité de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des Conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d'administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Sofia de Meyer

Fondatrice et Directrice de Giwa Sàrl

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'Établissement, Hôpital Riviera Chablais, Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Présidente du conseil de la Fondation Jean-Marcel Aubert, Champex-Lac
- Membre de l'Advisory Board, UNIL, Lausanne
- Membre du Comité Directeur de la Fédération Romande de Consommateurs, Lausanne
- Membre des Conseils de la Fondation Margherita, Crans-Montana et de la Fondation FiBL, Frick

Alphonse-Marie Veuthey

Avocat et notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, et de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz
- Vice-Président de l'Association des préfets de la République et Canton du Valais
- Membre des Comités de Chablais-Région, Aigle et de l'Association du Chablais (Radio Chablais), Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation «Divisionnaire F. K. Rünzi», Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle
- Administrateur unique de Veuthey Avocats SA et de Veuthey Notaire SA

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille

Directeur, Direction de l'Energie du canton de Vaud
Délégué cantonal à la transition énergétique

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des Conseils d'administration de Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex et de SIRESO Société d'investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique d'AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg et Président de Tilt Global, USA

Autres activités

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne

4.1.1 Membre (hors conseil)

Otilie Morand

Secrétaire générale

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Bosson Pillet SA, Lancy (jusqu'en juin 2024)

4.2 Membres de la Direction générale

Patrick Bertschy

Directeur général a.i.
Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex et de SIRESO SA à Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de Regiogrid à Aarau et de l'AES, Lausanne
- Membre du Comité de pilotage du Consortium StreamX, Morges
- Président de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Aurore Amaudruz

Co-directrice de l'Unité d'Affaires Solutions Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Nicolas Conne

Directeur de l'Unité de Support Finance et Services

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de Romande Energie Commerce SA, Morges, d'Energie Solaire SA, Sierre, de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Guillaume Fuchs

Co-directeur de l'Unité d'Affaires Solutions Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de la centrale Hydroélectrique de Bar SAS et de Romande Energie France SAS, Paris, France
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de EnergieÖ SA, Vinzel
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Assia Garbinato

Directrice de l'Unité de Support Digital et Innovation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil professionnel de la HEIG-VD, Yverdon-les-Bains
- Membre du comité de sélection des projets de durabilité & d'Innovation, SPEI, Vaud
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

À l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO la section 1.3 et des sections 2.4 à 2.6 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 39 et 42) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des sections auditées du rapport sur les rémunérations, du rapport de gouvernement d'entreprise, des indicateurs clés de performance audités du rapport de durabilité et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières auditées dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Richard Gattucci
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Rapport de durabilité 2024



Introduction

Ce Rapport de durabilité fait partie intégrante du Rapport de gestion 2024 et a été préparé en référence aux normes GRI 2021. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe Romande Energie, à savoir «Utilities» et «Renewable Energy» n'ont pas encore été élaborés, si bien que nous ne sommes tenus de nous conformer qu'aux standards universels (GRI 1, 2 et 3) et aux standards liés aux enjeux matériels. Nous publions cette année nos informations relatives aux enjeux climatiques suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Les références aux indicateurs GRI et TCFD se trouvent dans l'index en page 102. Romande Energie a communiqué les informations citées dans l'index du contenu de la norme GRI pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI.

GRI 2-1



Message de Patrick Bertschy, directeur général a.i. de Romande Energie

Telle une boussole guidant nos activités, la durabilité demeure un axe stratégique transversal pour Romande Energie et positionne l'entreprise comme créatrice de valeur, sur le long terme, dans le contexte de crise climatique. En 2024, nous avons adapté notre stratégie aux nouvelles réalités du marché et abordons désormais une phase de consolidation. Notre ambition de décarbonation reste intacte.

Si l'évolution du cadre légal et réglementaire en matière de transition énergétique offre à notre entreprise des opportunités pour accompagner nos clients vers leurs objectifs de neutralité carbone, elle pose également un certain nombre de défis pour les énergéticiens. C'est notamment le cas pour l'atteinte de nos propres objectifs de décarbonation et pour la mise en œuvre de la durabilité.

Nos pratiques et nos métiers évoluent et se réinventent pour mieux intégrer les enjeux actuels tels que la limite des ressources naturelles disponibles, la nécessaire protection de la biodiversité ou encore l'égalité. Des critères exigeants de durabilité sont intégrés dans nos appels d'offres. De plus, nous avons sensibilisé nos collaboratrices et collaborateurs à l'impact significatif qu'ils peuvent apporter par leur comportement et dans la relation avec nos fournisseurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de ce nouveau rapport de durabilité. L'effort accordé à la transparence est essentiel non seulement pour établir la confiance de nos investisseurs, mais également pour encourager l'amélioration continue de nos performances en la matière.



Message de Florence Schmidt, responsable de la durabilité de Romande Energie

2024 : Année charnière dans notre engagement pour un avenir durable.

Dans le cadre de la révision de la stratégie de notre Groupe, nous avons précisé notre vision de la durabilité avec un plan d'actions exigeant renforcé par une initiative stratégique axée sur notre responsabilité environnementale.

Un premier défi majeur nous mobilise : concilier la réduction des émissions de nos activités avec la croissance de l'entreprise dont la mission est de décarboner la Suisse romande. Notre volonté est de fixer des objectifs de réduction à la fois ambitieux et réalistes pour s'aligner sur les accords de Paris et concrétiser nos actions en faveur de la décarbonation. Après l'audit 2023 de notre bilan de gaz à effet de serre, nous avons amélioré sa complétude et renforçons le pilotage de notre démarche de durabilité.

En parallèle, nos investissements dans les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques ou thermiques, se sont poursuivis avec détermination. Soutenues par l'amélioration continue de nos outils digitaux, nos activités liées à la rénovation des bâtiments, l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, à la production d'hydrogène, et au déploiement de compteurs intelligents se sont intensifiées.

Sommaire

Introduction	52
Méthodologie et Cadre de Référence	54
Acteur clé de la décarbonation et de la transition énergétique	56
Thèmes pertinents	59
Mettre en œuvre notre Stratégie 2030	61
Gouverner avec vision et intégrité	64
Gérer les risques climatiques et opportunités TCFD	67
Protéger les autres ressources naturelles	82
Investir dans la transition énergétique et digitale	85
Assurer une transition juste	91
Qualité – Labels	96
Perspectives 2025	97
Annexes	98

L'année 2024 a également été marquée par la montée en compétence de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs grâce à une formation sur les enjeux climatiques, au déploiement d'ateliers sur les achats durables, et à l'accompagnement dans l'intégration de nouvelles pratiques environnementales. Ces actions visent à renforcer les aptitudes de chacune et chacun et à ancrer la durabilité au cœur de notre culture d'entreprise.

Enfin, nos collaboratrices et collaborateurs se sont mobilisés pour participer à notre engagement social et environnemental en soutenant des associations et académies régionales, contribuant ainsi au développement local.

Ensemble, nous poursuivons notre ambition dans la durabilité et la transition énergétique, déterminés à allier pragmatisme et innovation.

Ensemble, nous poursuivons notre ambition dans la durabilité et la transition énergétique, déterminés à allier pragmatisme et innovation.

Méthodologie et cadre de référence

Période de reporting, fréquence et point de contact

Pour toute question relative au Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie :

Contact Médias et Edition

Caroline Monod, Conseillère en Communication et Business Partner Finance et Services
Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 95 78
caroline.monod@romande-energie.ch

Contact Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la Durabilité
Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 97 81
florence.schmidt@romande-energie.ch

GRI 2-3

Périmètre, contenu et objectif du rapport

Ce cinquième Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable pour l'année civile 2024. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA.

A noter que les indicateurs «santé et sécurité» ne concernent que Romande Energie SA et Romande Energie Services SA.

Comprendre les limites et la portée de notre rapport est essentiel pour une interprétation juste de nos performances. **GRI 2-2**

Resoumissions d'informations

Le bilan de gaz à effet de serre a été retraité pour l'année 2023 et les changements quantitatifs observés sont communiqués en particulier dans le Scope 3. Il a été complété avec les émissions issues de nos participations financières. De plus, la méthodologie de calcul des accidents du travail a été modifiée pour suivre les recommandations du GRI. **GRI 2-4**

Vérification externe

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. En référence avec les standards de la GRI, le rapport a été communiqué à la GRI. Ernst & Young (EY) a fourni une assurance indépendante limitée sur les indicateurs de performance (dont 3 nouveaux par rapport à 2023), indiqués dans ce rapport au travers du sigle . Cette mission d'assurance a été réalisée conformément à la norme internationale ISAE 3000 et sur la base des critères émis par les normes GRI et d'autres définis par Romande Energie, disponibles en p. 98. Le rapport d'audit peut être consulté en page 99. **GRI 2-5**

ODD	Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	Indicateurs	Page du rapport 2024	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023*	Valeurs 2024	
		Intensité des émissions GES gCO ₂ e par franc de CA (hors émissions participations financières) GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	76-80	155	140 (révisé)	152 (révisé)	137 (révisé)	148	
	La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	Volume des émissions GES, tCO ₂ e Scope 1 & 2 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	79	9 102	9 698	10 134	9 005*	10 784	
		Volume des émissions GES, tCO ₂ e Scope 3 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	79	131 680	127 145	103 384	810 442*	764 320	
		Volume des émissions biogéniques, tCO ₂ e (issus de la combustion du bois) GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	79	-	-	-	91 735*	97 424	
	Réduction de l'empreinte carbone	Intensité carbone de la production électrique de RE en Suisse, gCO ₂ e par kWh	75-76	-	-	-	8,4	9,2	
		Intensité carbone de l'électricité distribuée sur notre réseau en Suisse, selon marquage, gCO ₂ e/kWh	75-76	9,9	10,0	10,0	9,4	11,3	
		Réduction des émissions de CO ₂ e chez nos clients grâce au raccordement de bâtis existants au chauffage à distance	79	-	8 655	6 271	6 865	7 217	
	La gestion des déchets et le recyclage	Intensité carbone de l'énergie thermique distribuée sur notre réseau, gCO ₂ e/kWh	79	-	-	-	85,5	88,0	
		Pourcentage de la quantité de déchets recyclés sur la quantité de déchets évacués chez Thèvenaz Leduc	60-83	-	-	-	88%	89%	
	La formation du personnel	Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs	91	-	49	42	39	27	
		Nombre de jours de formation/collaborateur et collaboratrice	95	-	-	-	1,5	2	
	La santé et sécurité au travail	Nombre d'apprentis en cours de formation	95	47	51	50	57	57	
		Nombres d'accidents du travail (Nbre accidents professionnels/mio heures travaillées) GRI 403-9a iii	94	-	-	-	10,71*	15,01	
		Nombres d'accidents du travail en absolu GRI 403-9a iii	94	18	21	28	20*	32	
		Nombre total de collaborateurs (-rices) GRI 2-7	92	1 022	1 175	1 253	1 338	1 493	
	La politique d'égalité salariale	Nombre total d'employés (EPT) GRI 2-7	92	937	1 075	1 149	1 226	1 379	
		Pourcentage de femmes dans l'entreprise par rapport au nombre total d'employés en personnes	92	23%	24%	23%	23%	24%	
		Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise par rapport au nombre total de cadres en personnes (encadrement et managers)	92	8%	7%	11%	11%	15%	
		Pourcentage de femmes Directrices dans l'entreprise par rapport au nombre total de Directeurs(-rices)	92	0%	38%	38%	38%	38%	
		Investissements cumulés (Infrastructures renouvelables, biens et services, acquisitions de participations et parts dans sociétés associées)	60-68-98	-	126,6	305,5	505,6	669	
		EBIT cumulé Groupe MCHF	-	-	53,1	98	198	211,9	
	La gestion rentable des ressources énergétiques	Price to book	-	0,61	0,75	0,60	0,68	0,58	
		Energie électrique renouvelable produite en Suisse par des ouvrages de RE, GWh (cogénération exclue)	86	-	-	427	527	592	
		Energie électrique renouvelable produite en France, GWh	86	-	-	136	157	159	
		Energie électrique distribuée, GWh	86	-	-	-	1 677	1 587	
	La contribution au développement du tissu économique local	Energie thermique produite, GWh	86	-	-	-	105	126	
		NPS Clients Echelle des NPS (-100 à +100)»	70	22	22	18	3	-2*	
		NPS Fournisseurs Echelle des NPS (-100 à +100)»	70-85	50	46	55	48	57	
		Contribution au Pourcent Sociétal et Environnemental (jusqu'à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe), MCHF	88	-	-	0,444	0,885	-	

* Révisée suite à un changement méthodologique

Les tirets (-) représentent des valeurs non disponibles.

Les valeurs 2024 ont été auditées par EY et sont identifiables par le sigle . Romande Energie soutient les objectifs de développement durable

Acteur clé de la décarbonation et de la transition énergétique



Notre Raison d'être

Co-construite par les collaboratrices et collaborateurs, la raison d'être et les valeurs de Romande Energie renforcent sa capacité à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques dans un environnement en perpétuelle évolution. Elles guident quotidiennement l'ensemble des activités et des interactions avec les parties prenantes, tout en leur insufflant du sens et de la valeur.

La raison d'être «**RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable**» oriente les décisions stratégiques, le développement des produits et services, et renforce la relation de confiance avec les clients et les partenaires. Elle traduit l'engagement de Romande Energie à contribuer positivement à un monde durable.

Nos valeurs

Les valeurs ci-contre définissent l'ADN du Groupe et sont les fondements de son identité. Elles incarnent les engagements qui guident les interactions, la façon de penser, d'agir, de collaborer au sein du Groupe, ainsi qu'avec nos parties prenantes.

Un groupe de travail interne et transverse, constitué de 21 personnes appelées «Eclaireurs» a été créé. Il a pour mission d'accompagner l'entreprise vers l'intégration de la raison d'être et des valeurs dans le quotidien de chacune et de chacun, à travers la culture d'entreprise, les comportements et les processus. Pour passer de la «Raison d'être» à la «Raison d'agir», les Eclaireurs ont organisé 25 facilitations en 2024. Ces ateliers, menés en intelligence collective au sein des différentes Unités, abordent des thèmes tels que la mise en place d'engagements concrets pour faire vivre ces valeurs, la déclinaison des valeurs en comportements et l'alignement de la raison d'être avec les objectifs.

Pour favoriser l'ancrage de la raison d'être dans la culture d'entreprise, les Eclaireurs ont mené différentes actions en 2024, telles que l'animation d'un jeu sur la stratégie auprès de nos 1493 collaboratrices et collaborateurs ou l'organisation d'un événement rassembleur durant la période de Pâques. Un atelier qui permet à chacune et chacun de découvrir sa raison d'être personnelle et ses propres valeurs a également été proposé. L'objectif est de pouvoir identifier les points de résonance avec leur activité au sein de Romande Energie, et ainsi y trouver une source de motivation et d'énergie.

Audace
Nous avons le courage d'aller au delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.

Collaboration
Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.

Authenticité
Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée. Ainsi, chacun peut être soi-même.

Simplicité
Nous oeuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.

Fiabilité
Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Issue d'entreprises électriques régionales, Romande Energie a évolué d'électricien à énergéticien grâce au développement de sa production et de ses services énergétiques. Aujourd'hui, le Groupe est un acteur clé de la décarbonation de la région et accompagne ses parties prenantes vers un avenir durable.

Romande Energie, l'électricien

Romande Energie est active dans la production, la distribution et la commercialisation d'énergie électrique. Sa production est composée d'une électricité 100% renouvelable issue de ses 250 centrales hydrauliques, solaires, éoliennes et de biomasse.

En plus de l'énergie de ses propres centrales, l'approvisionnement du portefeuille électrique se complète par des contrats avec des producteurs suisses d'énergie renouvelable et des achats sur le marché de l'électricité. Cette énergie est commercialisée auprès d'environ 270'000 clients finaux.

Les réseaux de haute, moyenne et basse tensions, exploités, maintenus et développés par ses équipes permettent d'acheminer cette énergie sur l'ensemble de la zone de desserte de Romande Energie qui s'étend sur les cantons de Vaud et du Valais.

Romande Energie, l'énergéticien

Romande Energie est un intervenant majeur dans la production et la distribution de chaleur. Près de 45 réseaux de chauffage et/ou de froid à distance, essentiellement alimentés par de la biomasse, sont conçus, financés et exploités. La centrale Enerbois produit 22'000 tonnes de pellets annuellement à partir des déchets d'une scierie voisine. De plus, des innovations sont mises en œuvre dans le domaine de la production d'hydrogène décarboné, généré à partir d'électricité verte ou de biomasse.

Romande Energie, acteur de la décarbonation

Une large gamme de solutions durables est offerte à l'ensemble des clients qu'ils soient particuliers, entreprises, propriétaires et communes, leur permettant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En tant que partenaire énergétique multi-techniques, un accompagnement est assuré de la conception à la maintenance: installation de panneaux solaires, pompes à chaleur, bornes de recharge pour véhicules électriques, offres de conseil et maîtrise énergétique (hors particuliers), installations électriques diverses (multimédia, domotique, éclairage...), chauffage, froid, ventilation et sanitaire.

En particulier, les propriétaires immobiliers sont accompagnés à chaque étape de leur projet de rénovation avec pour objectif de réduire au maximum les émissions de carbone directes et indirectes.

Autres relations d'affaires

Romande Energie explore et accélère le développement d'activités novatrices, en apportant son soutien à des startups actives dans les secteurs de la Cleantech et PropTech, en Suisse et en Europe. Des solutions énergétiques innovantes sont testées et développées grâce à des partenariats publics et privés avec des communes, des associations locales et le monde académique.

Des investissements conjoints permettent la réalisation de projets de parcs solaires et éoliens, de chauffages à distance et de développement de la production d'hydrogène en partenariat avec d'autres acteurs du secteur.

En collaborant avec les autorités et les associations faitières, une participation active aux discussions sur les politiques énergétiques et climatiques est assurée à l'échelle régionale et nationale. Un engagement dans des associations professionnelles et non-gouvernementales est assuré à travers diverses initiatives sectorielles (voir la section Adhésion à des associations, page suivante).

GRI 2.6

Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable

Agir avec nos parties prenantes sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Produire une énergie renouvelable et assurer la gestion optimale des actifs.

Optimiser en temps réel notre production d'énergie et développer les solutions de stockage et flexibilité.

Optimiser et développer nos réseaux de distribution d'électricité et de chaleur.

Commercialiser l'énergie et accompagner nos clients vers la décarbonation.
Rénover et transformer les bâtiments.

100%
de production électrique renouvelable.

83 MCHF
Investissement dans le réseau électrique en 2024.

Faire de la Suisse romande, la première région décarbonée de Suisse.

45
Chauffages à distance (CAD) déjà installés.

Engagement des parties prenantes

Les parties prenantes sont intégrées aux processus et procédures internes du Groupe et référencées au sein de l'outil ARIS (Architecture of Integrated Information System). Elles font l'objet d'une analyse régulière visant à revoir leurs besoins et attentes, contribuant ainsi à une amélioration continue de la réponse de Romande Energie.

Reconnaissant le rôle essentiel du dialogue avec ses parties prenantes, le Groupe Romande Energie a établi une approche stratégique en matière de durabilité. Fondée sur des échanges constructifs, cette relation continue et basée sur la confiance constitue un atout essentiel pour Romande Energie. Elle permet une meilleure compréhension des attentes et facilite l'identification d'enjeux stratégiques futurs ainsi que d'opportunités d'innovation. Le responsable des partenariats, Philippe Durr, a pour mission de renforcer l'ancrage du Groupe en Suisse romande et le développement de nos partenariats stratégiques. Grâce à nos participations, nos divers représentants dans les conseils d'administration œuvrent au même objectif de décarbonation par le développement d'un écosystème cohérent.

Quatre engagements envers les parties prenantes tant internes qu'externes ont été formulés :

- **Informer:** rapports, brochures, site web corporate, communiqués de presse, événements, site dédié aux investisseurs
- **Ecouter:** évaluations, médias, enquêtes online, entretiens, courriers, espace clients
- **Impliquer:** réunions, workshops, forums, intranet, réseaux sociaux
- **Collaborer:** partenariats, plateformes de partage d'idées.

GRI 2-29

Relations clients

Le Service Clients, comprenant 57 collaborateurs et anciennement géré par Enersuisse AG, a été réinterné en 2024 par l'Unité d'Affaires Solutions Energie, couvrant le contact center, la facturation et le contentieux.

Au sein de l'Unité d'Affaires Réseaux, un nouveau contrat de mandat a été signé avec un gestionnaire de réseaux de distribution tiers, permettant d'accueillir 21 nouveaux collaboratrices et collaborateurs.

Adhésion à des associations

Romande Energie apporte son soutien au tissu associatif suisse par le biais d'une contribution financière annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles. Le Groupe participe activement à des événements axés sur l'évolution du contexte réglementaire, du secteur de l'énergie en général et de la décarbonation.

Bien qu'une attention particulière soit accordée à chaque association soutenue, les liens sont particulièrement étroits avec les organisations suivantes :

L'Association des entreprises électriques suisses (AES); Le Centre de Formation romand des Électricien.nes de Réseau (CIFER); Le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM); La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI); La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG); La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI); Electrosuisse; Géothermie-Suisse; Association Smart Grid Suisse (VSGS); GREE (Groupement romand pour l'énergie éolienne); Nomads Foundation; Regiogrid; Suisse Eole; swisscleantech; Swissolar.

GRI 2-28

Pour continuer le dialogue...

Des **webinaires sur les enjeux de la transition énergétique des communes** ou encore sur les installations photovoltaïques ont été proposés aux clients. Une série de vidéos pédagogiques et courtes ont également été lancées. Elles expliquent des notions parfois complexes en lien avec les activités du Groupe, par exemple les garanties d'origine.

Des **soirées «Impro Watts»** ont été mises en place dans le but d'offrir aux clients une occasion d'apprendre en s'amusant. Il s'agit de soirées de rencontres durant lesquelles un spectacle improvisé et ludique sur le thème de l'énergie et de la durabilité est donné.

Nous vous invitons à visionner la vidéo réalisée à l'issue de ces soirées.

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7303339938798841857>



Thèmes pertinents

Processus de détermination des enjeux matériels

Initiée en 2021 et revue en 2022, la matrice de matérialité du Groupe sera remise à jour en 2025 sous la forme d'une matrice de double matérialité incluant la matérialité d'impact.

L'échantillon des parties-prenantes clés qui avait participé au questionnaire comprenait les membres du comité de direction et du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les communes, les fournisseurs, le monde académique, les agences de notation spécialisées et les organismes de certification ainsi que les investisseurs et actionnaires.

Liste des enjeux matériels

Les sujets de matérialité représentent les impacts les plus significatifs de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et sur les personnes, y compris sur les droits humains. A la lecture de la matrice de matérialité, voici la liste des enjeux pertinents (i.e. ceux apparaissant comme «très importants» pour Romande Energie et/ou ses parties prenantes) classés par ordre de priorité. Il est indiqué à quel objectif et pilier du développement durable (ODD) il correspond, en lien avec notre stratégie d'entreprise présentée ci-après. Les actions entreprises par Romande Energie au regard de ces enjeux matériels restent cohérentes avec les objectifs listés dans l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2

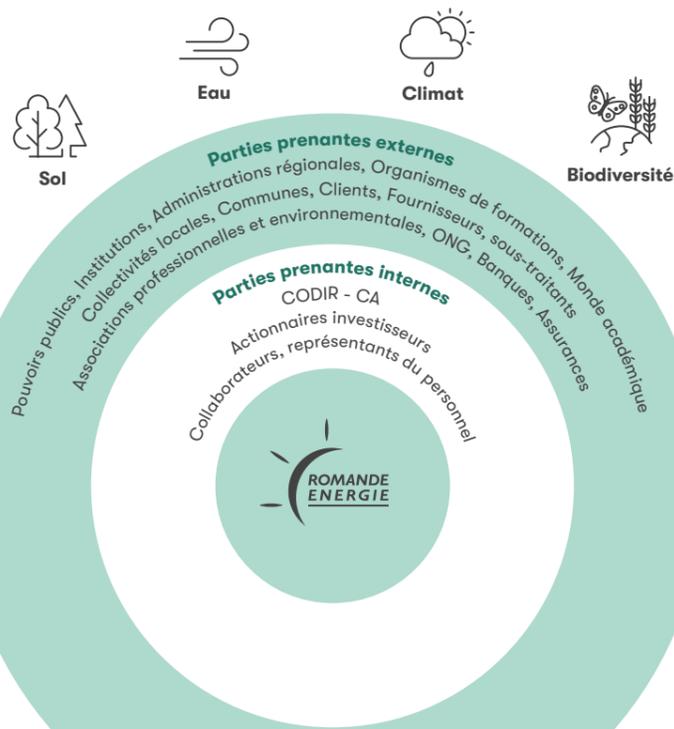
Matrice de matérialité consolidée 2022-2024 du Groupe Romande Energie

<ul style="list-style-type: none"> ● Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Santé et sécurité au travail ● Politique d'égalité salariale ● Investissements dans les énergies renouvelables ● Impact sur la biodiversité ● Réduction de l'empreinte carbone ● Conformité environnementale ● Gestion des déchets et recyclage ● Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre
<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion responsable des achats ● Investissements dans l'innovation et la digitalisation ● Dialogue avec les parties prenantes ● Recrutement et rotation du personnel ● Avantages sociaux ● Diversité et inclusion sociale ● Liberté syndicale ● Impacts des activités sur les communautés locales ● Evaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients ● Evaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution au développement du tissu économique local ● Gestion rentable des ressources énergétiques ● Protection et sécurité des données ● Conformité à la réglementation sociale ● Formation du personnel

■ Important

■ Très important pour Romande Energie

- Pilier environnemental
- Pilier économique
- Pilier sociétal



Liste des enjeux pertinents et alignement sur les objectifs de développement durable de l'ONU

En appuyant son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, Romande Energie confirme sa volonté d'être un acteur engagé de la transition énergétique et de la cohésion sociale de la Suisse romande. Afin de confirmer sa démarche et de s'inscrire durablement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, Romande Energie a initié en 2020 un processus d'alignement au cadre des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD)*, dont douze sont désormais au cœur de la stratégie de l'entreprise.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2, GRI 3-3

Gestion des enjeux matériels

ODD	Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	Contribution 2024
 3 Bonne santé et bien-être	La santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accidents du travail en absolu: 32 en 2024 Aucune maladie professionnelle déclarée en 2024 Sondage stress au travail en 2024 en vue d'un plan d'action déployé dès 2025 Poursuite du système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001
 4 Éducation de qualité	La formation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> 90% des collaborateurs ont suivi une formation sur les enjeux climatiques 200 collaborateurs ont participé aux ateliers achats durables 57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe
 5 Égalité entre les sexes	La politique d'égalité salariale	<ul style="list-style-type: none"> Certification L&M-Aba-R® valide jusqu'en 2031
 7 Énergie propre et d'un coût abordable	Les investissements dans les énergies renouvelables La gestion rentable des ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> CAPEX et Stratégie d'investissements 2030 Financement vert de CHF 150 millions auprès d'une banque suisse 100% du Green Bond (2022) alloués dans nos actifs renouvelables Augmentation des puissances électrique et thermique 2024 Utilisation croissante de la flexibilité de nos ouvrages de production
 8 Travail décent et croissance économique	La contribution au développement du tissu économique local	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du programme du Pourcent social et environnemental PSE (max. 1% de l'EBIT est destiné à des associations) Dons et mécénats externes et interne Académia, programme pour favoriser les échanges avec les académies Marque employeur RE Ventures (soutien de startups basées à l'EPFL)
 12 Consommation et production responsables	La gestion des déchets et le recyclage La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets recyclés chez Thévenaz Leduc: 89% (ex: vieux compteurs électriques) Publication transparente du Bilan GES depuis 5 ans Scope 3 complété en 2024, en particulier avec les émissions liées à nos participations financières
 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	La réduction de l'empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> Publication du GES depuis 2020 Publication des économies de CO₂e chez nos clients grâce aux chauffages à distance Calcul des émissions liées aux pertes réseaux Production 100% renouvelable et complément d'électricité distribué avec achat de garanties d'origine Directive pour améliorer en particulier la durabilité des achats et l'évaluation RSE de nos fournisseurs Charte achats durables éditée en 2024 Électrification croissante de la flotte de véhicules propriété de Romande Energie Réduction des émissions de nos clients: ID GO, Commune RénoVe, Bornes de recharges, smart meters, audits clients, calcul des économies de CO₂ des CAD et pellets
 14 Vie aquatique	La conformité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Hydroélectricité: programme de renaturation des cours d'eau en cours selon les exigences de l'assainissement de la force hydraulique de la Confédération Nouvelle centrale mini-hydraulique du Glarey avec la mise en place d'une passe à poisson
 15 Vie terrestre	L'impact sur la biodiversité Les actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) La protection et sécurité des données	<ul style="list-style-type: none"> Chauffages à distance: origine du bois uniquement suisse - dont 60% issu du déchet de la scierie de Zahnd (certifié PEFC) ou de l'entretien des forêts suisses fournis par des corporations forestières régionales Approvisionnement global pour environ la moitié certifié FSC Eolien: suivi environnemental du parc éolien de Sainte-Croix pendant l'exploitation Programme de mise en conformité de poteaux électriques MT en faveur de l'avifaune Investissement dans H2 bois SA, société suisse pionnière dans la production d'hydrogène renouvelable à partir de bois utilisant un procédé innovant de thermolyse qui transforme le bois en hydrogène et en biochar tout en permettant une production d'électricité flexible Conventions de reboisement depuis juin 2021 avec On a Mission et ArboRise Directive sur la gouvernance des systèmes d'information Formation obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs Aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données n'a été reçue en 2024
 16 Paix, justice et institutions efficaces	La conformité à la réglementation sociale (idem précédent)	<ul style="list-style-type: none"> Aucune non-conformité sociale en 2024

* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

Mettre en œuvre notre Stratégie 2030

Une stratégie de transformation et de création de valeur

Afin de capitaliser sur l'opportunité majeure que représentent l'électrification de la société et l'évolution des conditions réglementaires, ainsi que pour relever les défis actuels du secteur énergétique, le Groupe Romande Energie a décidé de faire évoluer sa stratégie de transformation et de création de valeur.

Cette stratégie, toujours basée sur les 3 piliers de la durabilité, constitue un ajustement de la stratégie 2021-2026 et établit de nouveaux objectifs pour 2030. Elle prolonge la cadence d'investissements jusqu'à l'horizon 2030. Elle s'appuiera sur des initiatives majeures qui placeront **la flexibilité et le stockage** au cœur de la création de valeur. Elle confirme l'ambition d'être **un acteur majeur de la décarbonation du bâti** dans notre région et la volonté de développer **une expérience digitale** de pointe pour améliorer la satisfaction client. Elle nous permet de créer de la valeur durable pour nos clients, nos collaborateurs et la société.

Etat des lieux de la stratégie de développement durable

Le plan d'actions de durabilité intervient à un moment charnière pour Romande Energie, qui a révisé sa stratégie afin d'améliorer sa mise en œuvre opérationnelle, en alignement avec ses objectifs financiers, environnementaux et sociétaux.

Les priorités du plan d'actions de durabilité de l'entreprise se concentrent sur la gouvernance, le pilier sociétal et l'engagement envers des trajectoires environnementales ambitieuses. Cela se traduit par une initiative de transformation dédiée à la responsabilité environnementale dont les axes principaux sont l'intégration de la durabilité au cœur des métiers de l'entreprise et le pilotage de sa feuille de route environnementale. Cette transformation est soutenue par l'acquisition d'outils de pilotage de la durabilité, permettant de suivre et de gérer efficacement les indicateurs de performance extra-financière de l'entreprise. **GRI 2-22**

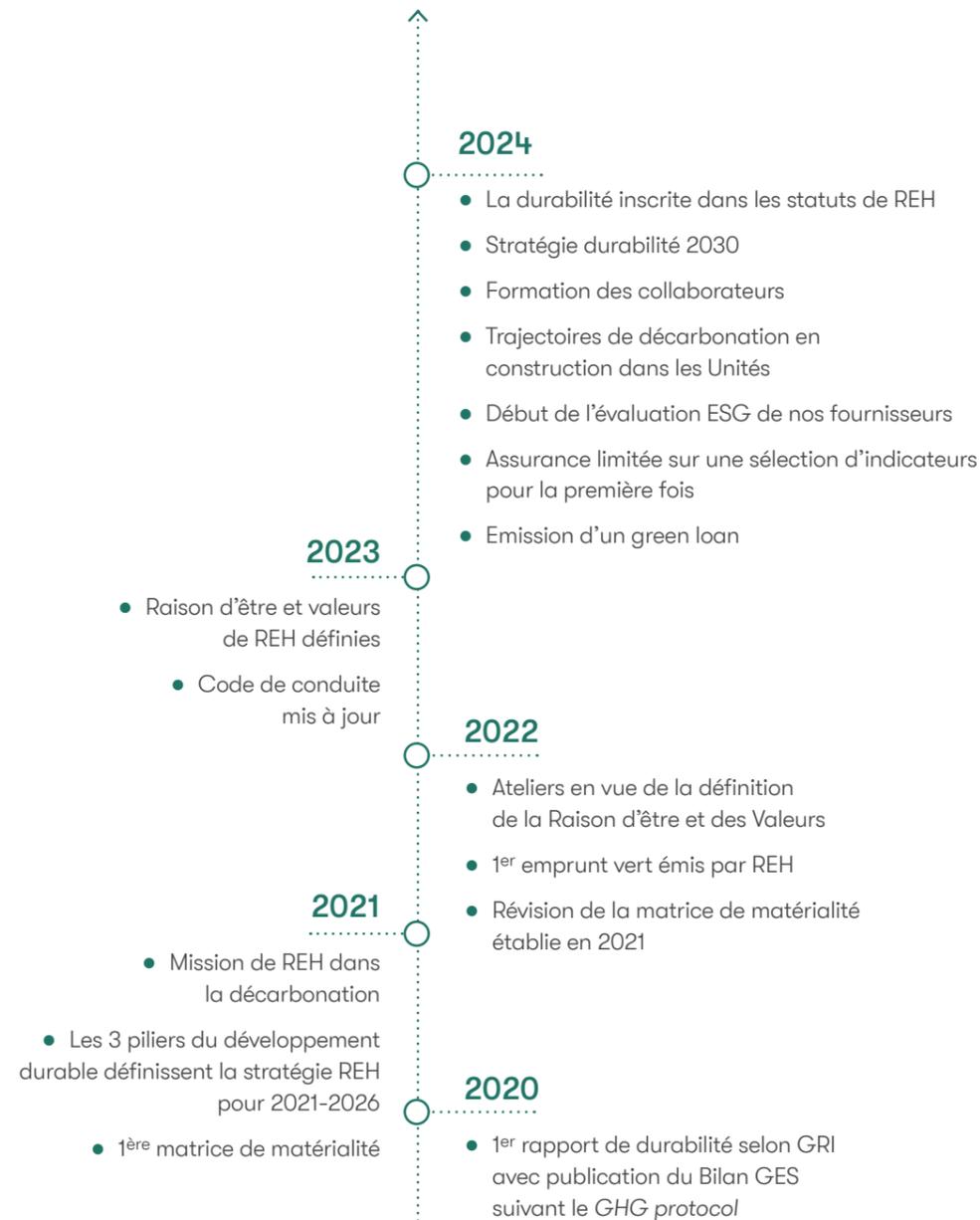
Piliers de Romande Energie	Objectifs de la stratégie 2030 (pas de changement depuis vs 2021-2026)	Initiatives de Transformation de la stratégie 2030	Objectifs du développement durables associés
 Pilier sociétal	Enthousiasmer nos parties prenantes	Harmoniser et simplifier l'expérience client	3-4-5-7-16
 Pilier environnemental	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	Ancrer l'environnement dans les savoirs et les pratiques de nos métiers	6-13-14-15
 Pilier économique	Créer une valeur pérenne et diversifiée	Tirer le meilleur parti de nos ressources grâce à la culture de la responsabilité et le monitoring de la performance	8, 9 et 12

En chemin vers plus de durabilité depuis 2020



2030

Contribution à la décarbonation de la région selon les accords de Paris
Impact Nature neutre



Organisation de la durabilité

État au 31 décembre 2024



Chaque unité a nommé un(e) ambassadeur(trice) de la durabilité qui consacre entre 10% et 20% de son temps à ces questions. Ces collaborateurs complètent l'équipe transversale dédiée à la durabilité qui est composée de la responsable de la durabilité du Groupe, de la spécialiste en finance durable, et de l'acheteur spécialisé dans la durabilité.

Gouverner avec vision et intégrité

Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé

L'organe de gouvernance le plus haut placé est le Conseil d'administration. L'élection, la diversité de ses membres et la durée de leur mandat sont décrites au point 3.4 du chapitre Gouvernement d'entreprise, en page 22 du rapport annuel de gestion.

GRI 2-10

Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Président du Conseil d'administration de Romande Energie est Monsieur Guy Mustaki et assure à ce titre la présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé du Groupe. Il n'assume aucun rôle exécutif dans l'entreprise.

GRI 2-11

Rôle de la plus haute instance de gouvernance

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la gouvernance durable de Romande Energie. Il valide la stratégie, fixe les orientations prioritaires en matière de durabilité et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration intègre les indicateurs ESG dans ses décisions stratégiques et assure le suivi régulier des performances relatives à la durabilité, en alignement avec les engagements climatiques et les attentes des parties prenantes. Le comité de direction et le Conseil d'administration relisent et valident le rapport de durabilité avant sa publication officielle.

Soutenue à la fois par le Conseil d'administration mais également par l'ensemble des parties prenantes, la démarche de durabilité est un réel vecteur de pérennité pour le Groupe. Ainsi, l'Assemblée générale a validé en 2024 l'inscription de la durabilité dans les statuts de Romande Energie pour gagner encore en cohérence et affirmer sa mission sur le long terme. En 2024, l'Assemblée générale a émis un vote positif en faveur du rapport de durabilité et sera de nouveau invitée à un vote contraignant sur ce rapport en 2025. GRI 2-14

Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé

En 2024, le Conseil d'administration a dédié une partie de son séminaire annuel aux enjeux environnementaux de l'entreprise, présenté par la responsable durabilité et une experte externe. Certains de ses membres ont une expérience reconnue en la matière. Le Conseil veille à l'intégration du sujet dans les différents thèmes abordés et dans la stratégie du Groupe. GRI 2-17

Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Conseil d'administration examine chaque année sa propre performance, sur la base d'une évaluation organisée par le comité Nominations et Rémunération (CNR) ainsi que celle des comités. Cette évaluation est complétée par une évaluation faite par un tiers à des intervalles réguliers (la dernière fois en 2024). GRI 2-18

Politique de rémunération

Les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction sont décrites dans le rapport sur les rémunérations, en page 36 du rapport de gestion.

Conformément à la loi, aucune indemnité de départ n'est accordée ou prévue pour les membres sortant du comité de direction. GRI 2-19

Processus de fixation de la rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. L'augmentation annuelle des salaires est réalisée par rapport au positionnement de la personne au sein de sa catégorie de salaire et à l'ensemble des rémunérations fixes du personnel. Cela favorise les salaires débutants et les moins élevés, et a pour objectif de diminuer les disparités relatives de la distribution des revenus au sein de l'entreprise. GRI 2-20

Ratio de la rémunération totale annuelle

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à 7.66.

Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de toutes les collaboratrices et collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) n'est pas pertinent cette année puisque la Direction du Groupe n'a pas été augmentée. GRI 2-21

Code de conduite

Le Code de conduite¹ intègre la Raison d'être et les valeurs du Groupe. Son contenu est le reflet des principes et convictions qui guident l'activité du Groupe et de ses collaboratrices et collaborateurs; il est notamment le reflet de la transformation en cours au sein de Romande Energie. Il explique également aux différentes parties prenantes externes le fonctionnement et le cadre à respecter pour toute collaboration avec le Groupe. GRI 2-23, GRI 2-24

Directives anti-corruption

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption. Sa politique est de mener toutes ses affaires de manière éthique et de respecter les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption. Les principes de lutte contre cette infraction sont énoncés dans le Code de conduite et développés dans cette Directive applicable aux collaboratrices et collaborateurs et partenaires de Romande Energie; elle existe depuis 2017 et a été mise à jour en février 2024. GRI 2-24

Conflits d'intérêts

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation, comme indiqué dans le chapitre – Gouvernement d'entreprise de notre rapport de gestion (page 12), ainsi que l'article 6.1 du Code de conduite. GRI 2-15

¹ Code de conduite:
<https://www.romande-energie.ch/ir-code-conduite>

Respect des lois et des règlements

Il n'y a pas eu de cas de non-conformité aux lois et réglementations constaté par une décision formelle d'une autorité compétente durant la période de référence. GRI 2-27

Intégration des engagements politiques

Dans le Code de conduite de Romande Energie, il est rappelé que le Groupe ne soutient aucun parti ni aucune candidature politique. Toute éventuelle prise de position publique relative à des textes législatifs doit s'effectuer conformément au processus interne prévu à cet effet. Des rencontres régulières ont toutefois lieu entre le Groupe et le Conseil d'Etat vaudois. Romande Energie collabore avec les autorités à chaque fois que cela est nécessaire, comme au sein de groupes de travail relatifs à la pénurie d'énergie. Elle ambitionne également de les accompagner sur la voie de la transition énergétique. GRI 2-24

Processus de remédiation des impacts négatifs

Les ouvrages, projets de construction et activités de Romande Energie font l'objet d'inspections environnementales lors de visites programmées et/ou imprévues des autorités de régulation (Canton, Confédération), d'organismes de certification et d'audits internes afin d'évaluer leur conformité aux exigences réglementaires en vigueur. Si une inspection identifie une non-conformité, nous collaborons étroitement avec ses représentants pour résoudre le problème dans les meilleurs délais, mettre immédiatement en œuvre les actions correctives et planifier les actions préventives relatives.

Par ailleurs, Romande Energie a mis en place une structure capable de gérer des situations de crise identifiées suivant des domaines d'activation jugés pertinents. Cette cellule de crise permet de mobiliser des collaboratrices et collaborateurs en cas d'accidents environnementaux ou sociétaux et de prendre en urgence les mesures appropriées pour remédier à l'évènement. GRI 2-25

Mécanismes pour demander conseil, soulever des préoccupations et communiquer des situations critiques

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent signaler toute infraction au code de conduite, situation critique, dysfonctionnement présumé dans l'entreprise ou comportement jugé répréhensible à l'interne et à différents niveaux: au responsable hiérarchique, à l'Unité des Richesses Humaines, à la responsable de la conformité et à l'externe auprès d'un cabinet juridique indépendant. La responsable de la conformité reporte fonctionnellement directement au comité Finances et Audit et le cabinet juridique indépendant reporte directement au comité Finances et Audit ou au comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués.

Chaque déclaration est traitée de manière confidentielle par le cabinet. Le Conseil d'administration est disponible pour répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes et actionnaires.

Une formation obligatoire informe les nouveaux collaborateurs de l'existence de ce mécanisme et les informations concernant la plateforme d'alerte sont accessibles à toutes et tous via l'intranet qui présente son fonctionnement ainsi que les personnes de contact. Le nombre et le type de situations critiques sont confidentiels et ne sont pas communiqués à l'externe. **GRI 2-16, GRI 2-26**

Accords de négociation collective

Le Groupe informe régulièrement la Représentation du personnel Romande Energie (RPRE) de la marche des affaires et les consulte pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. La RPRE est l'interlocutrice de la Direction pour les mesures relatives au personnel, notamment pour la politique RH ou les conditions d'emploi. **GRI 2-30**

Temps forts 2024

Pour faciliter le quotidien des collaborateurs, plusieurs règlements ont été mis à jour ou promus en 2024. C'est notamment le cas de **la directive en matière de lutte contre la corruption**. Certains points ont ainsi été clarifiés et d'autres adaptés à des activités spécifiques de l'entreprise.

De plus, pour garantir une évolution cohérente, sécurisée et efficace des **systèmes d'information, un règlement d'utilisation (RUSI)** est entré en vigueur le 1^{er} février 2024. Ce règlement définit clairement les droits et devoirs du personnel interne et externe à l'entreprise.

Une formation obligatoire a été **mise en place en 2024 en lien avec la mise à jour du Code de conduite (2023)**. Son objectif est de permettre à chacun d'intégrer concrètement le cadre de travail proposé par Romande Energie, ainsi que les principes, les valeurs et les outils disponibles.

Il est souhaité que les bonnes pratiques en matière de Gouvernance soient partagées par tous.

Gérer les risques et opportunités climatiques

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

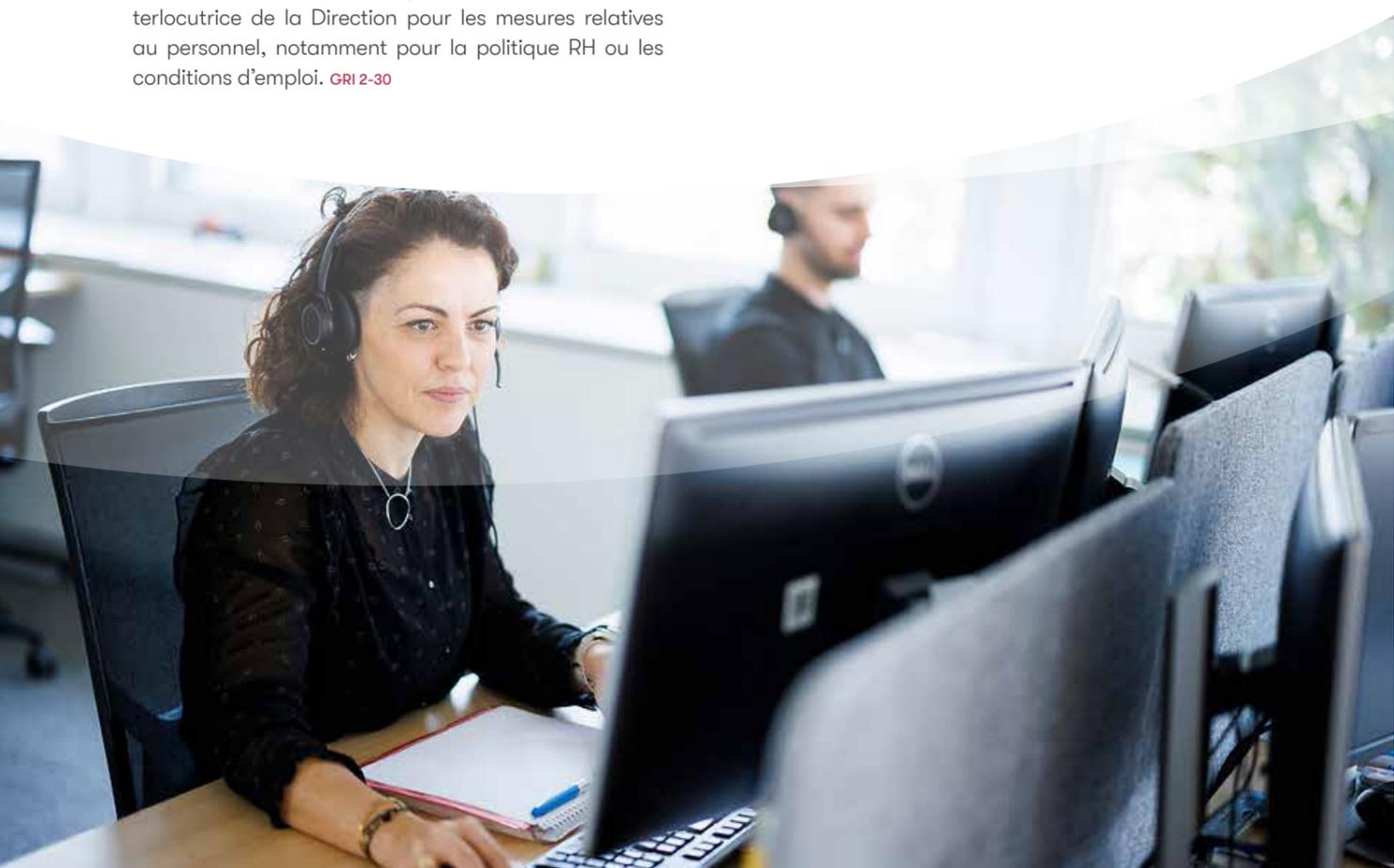
Introduction

Les dispositions (Code des obligations Chapitre VI – art. 964a-c) adressent les questions environnementales, notamment les objectifs en matière de GES, ainsi que les questions sociales, de personnel, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Entrée en vigueur en 2024, l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques oblige les entreprises concernées à rapporter les questions climatiques basées sur les recommandations de la TCFD (Task-Force on Climate-related Financial Disclosures).

La TCFD, groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, vise à améliorer la **transparence financière** des entreprises en matière de **climat**. Les recommandations émises par le groupe de travail s'articulent autour de quatre éléments principaux, à savoir la **gouvernance**, la **stratégie**, la **gestion des risques** ainsi que les **indicateurs et objectifs**. Cette section du rapport de durabilité adresse ces quatre éléments. Il s'agit de la première publication du Groupe en la matière.

Les quatre axes des recommandations de la TCFD

Les questions climatiques englobent l'impact du changement climatique sur les entreprises et l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique. Pour le Groupe Romande Energie, ces deux aspects sont essentiels. Le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités.



Gouvernance liée au changement climatique

Le Conseil d'administration du Groupe valide la stratégie proposée par le comité de direction qui a pour ambition la décarbonation de la Suisse romande. Cette ambition est transposée dans les activités du Groupe qui selon leur importance sont soumises aux organes compétents. Le bilan de gaz à effet de serre (BGES) des projets d'envergure est traité expressément.

Il s'assure en particulier que les investissements du Groupe soient essentiellement dédiés à la transition énergétique et à la décarbonation de ses clients.

Gouvernance concernant les questions liées au climat

GRI 2-9

<p>Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseille et supervise le comité de direction en matière de durabilité. Décide les différents objets préavisés par les comités spécialisés du Conseil. Valide le rapport de durabilité qui inclut le BGES du Groupe. Décide des investissements des projets de très grande envergure (projets dont CAPEX ≥ 5 MCHF présentés avec BGES) 	<p>Comité Stratégie et Durabilité (CSD)</p> <ul style="list-style-type: none"> Préavise les questions de durabilité et la stratégie climatique du Groupe.
	<p>Comité Nominations et Rémunération (CNR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Définit la politique de nominations et de rémunération. Propose la composition de la part variable de la rémunération liée à l'atteinte d'objectifs durables qui soutiennent la politique climatique du Groupe.
	<p>Comité Finances et Audit (CFA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Supervise les notations ESG des agences et les certifications dans le rapport annuel. Supervise la gestion des risques de l'entreprise, y compris les risques climatiques.
<p>Comité de direction (CODIR)</p>	<p>Propose et supervise la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, notamment la stratégie en matière de durabilité qui inclut le plan d'actions en faveur du climat. Il est informé des résultats de la revue des risques d'entreprise et y prend part. Il valide tout objet soumis au Conseil d'administration.</p>
<p>Membres de l'encadrement</p>	<p>Participent aux processus de revue des risques d'entreprise ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe.</p> <p>La responsable de la durabilité définit la stratégie, implémente son plan d'actions et mesure sa performance.</p>
<p>Groupe de travail TCFD</p>	<p>Prépare la publication basée sur les recommandations TCFD et sur les informations collectées à l'interne et les soumet pour validation au CODIR et au CA.</p>
<p>Collaboratrices et Collaborateurs</p>	<p>Agissent, appliquent les nouveaux processus (projets dont CAPEX ≥ 5 MCHF avec BGES) et ajustent leurs pratiques permettant la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe.</p>

Le Conseil d'administration supervise les questions liées au climat au travers de différents processus, rapports et décisions. En tant qu'organes spécialisés, les comités du Conseil d'administration préavisent les différents objets de décisions soumis au Conseil d'administration. **Le Conseil d'administration est notamment responsable de définir la stratégie climatique du Groupe et ses objectifs associés.** GRI 2-14

Compétences du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration possède une base de connaissances solide en durabilité. Plusieurs membres sont reconnus pour leur expérience dans ce domaine.

Prise en compte des risques dans les investissements du Groupe

Dans le cadre de la validation de projets d'investissements, conformément à la politique de gestion des risques projets adoptée par le comité de direction, des analyses de risques ad hoc sont réalisées conjointement par les porteurs de projets et le pôle risques et contrôle interne et présentées aux organes compétents (CODIR, CA) dans les documents de validation. L'analyse inclut une identification des risques, présente les mesures de mitigation et qualifie le niveau de risque global du projet. Ces analyses prennent en compte les enjeux liés au changement climatique et les impacts potentiels sur le projet. GRI 203-1

Processus annuel de revue des risques

En complément, une cartographie des risques d'entreprise est actualisée annuellement et rapportée aux différents organes décisionnaires (CODIR, CA). Cette cartographie intègre des risques liés au changement climatique qui sont identifiés au travers des différents axes de gravité utilisés par le Groupe, détaillés à la section «gestion des risques» de ce rapport. Selon leur matérialité, les risques sont priorisés et rapportés à différentes instances (Direction d'Unité d'Affaires ou de Support, comité de direction, Conseil d'administration). Le rapport à l'attention du Conseil d'administration est également préavisé par le comité Finances et Audit.

Responsabilités des différents comités du Conseil d'administration

Les comités sont chargés d'étudier et de préavisier différents objets à l'attention du Conseil d'administration. La description globale de leurs activités est disponible au point 3 du cahier de Gouvernance, page 19.

Ci-dessous, sont listées leurs responsabilités en lien avec les enjeux climatiques:

- Comité Stratégie et Durabilité (CSD):** Depuis novembre 2024, le comité Stratégie et Développement a été renommé en comité Stratégie et Durabilité. Ce dernier préavise la stratégie proposée par la Direction, en particulier les plans d'actions concernant la durabilité, il préavise les projets d'investissements. Il préavise le bilan de GES ainsi que la revue des objectifs associés.
- Comité Nominations et Rémunération (CNR):** Il est responsable de valider les objectifs d'entreprise sur les piliers sociétaux et environnementaux sur proposition de la Direction, il préavise le code de conduite et d'éthique, effectue une surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise, il définit également la rémunération de la Direction sur la base des objectifs d'entreprise (voir plus bas).
- Comité Finances et Audit (CFA):** Il supervise la gestion des risques d'entreprise qui intègrent la problématique du changement climatique. Il préavise le Conseil d'administration sur ces thématiques. De plus, ce comité revoit annuellement les notations ESG des agences, les certifications et audits qualité relatifs à la durabilité.
- Toutes les décisions prises dans le Groupe s'appuient sur les trois piliers (économique, sociétal, environnemental) et les impacts doivent être présentés dans le cadre des décisions soumises aux organes compétents. Le Conseil d'administration est informé par la Direction de tout incident significatif qui peut notamment être une conséquence du changement climatique. GRI 2-13

Objectifs d'entreprise

Pour chaque exercice, le Conseil d'administration fixe des objectifs d'entreprise à la Direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs :

- Sécurité au travail : nombres d'accidents professionnels, accidents électriques ;
- Satisfaction client et relations avec les fournisseurs : un objectif sur les Net Promoter Scores (NPS) calculés dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de ces parties prenantes ;
- Environnement : en 2024, atteinte d'un taux de 80% de suivi d'une formation sur le changement climatique, et les activités du Groupe sur la décarbonation. Ainsi que l'atteinte de 80% de participation à des ateliers sur les achats durables pour les collaborateurs dont l'activité a un fort impact en gaz à effet de serre (GES).

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par an par le Conseil d'administration.

En complément, il prend connaissance une fois par an du bilan GES du Groupe, de son évolution et fixe des objectifs de réduction. Ces derniers sont détaillés en page 79.

Rémunération de la Direction

La part variable de la rémunération de la Direction dépend de la performance des critères financiers ainsi que de la performance des objectifs d'entreprise dont un des éléments est basé sur l'atteinte d'un objectif environnemental fixé par le Conseil d'administration. Le calcul de la rémunération variable de la Direction se base pour 2/3 sur l'atteinte des objectifs de l'exercice achevé et pour 1/3 sur les résultats de la moyenne des trois dernières années (y compris l'exercice achevé). Le calcul de la rémunération variable est présenté plus en détail dans le rapport sur les rémunérations. **GRI 2-19**

Le rôle du management

Le comité de direction a la responsabilité de mettre en œuvre et de recommander au Conseil d'administration la stratégie climatique du Groupe, il est également le garant des trois piliers du développement durable qui intègrent également des aspects liés au climat.

A ce titre, la responsable de la durabilité est rattachée au directeur général. Les enjeux prospectifs liés à la durabilité sont rapportés au CSD.

Afin de participer à réduire les émissions des GES, en 2024, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation sur les changements climatiques et la durabilité au sein de Romande Energie. Pour valider cette formation, chaque participant a pris un engagement individuel dans son environnement professionnel. L'atteinte de cet engagement sera suivie par son manager.

Depuis juin 2024, sur décision du comité de direction tous les projets d'investissements présentant un engagement financier supérieur à CHF 5 millions doivent faire l'objet d'un bilan GES spécifique et démontrer les leviers d'amélioration potentiels.

Par analogie avec le Conseil d'administration, le comité de direction est informé des risques découlant du climat au travers d'un reporting annuel sur les risques compilés sur la base de la cartographie des risques entreprise qui est actualisée une fois par an.

Les risques liés aux portefeuilles énergétiques du Groupe sont rapportés à un comité des risques énergies composé de membres de la Direction (CEO, CFO, Direction Solutions Energie/SEN) sur une base mensuelle ainsi qu'au travers d'un rapport annuel à l'attention du Conseil d'administration. Sont notamment rapportés et analysés, les effets financiers de périodes de sécheresse, d'indisponibilités d'ouvrages, de modifications de la consommation de nos clients afin d'adapter les prévisions de production, respectivement de consommation à des évolutions climatiques ou des changements modaux, etc. **GRI 2-12**

Analyse des risques et opportunités liés au changement climatique

Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose à des risques et opportunités liés au changement climatique. **L'analyse des risques et opportunités** réalisée ci-après se concentre sur les trois segments opérationnels du Groupe : Solutions Energie, Réseaux et Romande Energie Services ainsi que les différentes Unités de Support regroupées sous la désignation corporate. L'analyse de risque prend en compte certains enjeux identifiés dans la matrice de matérialité comme «santé et sécurité», «réduction de l'empreinte carbone».

Dans les évaluations réalisées, le Groupe s'appuie sur des horizons temporels différents, court, moyen et long terme. L'horizon moyen terme correspond à l'horizon temporel de la stratégie actuelle du Groupe. L'horizon long terme correspond à 15 ans et au delà. Il est mis en perspective avec la durée de vie de nos actifs de production, dont les durées d'amortissement sont décrites dans le cahier financier. **GRI 3-3**

Court terme	Moyen terme	Long terme
< 5 ans	2030	2040+

2040 correspond également à l'objectif long terme de l'initiative SBTi (Science Based Target Initiative) du secteur «Power».

En l'état, seuls les risques liés à la production hydroélectrique suisse du Groupe ont fait l'objet d'une quantification (impact sur les volumes de production) au travers des scénarios climatiques suisses «CH 2018» sur la base d'un scénario RCP 4.5. À l'avenir, le Groupe entend étendre ces analyses à d'autres types d'actifs et en utilisant les trois scénarios de «representative concentration pathways», RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5 publiés dans le rapport IPCC de 2013.

Les principaux risques et opportunités liés au changement climatique identifiés par le Groupe Romande Energie sur ces différents domaines d'activités concernent principalement les risques physiques aigus ou chroniques ainsi que des risques de transition, soit notamment, les évolutions de l'environnement de marché ainsi que les évolutions réglementaires et technologiques. Plus l'horizon temporel est éloigné, plus le degré d'incertitude est fort.

À ce titre, il est relevé que la matérialisation des différents risques concernant les activités monopolistiques du Groupe (production, commercialisation et distribution d'énergie électrique) pourra avoir des impacts négatifs sur les tarifs desdites prestations dans le futur ou sur le Groupe directement selon l'évolution du cadre réglementaire. Il s'agit d'une source d'incertitude majeure pour le Groupe, qui peut impacter sa rentabilité à long terme.

Les tableaux des pages suivantes présentent les risques et opportunités que le Groupe a identifiés sur les différents horizons temporels considérés pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les risques de transition et les risques physiques sont analysés distinctement.

Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose à des risques et opportunités liés au changement climatique.

Risques pour le Groupe

Horizon temporel	Risques de transition	Risques physiques
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la consommation des clients finaux (électricité) provoquée par l'accroissement de la production décentralisée et subsidiairement par des gains d'efficacité qui impactent négativement le chiffre d'affaires provenant de la vente d'énergie électrique ● Risques d'instabilité du réseau électrique notamment provoqué par l'essor des productions décentralisées qui nécessitent des renforcements du réseau ● Augmentation du coût de la flexibilité et de l'énergie de réglage provoqué par l'accroissement des productions intermittentes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes, de glissements de terrains ou de laves torrentielles affectant la disponibilité et les coûts d'exploitation des ouvrages de production, respectivement des réseaux de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement et/ou influencer négativement le développement de nos tarifs de vente. Ces phénomènes s'accroissent à moyen et long terme et provoquent des augmentations des coûts d'assurance ● Augmentation des vagues de chaleur et des intempéries qui freinent la productivité des collaborateurs, renforcement des exigences en matière de sécurité et santé au travail
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de la demande pour la consommation finale d'énergie électrique, modification infra-annuelle des besoins (électrification) et augmentation de l'efficacité énergétique ● Augmentation des coûts d'exploitation en raison de la tarification du carbone ● Disponibilité et augmentation du coût des matières premières clés dans la transition énergétique (cuivre, zinc, nickel, terres rares, etc.) ● Cannibalisation des prix pour les actifs présentant une production intermittente et corrélée en raison de l'accroissement des puissances installées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des besoins de chaleur en raison du réchauffement climatique (diminution du nombre de degrés-jours) affectant les activités liées à la fourniture de chaleur (chauffage à distance, production de pellets) ● Augmentation des coûts d'exploitation des ouvrages en raison de contraintes plus élevées (usure liée à la sédimentation, crues, inondations, laves torrentielles) ● Augmentation de la variabilité et de l'intensité des régimes de précipitations (fortes précipitations, sécheresse) qui influent sur les niveaux de productible des centrales de production
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison d'une augmentation de l'efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie électrique, rénovations énergétiques pour des bâtiments qui diminuent les besoins en chaleur) et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique ● Conflits d'usage de la ressource eau (centrales au fil de l'eau, centrales à accumulation), exigences réglementaires additionnelles concernant la gestion de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique ● Incertitudes sur les effets à long terme et la modification du climat sur : <ul style="list-style-type: none"> • les régimes de vent • de précipitations • l'évapotranspiration • le rayonnement solaire <p>Ces changements engendrent une modification des profils de production infra-annuelle des ouvrages de production d'énergie électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Approvisionnement bois pour les chauffages à distance (mortalité sylvicole induite par le stress hydrique, variabilité des volumes de coupe, absence de renouvellement des forêts)

Opportunités pour le Groupe

Horizon temporel	Opportunités de transition	Opportunités physiques
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des besoins en rénovations énergétiques (environnement réglementaire, subventions) et en besoin de conseils énergétiques afin d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte carbone dans le cadre de la transition énergétique ● Changements réglementaires qui incitent à la production d'énergie renouvelable (communauté électrique locale, regroupement dans le cadre de la consommation propre virtuelle) ● Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage ● Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique et permet une répartition des coûts du réseau sur un volume plus important. Augmentation des besoins en investissement dans le réseau électrique pour soutenir cette transition 	
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la demande pour des productions renouvelables, du stockage et de la flexibilité ● Augmentation de la demande pour des solutions de chauffage, respectivement de production de froid provenant de sources renouvelables ● Développement de nouvelles sources d'énergie et de stockage (H2 décarboné / vert), géothermie profonde ● Développement de la mobilité électrique et besoins croissants en infrastructure de recharge intelligentes (flexibilité) ● Renforcement des exigences réglementaires sur la performance énergétique du bâti et des programmes incitatifs qui augmentent la demande pour des rénovations énergétiques sur des parcs immobiliers 	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la production hydraulique hivernale des ouvrages du Groupe en raison du réchauffement climatique ● Augmentation des revenus issus de la vente de froid en lien avec l'accroissement des températures
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Développements de nouveaux projets d'actifs hydroélectriques, adaptations d'infrastructures existantes (i.e. rehaussement de barrages) ● Développement de nouvelles technologies pour le stockage d'énergie 	

Stratégie du Groupe en lien avec le changement climatique

La stratégie du Groupe s'appuie notamment sur des opportunités découlant du changement climatique au travers de son ambition de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse, via notamment une priorisation des investissements dans les énergies renouvelables ainsi que la fourniture de services énergétiques et de solutions de rénovation pour l'immobilier collectif. Elle vise à faciliter une transition de l'utilisation de sources d'énergies à forte intensité carbone à des solutions plus respectueuses de l'environnement notamment au travers de son plan thermique. Ce dernier vise à accroître significativement le nombre de chauffages à distance tout en limitant la proportion de sources d'énergies non renouvelables. Finalement, l'électrification de la société ainsi que l'accroissement de la production décentralisée nécessite des investissements significatifs dans nos réseaux.

Le Groupe cherche à réduire son impact environnemental au travers de son **initiative de transformation sur la responsabilité environnementale** incluse dans la stratégie 2030 du Groupe. Cette initiative est pilotée par la responsable durabilité avec l'appui du directeur général. Elle s'appuie sur deux axes principaux :

1 - Intégrer pleinement la responsabilité environnementale dans les métiers pour en accentuer la création de valeur

Romande Energie démontre sur plusieurs projets que la dimension environnementale est une proposition de valeur différenciante pour l'ensemble des parties prenantes. Ses processus de travail et sa chaîne de valeur intègrent davantage l'environnement.

La formation permet non seulement une sensibilisation aux risques climatiques et aux défis liés à

l'environnement mais aussi la construction d'un socle commun et une montée en compétence de l'ensemble de ses collaborateurs.

La communication et le dialogue continu avec ses parties prenantes dégagent des synergies et permettent d'engager son écosystème dans la transformation nécessaire de ses activités.

2 - Piloter la trajectoire environnementale de l'entreprise, et déployer les indicateurs de suivi avec des objectifs ambitieux et pragmatiques en priorité sur ses émissions carbone et sur l'environnement en général. Cette trajectoire et ces objectifs doivent permettre d'assurer la résilience de l'entreprise en respectant les limites planétaires et en régénérant la Nature, essentielle à ses activités et au bien-être de son personnel.

2024 est une année charnière pour être à la pointe de la comptabilité des gaz à effet de serre et définir les cibles de ses trajectoires de décarbonation.

L'entreprise a acquis un logiciel de pilotage de la durabilité et en particulier des émissions de GES afin de mesurer l'atteinte de ses objectifs et de remédier rapidement à toute déviation. Des trajectoires de diminution des émissions de GES basées sur la science (selon Sciences Based Target initiative) sont en construction avec des experts pour chaque Unité et suivant les recommandations du secteur Energie. Chaque Unité a ses indicateurs qui sont définis soit en intensité, soit en absolu selon son activité. **GRI 2-22**

Romande Energie renforce son engagement en matière de durabilité tout au long de sa chaîne de valeur. 40% de notre volume d'affaires est effectué auprès de fournisseurs ayant entrepris des démarches selon des critères ESG.

Un nouveau règlement des achats, applicable dès le 1^{er} janvier 2025 a été édité avec un renforcement notable de nos exigences ESG pour les appels d'offres. **GRI 414-1**

Plans de transition

2025 sera dédiée à la définition de **plans de transition** pour les principales activités émettrices de GES en collaboration avec les expertes et experts métiers. Ces ateliers permettront de consolider les trajectoires de décarbonation avant un engagement officiel auprès des instances internationales et d'ajuster les indicateurs et objectifs.

La stratégie de l'entreprise s'appuie sur les opportunités découlant du changement climatique, identifiées par le Groupe dans le cadre d'une transition vers une économie bas carbone. En termes de **planification financière**, dans le cadre de sa stratégie 3.0 à horizon 2030, Romande Energie prévoit d'investir dans le développement et le renforcement de ses réseaux afin d'absorber et d'accompagner le fort développement des énergies renouvelables sur sa zone de desserte et d'assurer la sécurité d'approvisionnement pour nos clients. Notre stratégie prévoit une poursuite des investissements réalisés dans l'activité de chauffage à distance afin d'atteindre un objectif de production de plus de 340 GWh de froid et chaleur à l'horizon 2030 tout en réduisant la part des énergies fossiles, utilisées comme redondance et en appoint lors de périodes présentant une forte demande. Sur cette même période, des investissements sont prévus afin de renforcer le portefeuille d'actifs de production ainsi que de développer et améliorer la flexibilité notamment au travers de moyens de stockage.

Mesures sociales afin de réduire les impacts sur les collaborateurs

Lors de périodes de fortes chaleurs, un plan canicule est déclenché. Les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés au travers de communication sur les comportements à adopter ainsi que les mesures permettant de réduire les risques.

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques du Groupe prévoit un exercice annuel de revue pour l'ensemble des activités. Dans ce contexte, les cadres de l'entreprise doivent identifier, évaluer / réévaluer leurs risques. Selon la stratégie de traitement appliquée aux risques (accepter, réduire, éliminer, transférer), des plans d'actions sont définis conjointement avec le pôle risques et contrôle interne afin de les mitiger. Le portefeuille des risques est agrégé par Unité d'Affaires et de Support et discuté en séance avec l'ensemble des cadres et le directeur concerné. Des reportings séparés sont présentés à la Direction et au Conseil d'administration selon la nature et la matérialité des risques.

Les risques sont analysés selon trois axes : la probabilité d'occurrence, la maîtrise du risque ainsi que la gravité en cas de matérialisation. Cette dernière est évaluée au travers de différentes catégories, notamment les impacts financiers directs, les impacts opérationnels, les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des collaboratrices et collaborateurs, l'impact sur l'image du Groupe, sur la stratégie du Groupe ou le risque légal. Le changement climatique est pris en compte au travers de ces différents axes d'analyse, notamment les risques de transition et les risques physiques.

En complément, les projets d'envergure du Groupe font l'objet d'une analyse ad hoc par le pôle risques et contrôle interne, réalisée conjointement avec le chef de projet. Cette analyse sert d'outil décisionnaire aux organes de validation compétents selon le Règlement d'organisation du Groupe. Selon la typologie des projets (et l'applicabilité), l'analyse de risque tente également d'évaluer dans quelle mesure les impacts du changement climatique sont pris en compte dans le business plan du projet. Il s'assure également que tous les risques liés au changement climatique sont bien identifiés et des mesures de mitigation correspondantes implémentées, si elles sont possibles.

2025 sera dédiée à la définition de plans de transition pour les principales activités émettrices de GES en collaboration avec les expertes et experts métiers.



Indicateurs et objectifs

Les deux principaux indicateurs utilisés par Romande Energie pour mesurer et suivre son exposition aux risques et opportunités climatiques sont le niveau d'émissions GES (scopes 1, 2 et 3) ainsi que l'intensité carbone de son chiffre d'affaires. En adéquation avec l'ambition de l'entreprise d'être un acteur de la décarbonation de la Suisse romande, l'entreprise suit également deux indicateurs clés: la production d'énergies renouvelables ainsi que les économies de CO₂e liées à nos CAD et notre production de pellets.

L'ensemble des indicateurs de suivi et leurs objectifs est reporté en page 55 de ce rapport de durabilité. Le prix interne de la tonne de carbone utilisé est de CHF 100. Ce prix permet d'évaluer en interne la performance financière de chaque Unité pondérée par le coût de ses émissions de gaz à effet de serre.

Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre

Le changement climatique est une réalité comme en témoignent les nombreux événements climatiques qui ont touché la Suisse en 2024. Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont clairement établi le lien entre l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) due aux activités humaines et l'accélération du changement et réchauffement climatique. Les accords de Paris 2015 ont fixé un cadre pour réduire les émissions de GES de 50% en 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, afin de limiter l'augmentation de la température à un maximum de 1.5° Celsius comparé aux ères préindustrielles. Le Canton de Vaud a adopté cet objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre du Plan Climat Vaudois. Parmi les mesures stratégiques figurent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et une augmentation significative de la production des énergies renouvelables.

	Réduction de nos émissions	Contribution à la décarbonation chez nos clients	Augmentation des puits de carbone
Impact	Dans notre chaîne de valeur	Dans notre chaîne de valeur	Hors de notre chaîne de valeur
Indicateur de suivi	Intensité carbone	Indicateur interne	tCO ₂ e* émissions séquestrées
Objectif	Baisse de 5% par an de notre intensité carbone (exprimée en grammes de CO ₂ e par franc de chiffre d'affaires)	Non communiqué, sauf pour le CAD et la production de pellets	Entre 1'900 et 2'100 tCO ₂ e par an
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification croissante de notre flotte de véhicules propriété de Romande Energie • Calcul des émissions liées à nos pertes réseaux et à l'achat de garanties d'origine de notre production propre • Formations des collaborateurs validées par un engagement personnel de chacun • Charte achats durables éditée en 2024 • Mise en service de nouvelles infrastructures de production d'énergie renouvelable: 1^{er} parc éolien vaudois, centrales hydroélectriques et CAD, solaires 	<ul style="list-style-type: none"> • ID GO • Commune Rénove • Calcul des économies de CO₂e liées à nos CAD et notre production de pellets • Bornes de recharge • Smart meters • Audit clients 	Signature de deux conventions de reboisement en juin 2021 avec On a Mission et ArboRise. Ces projets ne sont pas pris en compte dans notre bilan GES.

* tCO₂e: tonne CO₂ équivalent

En tant qu'entreprise responsable et énergéticienne, Romande Energie reconnaît le rôle majeur qu'elle joue dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'atteinte de la neutralité carbone de la région. Dans le cadre de sa stratégie 2030, Romande Energie a confirmé son positionnement ambitieux, celui d'être un acteur essentiel de la décarbonation de la Suisse romande.

Ce rôle s'articule autour de trois axes présentés dans le tableau ci-contre. [GRI 305-5](#)

Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie

Le BGES de Romande Energie est établi selon les normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

L'approche retenue concernant le périmètre des sociétés du groupe Romande Energie est celle du contrôle financier, en ligne avec le périmètre retenu pour les comptes consolidés (voir note 27, page 138).

Le BGES mesure les émissions des gaz suivants : Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Les émissions biogéniques liées au chauffage à distance ne font pas partie des émissions listées par le *GHG Protocol*.

Le *GHG Protocol* regroupe les émissions en trois catégories (scopes), qui, pour Romande Energie, correspondent à :

- **Scope 1:** Émissions directes de GES, provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise: Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile); Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets); Déplacements avec des véhicules propriété de RE; Émissions fugitives (climatisation / réfrigération / disjoncteurs).
- **Scope 2:** Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation: Émissions indirectes liées à l'usage interne; Pertes de transport et distribution.
- **Scope 3:** Émissions indirectes qui ne sont pas incluses dans les scopes 1 et 2, provenant des activités amont et aval de Romande Energie, tout au long de sa chaîne de valeur: Émissions indirectes du scope 1; Électricité vendue aux clients; Voyages d'affaires des collaboratrices et collaborateurs; Déplacements pendulaires des collaboratrices et collaborateurs; Biens d'équipements (CAPEX); Achats de biens et services; Transport amont des produits et matières achetées; Déchets générés dans les opérations; Transport aval des produits et déchets;

Participations financières. Certaines catégories du scope 3 sont exclues pour diverses raisons: les actifs loués en amont et en aval, le traitement des produits vendus, les franchises ne sont actuellement pas considérées comme pertinentes; l'utilisation et la fin de vie des produits vendus ne sont pas inclus en raison du manque de données et d'une contribution estimée faible aux émissions totales à ce jour. Pour calculer les émissions en équivalent CO₂ (CO₂e), Romande Energie collecte pour les différents scopes des données physiques (encore appelées données primaires) telles que distances parcourues en km, poids des matériaux achetés, kWh consommés ou produits, données fournisseurs. En l'absence de ces données primaires, Romande Energie utilise des données secondaires telles que données monétaires, estimations sur la base de benchmark, de revues littéraires ou d'extrapolations de données existantes.

Les émissions du scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que d'estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets)

Ces données primaires et secondaires sont ensuite multipliées par un facteur d'émission extrait de bases de données reconnues nationalement et internationalement.

Les bases de données suisses publiques (KBOB ecobau, mobitool) sont privilégiées, suivies des facteurs d'émission suisses de la base de données privée ECOINVENT (version 3.5) et enfin des facteurs d'émissions internationaux de base de données publiques (Base Carbone/ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Les facteurs d'émissions retenus sont les mêmes qu'en 2023.

Les données publiées correspondent aux valeurs de marché « Market-based », reflétant les garanties d'origine achetées par Romande Energie pour l'électricité consommée par ses clients.

Les bilans retraités sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

Le bilan GES – un exercice d'amélioration continue

Le bilan GES est un sujet d'amélioration continue chez Romande Energie. L'entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.

Cette revue des données nous permet d'améliorer les catégories suivantes pour 2024 et de retraiter conjointement le bilan GES 2023 en utilisant la même approche:

- **Scope 1 – Chauffages à distance:** Recalcul des émissions en fonction du taux de participation de Romande Energie dans les sociétés détenant ces sites, selon le périmètre du contrôle financier
- **Scope 3 – Emissions indirectes du scope 1:** Prise en considération des émissions indirectes provenant d'actifs thermiques (sonde, STEP, lac et nappes) non considérées jusqu'en 2023 lors de l'évaluation des émissions des chauffages à distance
- **Scope 3 – Biens d'équipement:** Les émissions liées aux achats d'équipement dans le cadre des constructions de site de production d'énergie sont maintenant répertoriées dans cette catégorie, elles étaient auparavant dans la section «Biens et services achetés»
- **Scope 3 – Biens et services:** Inclusion des achats de biens et services des filiales Bosson et Pillet SA, Demierre Deschenaux SA, Frigo Service SA, J.M. Lambelet SA, ainsi que les charges courantes (loyer, électricité, eau, internet, téléphonie mobile) qui n'étaient pas répertoriées dans les achats des années précédentes

- **Scope 3 – Voyages d'affaires et déplacements pendulaires des employés:** Prise en compte conclusions de l'étude «Mobilité» concernant les distances et les modes de locomotion des déplacements des employés
- **Scope 3 – Participations financières:** les émissions liées à la participation financière de Romande Energie dans Alpiq via sa participation dans EOS Holding sont intégrées pour la première fois, par transparence et dans le cadre de l'alignement avec le périmètre de la consolidation financière. En addition des scopes 1 et 2 des émissions auditées d'Alpiq, le scope 3 a lui aussi été intégré proportionnellement au taux de détention, du fait de son importance et selon les recommandations du *GHG Protocol*. Seules les émissions d'Alpiq ont été intégrées à cette catégorie à ce jour. Alpiq contribue par ailleurs à la majeure partie des résultats financiers liés aux participations financières du Groupe. Une estimation du reste du portefeuille des sociétés détenues entre 20 et 50% a permis d'évaluer qu'Alpiq représente environ 95%. Il est prévu d'intégrer le reste de ces émissions à partir de 2025, selon les données disponibles.

Le bilan de gaz à effet de serre est un sujet d'amélioration continue chez Romande Energie. L'entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.

Bilan de gaz à effet de serre (GES) 2024

(GRI 305-1, 305-2, 305-3)

Le bilan GES 2024 comparé à 2023 retraité se présente comme suit:

	Bilan GES 2024 (en tCO ₂ e)	Bilan GES 2023 retraité (en tCO ₂ e)	Bilan GES 2023 (en tCO ₂ e)	Variations vs 2023 retraité (en tCO ₂ e)	Variations (en %)
Scope 1					
Émissions directes de GES	8 741	7 251	9 976	1 490	21%
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	114	74	74	40	54%
Chauffage à distance (énergie fossile)	7 453	6 004	8 729	1 449	24%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1 108	1 052	1 052	56	5%
Émissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs)	66	121	121	-55	-45%
Scope 2					
Émissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution	2 043	1 754	1 754	289	16%
Pertes de transmission et distribution	2 043	1 754	1 754	289	16%
Scope 3					
Émissions en amont et en aval de Romande Energie	764 320	810 442	113 210	-46 122	-6%
Cat 3.1 - Biens et services achetés	21 785	19 952	91 812	1 833	9%
Cat 3.2 - Biens d'équipement (CAPEX)	64 632	75 209	0	-10 577	-14%
Cat 3.3 - Électricité vendue aux clients et usage interne	17 877	15 783	15 439	2 094	13%
Cat 3.3 - Émissions indirectes du scope 1	4 014	3 530	1 949	484	14%
Cat 3.4 - Transport amont des produits et matières achetées	1 331	1 437	1 301	-106	-7%
Cat 3.5 - Déchets générés dans les opérations	654	504	351	150	30%
Cat 3.6 - Voyage d'affaires des employés	879	638	813	241	38%
Cat 3.7 - Déplacements pendulaires des employés	905	797	1 487	108	14%
Cat 3.9 - Transport aval des produits et déchets	78	58	58	20	34%
Cat 3.15 - Participations financières	652 165	692 534	0	-40 369	-6%
Total	775 104	819 447	124 940	-44 343	-5.41%
Total excluant participations financières	122 939	126 913	124 940	-3 974	-3.13%
Bilan séparé des émissions biogéniques provenant de la combustion du bois, des chauffages à distance et de la centrale de biomasse d'Enerbois	97 424	91 735	97 539	5 689	6.20%

Le bilan GES 2024 s'élève à 775'104 tCO₂e tous scopes confondus, en diminution de 5.41% versus 2023.

Les émissions du scope 3 dominent majoritairement (98.6% du total des émissions, participations financières incluses, 91.2% hors participations financières).

Hors participations financières, 52.6% des émissions sont attribuables aux achats des biens d'équipement servant à la construction ou au maintien d'ouvrage permettant de produire ou distribuer une énergie renouvelable et participer ainsi à la décarbonation de la Suisse Romande. Les achats de biens et services sont le deuxième contributeur aux émissions totales, représentant 18% du total des émissions. Romande Energie a mis en place un programme d'achats durables afin de réduire ces émissions. Les principales variations sont dues à:

Chauffage à distance: +1'449 tCO₂e, soit +24%: utilisation de mazout pour pallier les pannes en 2024

Biens d'équipement: -10'577 tCO₂e, soit -14%: les deux tiers de la baisse des émissions sont attribuables à la baisse d'achat d'équipement (-24 mCHF), le reste étant lié à un mix d'achats plus favorable en pouvoir d'émissions

Biens et services achetés: +1'833 tCO₂e, lié à un mix achats de biens et services défavorables en pouvoir d'émissions, le volume d'achat restant constant

Émissions indirectes du scope 1: +484 tCO₂e, liée à la décision prise en 2024 de capturer toutes les GO solaires (PP, IPE et obligation de reprise) dans le marquage

Participations financières: -40'369 tCO₂e, soit -6%, entièrement liée aux émissions des participations de Romande Energie dans Alpiq, dont les émissions relatives à l'électricité et gaz revendus aux clients finaux (scope 3) ont respectivement baissé de 10.2% et 9.8%.

Les émissions de CO₂ biogéniques résultant de la combustion de biomasse pour les chauffages à distance ont été calculées séparément du Bilan GES 2024 selon les principes du *GHG Protocol* et s'élèvent à 97'424 tCO₂e comparées à 91'735 tCO₂e en 2023 (retraité). Le bois incinéré est d'origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse.

Contribution à la décarbonation

Romande Energie met en place une palette de solutions afin de contribuer à la décarbonation de la Suisse Romande.

Depuis deux ans, nous avons décidé de communiquer sur cet aspect en toute transparence pour une raison simple: une large proportion des émissions du bilan GES de Romande Energie provient d'investissements effectués aujourd'hui pour décarboner la Suisse Romande de demain.

En 2024, nous estimons avoir contribué à la décarbonation de la Suisse Romande par la réduction de **7'217 tonnes de CO₂e** grâce au raccordement de bâti existant au chauffage à distance et par une vente de pellets ayant généré seulement **464 tonnes de CO₂e**, c'est-à-dire 97% de moins que ce qui aurait généré par un chauffage moyen dans les bâtiments à usage d'habitation dans le canton de Vaud en 2023 (selon une approche Cycle de Vie). Ces économies ont été possibles grâce à la collaboration de nombreux acteurs en dehors de Romande Energie afin de permettre, in fine, cette substitution de chauffages au gaz, au mazout et électriques.

Réduction (tonnes CO ₂ e)	2021	2022	2023	2024
Chauffage à distance	8 655	6 271	6 913	7 217

Il est à noter que, pour le CAD, le montant d'économies de CO₂e est estimé en se basant sur le remplacement effectif des chauffages du parc existant. Quant aux

pellets, ceux-ci étant des déchets provenant de la scierie attenante, ils sont considérés comme neutre en carbone.

Il est également à noter que ces économies considèrent uniquement les émissions de CO₂e provenant des énergies fossiles et non les émissions de carbone biogénique. Nous nous alignons sur ce point sur les recommandations de la Confédération.

GRI 3-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4, GRI 302-2

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HCFC) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. Romande Energie utilise désormais des réfrigérants qui les remplacent et qui ont uniquement un impact sur l'effet de serre ou des solutions naturelles avec peu d'impact sur l'effet de serre. GRI 305-6

Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Les émissions des véhicules respectent les normes actuelles et nous contrôlons régulièrement l'évolution de la législation pour être toujours aux normes. Notre flotte de véhicules est peu à peu convertie à l'électrique en fonction de leur usage à l'exception de nos véhicules d'intervention d'urgence ou de nos gros véhicules de chantier pour des questions de sécurité, de coût, de réactivité et de puissance. 39% des voitures sont électriques pour Romande Energie SA (comparé à 38% en 2023 après retraitement) et 27% pour Romande Energies Services SA. GRI 305-7

Consommation énergétique au sein de l'organisation

GRI 302-1

	2023 MWh	2024 MWh
Carburant de source non-renouvelable		
Gaz	7 586	10 693
Mazout	14 334	16 794
Diesel et SP95	4 374	6 900
Carburant de source renouvelable		
Biomasse (bois)	178 127	189 173
Consommation d'électricité	13 554	15 581
Consommation de chauffage	0	0
Consommation de refroidissement	0	0
Consommation de vapeur	0	0
Électricité vendue	1 676 700	1 589 300
Chaleur vendue	103 253	123 663
Refroidissement vendu	2 081	1 995
Vapeur vendue	0	0
Total	2 000 009	1 954 099



Protéger les autres ressources naturelles



Gestion rentable des ressources énergétiques

Réduction de la consommation énergétique de nos clients et des besoins énergétiques des produits et services

En 2024, dans le cadre d'un projet pilote, nous avons offert à nos clients particuliers des rendez-vous téléphoniques de 30 minutes pour leur fournir des conseils personnalisés et neutres sur les économies d'énergie et la rénovation.

Au total, une cinquantaine de clients ont bénéficié de cet accompagnement. En outre, le remplacement de 3'000 luminaires publics par des LED dans les communes a permis de réduire leur consommation de 634 MWh. Le remplacement de chauffe-eaux, pompes, moteurs et l'optimisation de la consommation dans les entreprises ont permis d'économiser 15 MWh. Enfin, le remplacement de chauffe-eaux électriques et de circulateurs à rotor noyé chez les particuliers a permis de réduire la consommation de 52 MWh. [GRI 302-4](#) et [GRI 302-5](#)

Conformité environnementale

Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

Un incident a été signalé en août 2024 au barrage du Day. La fermeture des vannes de sécurité de la centrale des Clées, à cause d'un orage particulièrement violent, n'a provoqué aucun dégât sur la faune piscicole et la flore de la rivière. [GRI 2-27](#)

Impact sur la biodiversité

Système de management environnemental en cours

Le Système de management environnemental du Groupe est conforme à la norme ISO 14001 pour laquelle Romande Energie est certifiée. Ses objectifs sont quadruples: garantir la conformité légale, prévenir des risques, œuvrer à la réduction de l'impact environnemental du Groupe et savoir répondre aux situations d'urgence. Le système fournit un cadre en termes de rôles et responsabilités et se base sur une approche suivant les processus.

Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées

En 2025, un travail de recensement précis des sites pouvant avoir un impact significatif sur la biodiversité débutera. [GRI 304-1](#)

Mise en conformité des pylônes électriques

L'Unité d'Affaires Réseaux de Romande Energie poursuit activement la mise en place de protections sur ses lignes aériennes de distribution moyenne tension (MT), protégeant les espèces volatiles de moyenne et grande envergures. Elle travaille en étroite collaboration avec la division Biodiversité et Paysage du canton de Vaud ainsi que la Station ornithologique suisse pour la partie du Bas-Valais. Lors de la maintenance préventive des lignes électriques, chaque configuration est analysée en incluant au besoin une protection avifaune adéquate. Lorsqu'un accident électrique est signalé, Romande Energie s'est engagée à protéger tous les supports dangereux dans un rayon de 500 mètres autour de l'incident. À ce jour, 347 supports sont protégés. [GRI 304-2](#)

Assainissement de la force hydraulique sur nos aménagements hydroélectriques

Depuis 2019, plusieurs aménagements hydroélectriques sont soumis à des obligations d'assainissement (migration piscicole, régime de charriage, éclusées) imposées par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) du canton de Vaud. Ces obligations découlent de la planification cantonale stratégique, elle-même issue de la modification de 2011 de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) visant la renaturation des eaux.

Les études en cours vont de l'étude de variantes à l'avant-projet. Les séances d'avancement incluent les autorités cantonales, les associations environnementales et ONG, ainsi que les exploitants concernés. L'assainissement le plus avancé concerne la dévalaison à la prise d'eau de La Sarraz, en attente d'une décision du canton de Vaud. [GRI 304-3](#)

Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations

Certaines espèces piscicoles concernées par l'assainissement de la force hydraulique se trouvent sur la liste rouge des espèces de poissons menacées en Suisse, basée sur la liste de l'UICN.

Il s'agit de la truite lacustre et de l'ombre commun, espèces considérées «en danger», ainsi que de la truite de rivière, du chabot et du barbeau, espèces considérées comme «potentiellement menacées». L'assainissement de la migration piscicole en cours d'étude permettra de rétablir la continuité longitudinale du cours d'eau, indispensable pour que les espèces puissent accomplir leur cycle biologique. [GRI 304-4](#)

Gestion des déchets et recyclage

Romande Energie s'engage pour le tri de ses déchets administratifs et industriels

- **Bureaux:** séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries, etc.), suppression des gobelets à usage unique pour les machines à café.
- **Huile des transformateurs:** nous sommes soumis à l'autorisation ESTI qui contrôle le respect des normes en vigueur.
- **Élimination des déchets de chantier:** nos Services Généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA (détenue à 40% par le Groupe), de l'élimination de tous les déchets. Dans ce cadre, des containers de récupération et de tri des déchets de chantier sont installés sur nos sites de production/d'exploitation.
- **Déchets spéciaux:** ces déchets sont gérés en conformité avec les prescriptions légales (numéro de l'organisation remettante, bulletin de suivi, remise exclusive à des entreprises d'élimination agréées, etc.).
- **Recyclage des compteurs analogiques et électroniques:** le remplacement progressif des compteurs du réseau de Romande Energie génère une quantité importante de déchets dont nous valorisons actuellement la ferraille et les métaux (tant pour les compteurs analogiques en bakélite que pour les versions électroniques). [GRI 301-1](#), [GRI 301-3](#)

Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets

La gestion des déchets de Romande Energie reste en grande partie sous-traitée.

En 2024, sur les 1'440 tonnes de déchets gérées par notre prestataire Thévenaz Leduc S.A., 1'282 tonnes ont pu être revalorisées, soit 89% des déchets considérés; un chiffre qui reste stable par rapport à 2023.

[GRI 306-1](#), [GRI 306-2](#), [GRI 306-3](#), [GRI 306-4](#), [GRI 306-5](#)

Temps forts 2024

Plusieurs initiatives de Romande Energie ont contribué à réduire l'empreinte carbone du Groupe, notamment la mise en service du parc éolien de Sainte-Croix et des nouvelles installations hydroélectriques de l'Etivaz et de Bex. Tous nos projets de production font l'objet de mesures d'accompagnement environnemental, telles que la revalorisation de surfaces pour des amphibiens rares à Bex, la mise en service de radar avifaune ou le réensemencement des terres végétales remises en place à Sainte-Croix.

Romande Energie a également développé des collaborations avec diverses entreprises pour les soutenir dans leurs propres démarches de décarbonation. Parmi ces initiatives, un contrat de **contracting énergie solaire** a été signé avec Holcim et un **power purchase agreement avec Denner** pour la production d'une nouvelle installation agrivoltaïque à Conthey. Celle-ci fait suite au projet pilote initié par Romande Energie, Insolight et l'Agroscope en 2021. Cette installation protège les cultures de baies tout en produisant environ 600 MWh/an d'électricité, ce qui équivaut à la consommation de 240 ménages. Le **power purchase agreement** garantit à Denner une énergie électrique 100% renouvelable et un tarif stable sur plusieurs années, soutenant ainsi sa transition énergétique.



Découvrez notre collaboration avec Holcim.

<https://youtu.be/-WBUPm6Of6E>



Centrale solaire sur le site Holcim de Marin

Enfin, Romande Energie a collaboré avec SolydEra et Zwahlen & Mayr sur le projet PRHYSM pour **produire de l'hydrogène renouvelable à Aigle**, la mise en service étant prévue pour 2025. Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en produisant de l'hydrogène localement, via électrolyse de l'eau, alimentée par un parc photovoltaïque, qui sera autoconsommé sur place. Soutenu par l'OFEN et le SPEI, le projet prévoit une production annuelle de 20 tonnes d'hydrogène pendant 15 ans, tout en intégrant des éléments d'économie circulaire et d'écologie industrielle.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos engagements en matière de reboisement par le biais de deux partenariats : On a mission et arboRise.

ON A MISSION

En 2024, Romande Energie a planté 41'000 arbres au Népal, portant le total à 164'000 arbres depuis le début de son partenariat avec ON A MISSION. Ces efforts ont restauré des écosystèmes dégradés, réduit l'érosion des sols, amélioré la protection contre les glissements de terrain et créé de nouvelles sources de revenus pour les communautés locales.

Début 2024, ON A MISSION a franchi le cap significatif des 2 millions d'arbres plantés depuis 2019 grâce aux efforts collectifs de ses Partenaires Climat, dont Romande Energie.

arboRise

Pour la 4^{ème} année consécutive la Fondation arboRise a reboisé 50 hectares en Guinée de manière participative et durable grâce au soutien de Romande Energie. Plus de 500 familles issues de 26 villages sont engagées dans le processus de restauration des sols, de la récolte des graines forestières (40 espèces locales) jusqu'à l'entretien régulier des terrains ensemencés. Les analyses satellitaires ont conclu à une diminution des feux de brousses dans la zone du projet. Une étude menée avec l'EPFL expérimente l'utilisation de mycorhizes pour favoriser la croissance des arbres. arboRise a démarré l'audit pour obtenir la certification Gold Standard en 2024.

Investir dans la transition énergétique et digitale

Orientation Clients

L'orientation clients est une initiative centrale de la stratégie 3.0 du Groupe.

Trois axes de l'expérience clients sont au cœur de cette ambition : la simplification des parcours, l'harmonisation de la relation client ainsi que le développement de la culture client des collaborateurs.

Notre objectif stratégique étant d'améliorer la satisfaction de nos clients, le Groupe réalise annuellement, depuis 2015, une enquête auprès de l'ensemble de sa clientèle. Son objectif est de mesurer la satisfaction globale, le taux de recommandation et la perception de l'image de Romande Energie. Les indicateurs ainsi fournis permettent d'améliorer les programmes et les prestations.

En 2024, des modifications méthodologiques, d'échantillonnage et de questionnaire rendent impossible une comparaison directe avec les résultats des années précédentes. En particulier, les interviews ont été remplacées par des questionnaires digitaux.

Comme en 2023, Romande Energie souffre de l'impact négatif généré par les hausses de tarifs électriques, ainsi que du manque de connaissance de ses activités en dehors du monopole avec le secteur privé. Cette année, l'indicateur du **Net Promotion Score est de -2**. Il faut cependant relever la satisfaction élevée des clients lorsqu'ils sont en contact avec les collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie.

Un plan d'actions basé sur une communication transparente a été élaboré en 2024 et sera poursuivi.

Un représentant du service client est régulièrement invité par le comité de direction à présenter une réclamation client et sa résolution. **GRI 2-25**

Satisfaction des fournisseurs

Le Groupe réalise également annuellement, depuis 2022, une enquête auprès de ses fournisseurs. Son objectif est identique à l'étude menée auprès de la clientèle. Cette étude a également subi le même changement méthodologique, qui rend la comparaison directe impossible. Le Net Promotion Score des fournisseurs est de +57, score très élevé, qui dépasse les objectifs fixés.

Durant l'année 2024, notre politique d'achats a évolué pour intégrer de nouveaux critères de durabilité. Un nouveau règlement relatif aux achats de biens, services et travaux sera effectif au 1^{er} janvier 2025. Cette initiative vise à établir un cadre pour des achats responsables, en mettant l'accent sur l'évaluation des fournisseurs et l'intégration de critères RSE (Responsabilités Sociale et Environnementale) dans les processus d'acquisition avec une pondération minimale de 20%. Ce critère est valable pour les appels d'offres soumis aux marchés publics ainsi que pour tout appel d'offres dès un montant de CHF 500'000.

Trois axes de l'expérience clients sont au cœur de cette ambition : la simplification des parcours, l'harmonisation de la relation client ainsi que le développement de la culture client des collaborateurs.

Investissements dans les énergies renouvelables

Investissements cumulés en 2024

Sur la période 2020 à 2024, le Groupe a réalisé un cumul de 163 MCHF d'investissements. Ces investissements sont essentiellement dédiés à

- L'augmentation du volume de production d'électricité entièrement renouvelable (hydraulique, éolienne et photovoltaïque) et la production d'énergie thermique renouvelable (chauffage à distance à base d'énergie renouvelable, comme la biomasse ou l'eau du lac, par exemple)
- Le déploiement de nouvelles solutions pour nos clients axées sur l'efficacité énergétique et l'économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)
- Le développement des réseaux et du comptage intelligent (177'650 compteurs installés fin 2024 soit 62% des places de mesures de notre zone de desserte), visant à contribuer à l'électrification de la société et à optimiser les flux d'énergie sur notre réseau et sur ceux de tiers (solution globale de microgrid).

Ce plan d'investissement s'inscrit dans une vision à long terme de croissance des résultats de Romande Energie. Il vise à constituer un portefeuille d'activités diversifié et résilient face aux fluctuations du marché, afin d'assurer la pérennité du Groupe et de satisfaire les attentes de rentabilité des investisseurs sur la durée. Les investissements récurrents sont couverts par la capacité d'autofinancement du Groupe. Le plan de croissance est assuré, entre autres, par des levées de fonds sur le marché des capitaux et les co-investissements. **GRI 203-1**

Financement vert

Début juillet 2024, Romande Energie Holding SA a signé un accord avec un nouveau partenaire financier. Il porte sur un financement vert d'un montant de CHF 150 millions pour une durée de 15 ans. Ce financement vient soutenir l'ambitieuse stratégie du Groupe dans le développement des énergies renouvelables.

Il répond parfaitement à la politique financière durable de l'entreprise, par une diversification et un échelonnement approprié des sources de financement, ainsi qu'une congruence des échéances, en lien avec ses investissements.

Enfin, l'ensemble des fonds issus de l'émission de l'emprunt obligataire vert (Green Bond) de 2022 a été alloué fin 2023, conformément à son Green Finance

Framework, démontrant l'engagement d'investir massivement dans des infrastructures de source 100% renouvelable. La répartition des allocations par type de projet est disponible dans le «Green finance impact report 2024» (en anglais uniquement). **GRI 203-1**

Puissance installée et production d'électricité 100% renouvelable

(selon le périmètre de la consolidation financière)

	2023		2024	
	MW	GWh	MW	GWh
Hydraulique	165	500	168	548
Suisse	148	445	151	474
France	17	55	17	74
Solaire	109	100	123	106
Suisse	61	46	75	55
France	48	54	48	51
Éolien	37	91	51	100
Suisse	0	0	14	20
France	37	91	37	80
Biomasse				
Suisse	8	29	8	29
Ouvrages détenus par Romande Energie	318	719	349	782

Romande Energie France détient majoritairement et gère un portefeuille de 13 actifs hydroélectriques, éoliens et solaires en France, représentant 204 GWh de production en 2024 (selon le périmètre de la consolidation financière).

Hydraulique

En 2024, plusieurs centrales de production de petite hydraulique ont été mises en service.

La centrale turbinant les eaux de la Grande Eau au Glarey, détenue par la société Energie Renouvelable de l'Avançon SA (51% Romande Energie et 49% FMA) a été mise en service pour une production escomptée de 74 GWh/an.

Entre 2023 et 2024, Romande Energie a finalisé les mises en services des centrales de turbinage des eaux potables du Pays-d'Enhaut totalisant une production de 3.1 GWh/an.

D'autres projets sont en cours de développement visant à renforcer la production hydraulique locale et renouvelable du Groupe.

En 2024, plusieurs défis ont été relevés, comme la gestion d'aléas naturels provoquant l'arrêt momentané de certaines installations.

Éolien

Après 25 ans de procédures et deux années de chantier, les six éoliennes du balcon du Jura ont été mises en production en janvier 2024. Le comité de suivi environnemental (CSE), incluant le canton de Vaud, les associations environnementales BirdLife et Pro Natura, les communes de Sainte-Croix et de Baulmes, le bureau Ecoscan, ainsi que Romande Energie a supervisé l'efficacité des mesures de compensation environnementales. Celles-ci ont été finalisées en 2024 et comprennent: l'intégration paysagère des plateformes de montage des éoliennes, la remise en état des chemins aménagés pour le chantier, ainsi que le remodelage et l'ensemencement des plateformes de montage. Des travaux de génie civil ont également été entrepris avec la commune de Sainte-Croix pour finaliser l'assainissement des eaux et la mise en souterrain du réseau électrique et téléphonique des hameaux de la Gittaz. Ces mesures sont majoritairement financées par Romande Energie. Malgré des arrêts liés à la jeunesse du parc et à sa phase de rodage, ce ne sont pas moins de 20.1 GWh que les 6 éoliennes ont produits cette année.

En France, le portefeuille de projets éoliens en développement compte cinq projets avec autorisation de construire au 31 décembre 2024, en attente de la mise à disposition des capacités de raccordement. Ils représentent 116 MW de puissance installée.

Solaire

En 2024, de nouveaux actifs de production photovoltaïque ont été mis en service, ajoutant une puissance supplémentaire de 14.4 MWc et une production attendue de 14.4 GWh par an au parc de Romande Energie. Deux nouveaux projets agrivoltaïques ont également été lancés en 2024, notamment aux Serres des Marais à Veyrier (26 kWc) et à Conthey en partenariat avec le canton du Valais (265 kWc).

Thermique

En 2024, les investissements significatifs de la branche thermique de Romande Energie ont permis de finaliser les projets suivants:

- La centrale thermique au Bois de la Lonay (secteur de la Tuilière) a été mise en service durant le dernier trimestre 2024. À terme, cette installation permettra de commercialiser près de 7 GWh/an de chaleur renouvelable à destination de nos clients.
- La future centrale de cogénération de Jowa à Ecublens a reçu sa turbine en juillet 2024. D'une puissance de 700 kW, cette dernière permettra à terme de produire 4.5 GWh/an d'électricité renouvelable. La mise en service de l'installation est prévue pour le deuxième semestre 2025.

- La centrale thermique de Château-d'Oex, alimentée par des plaquettes forestières, a été mise en service fin 2024. Les travaux de gros œuvre étant à présent achevés, l'installation dispose de près de 2 MW thermiques permettant de fournir près de 4 GWh thermiques renouvelables par année.

Nos projets sont majoritairement alimentés par des intrants renouvelables. Des appoints d'énergie fossile sont parfois nécessaires, lors de pics de consommation ou d'avaries par exemple.

Énergie thermique vendue

(selon le périmètre de la consolidation financière)

GWh	2023	2024
Chaleur	106	124
Froid	2	2
Total	108	126

Accompagnement de la transition énergétique du bâti

En 2024, l'Unité d'Affaires Romande Energie Services a créé ID GO, une filiale dont l'objectif est de contribuer à l'accélération de la transition énergétique du parc immobilier romand. Cette nouvelle entreprise ambitionne d'être un acteur global et durable, accompagnant ses clients à 360° dans leurs projets de rénovation avec des mandats en entreprise totale.

ID GO a remporté deux projets majeurs sur le plan environnemental en 2024:

- L'assainissement de la patinoire de Morges dont les critères de durabilité pesaient jusqu'à 50% de la note finale;
- Le développement d'une variante à moindre impact et respectueuse de la future norme SIA 390/1 du nouveau bâtiment de Romande Energie à Echallens (sur la base d'un premier écobilan interne).

En 2024, ID GO a renforcé ses capacités en matière d'écobilan en développant des outils basés sur les recommandations de la KBOB, adaptés à certains métiers comme le CAD. Parallèlement, l'entreprise a continué à développer sa solution innovante BRM (Building Relationship Manager). L'objectif est d'y intégrer de nouveaux éléments liés à l'écobilan.

Contribution au développement du tissu économique local et à l'emploi

GRI 203-2

Impacts économiques indirects significatifs

Le Pourcent sociétal et environnemental (PSE) est un programme de mécénat de Romande Energie visant à lutter contre la précarité, favoriser l'inclusion et la diversité, et soutenir la transition énergétique en Suisse romande.

À travers le PSE, Romande Energie contribue au développement d'une économie à but non lucratif, décarbonée, sociale et solidaire dans notre région.

Le PSE finance des projets choisis par les collaboratrices et collaborateurs du Groupe, avec un budget annuel maximal de 1% de l'EBIT opérationnel de l'année précédente.

En 2024, le PSE a soutenu sept structures: La Fête de la Nature, Suspend'us, Pro Juventute, Caritas Vaud, le CSP Vaud, La Maison de la Rivière et Le Repuis.

En 2024, 85 volontaires de Romande Energie ont participé à des actions sociales et environnementales, incluant des ateliers sur les écogestes, la plantation de 400 arbres ou la participation au Samedi du partage (collecte alimentaire).

Dons et mécénats externes

Parmi les plus de 300 demandes reçues cette année provenant de tout horizon et de toute catégorie, certaines ont été retenues pour leur caractère de proximité, leur durabilité et leur impact sociétal comme l'institution L'Espérance à Etoy, l'Association «Pattes Tendues» qui forme des bénévoles avec leur chien pour faire des visites en milieu hospitalier ou encore Réunis sous la canopée - OneAction (revégétalisation des zones urbaines).

Mécénat interne

Dans le but de soutenir son personnel et de créer une dynamique positive, Romande Energie a mis en place un programme de mécénat interne en faveur de son personnel. Un comité analyse les candidatures et sélectionne les bénéficiaires de manière collégiale. Le soutien peut être financier ou en temps, mais les deux ne sont pas cumulables. Les projets éligibles concernent le sport, les arts, ou ceux ayant un impact sociétal

ou environnemental. En 2024, quatre dossiers ont été acceptés bénéficiant d'un soutien total de 5'000 CHF et 120 heures octroyées.

Academia

Academia, le programme de Romande Energie visant à maximiser la valeur issue de relations avec les milieux académiques, a initié cette année son premier «Dies Energetica». Cette rencontre a réuni un large panel de représentants des milieux académiques romands. Les échanges ont permis aux participants de partager leurs perceptions et attentes sur le thème des trois priorités académiques du Groupe: la sobriété et l'adaptabilité, la flexibilité et le stockage, ainsi que l'Open Data et le digital.

Un projet mené avec des étudiants du programme académique E4S (EPFL, UNIL/HEC, IMD), dont Romande Energie est partenaire, a identifié de nombreuses pistes et recommandations pour accélérer la décarbonation des activités de rénovation de bâtiments. Ces recommandations ont notamment porté sur l'intégration de la culture de la durabilité ainsi que les achats durables dans les projets immobiliers.

RE Ventures soutient les startups et l'innovation

Le service RE Ventures incarne l'engagement de Romande Energie en faveur d'une transition énergétique durable, en soutenant les startups et les innovations qui façonneront l'avenir. Il accélère la mission du Groupe: la décarbonation de la Suisse romande. Implanté sur le campus de l'EPFL, il soutient l'innovation dans les domaines de l'énergie, du climat et de la transition énergétique à travers trois pôles:

- **Corporate Venture Capital (CVC):** Investissements dans des startups Cleantech et PropTech en Suisse et en Europe
- **Corporate Venture Building:** Développement de produits/services innovants en collaboration avec les startups et le Groupe
- **Stratégie d'innovation:** Analyse des tendances, nouveaux secteurs et business models émergents.

Réalisations 2024 de RE Ventures

En 2024, le pôle Corporate Venture Building, la structure d'incubation et d'accélération de RE Ventures, a notamment participé au développement de solutions d'optimisation de la consommation, de l'autoconsommation collective et de la flexibilité du réseau électrique.

Il a également contribué à des programmes d'accélération comme Tech4Regeneration de l'EPFL Innovation Park et celui de la plateforme européenne Kickstart Innovation.

Le pôle Corporate Venture Capital a réalisé en 2024 des investissements stratégiques dans les startups suivantes:

- **Proxipel:** valorisation des déchets de biomasse par la création de pellets grâce à une unité mobile de pelletisation.
- **Yord:** Optimisation intelligente des systèmes de chauffage avec un boîtier connecté réduisant jusqu'à 40% de la consommation énergétique des bâtiments.
- **Popety.io:** Outil de cartographie facilitant la prospection et l'analyse immobilière grâce à une plateforme all-in-one dans le but de rénover énergétiquement les bâtiments.

Protection et sécurité des données

Responsabilité numérique d'entreprise et digitalisation

La responsabilité numérique, intégrée à la gouvernance du Groupe, soutient les trois piliers du développement durable. Depuis 2020, l'Unité de Support Digital & Innovation, mobilise les technologies pour accompagner la transition énergétique et faire de Romande Energie le premier digital player du domaine en Suisse romande, en cohérence avec notre stratégie.

Romande Energie place l'éthique et l'environnement au cœur de sa transformation digitale. Une gestion responsable des données et des solutions cloud réduit les émissions de CO₂.

Le Groupe réaffirme son engagement pour un digital éthique, durable et orienté vers la transition énergétique.

En 2024, Romande Energie a poursuivi sa digitalisation pour accompagner la transition énergétique. La gestion du portefeuille agile a permis de prioriser les projets digitaux à forte valeur ajoutée, tandis que la stratégie IT «cloud first» privilégie des solutions Software-as-a-Service pour faire des économies d'énergie grise et de fonctionnement.

Parmi les réalisations marquantes, la migration de notre environnement SAP on-premise vers le Cloud privé de SAP a renforcé la sécurité, la résilience et l'expérience collaborateur. Le déploiement du portail Digital RE a permis de piloter la création de valeur et de connecter les composantes du système d'information. Le Site Web corporate de Romande Energie a été également moder-

nisé pour offrir une interface intuitive, accessible et en phase avec nos ambitions digitales.

Pour accompagner ces avancées, Romande Energie a renforcé l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Celle-ci optimise la planification du réseau, simule les impacts financiers de nouvelles tarifications et améliore les prévisions d'achat d'énergie. L'exploration de l'IA générative ouvre des perspectives pour accroître l'efficacité interne, automatiser certaines tâches et enrichir les interactions clients, tout en garantissant une cybersécurité robuste.

Protection et sécurité des données

Romande Energie accorde une priorité élevée à la sécurité informatique et industrielle face à la croissance des cyberattaques. Pour y répondre, une stratégie de cybersécurité a été déployée autour de trois axes: stratégique, opérationnel et humain. Une politique de sécurité des systèmes d'information traduit la vision stratégique de la Direction et se décline en mesures techniques et organisationnelles adaptées aux besoins du Groupe.

Une directive sur la **gouvernance des systèmes d'information** aligne les technologies sur les objectifs stratégiques du Groupe, favorise la création de valeur, gère les risques et optimise les ressources. Cette directive guide aussi la transformation digitale vers plus de sécurité, d'agilité et d'innovation, indispensables pour accompagner la transition énergétique.

Pour contrer des attaques toujours plus sophistiquées, Romande Energie utilise des technologies avancées, notamment basées sur l'intelligence artificielle, supervisées en continu par un centre opérationnel de sécurité actif 24h/24 et 7j/7. Des efforts spécifiques sont également déployés pour sécuriser le smart metering, garantissant la confidentialité et la fiabilité des données collectées. Afin de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, un processus d'évaluation de la maturité des fournisseurs a été instauré, complété par des audits techniques en fonction de la criticité des solutions acquises.

Reconnaissant l'importance du facteur humain, Romande Energie a développé un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour ses collaborateurs. Des simulations régulières d'attaques renforcent la vigilance et les compétences. L'efficacité des mesures est évaluée chaque année par des audits indépendants réalisés par des experts en cybersécurité.

Conformité en matière de protection des données

Romande Energie s'engage à protéger les données personnelles qu'elle traite. En réponse à la révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), le Groupe a renforcé son dispositif de conformité grâce à des mesures organisationnelles et techniques, alignées sur les nouvelles exigences légales.

Une formation obligatoire sur la nouvelle loi a permis aux collaborateurs de comprendre les bases légales, les principes de protection des données, les risques associés et les mesures de conformité. Des cas pratiques ont facilité l'assimilation de ces concepts pour garantir leur application dans toutes les activités quotidiennes.

La stratégie de Romande Energie repose sur les principes de protection des données dès la conception et garantit par défaut la sécurité à chaque étape de traitements. Le processus d'évaluation des sous-traitants vérifie également leur conformité aux exigences légales, assurant une gestion continue des risques sur toute la chaîne de sous-traitance.

En 2024, Romande Energie n'a enregistré aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données ni subi de vol, fuite ou perte de données. **GRI 418-1**

Temps forts 2024

Migration SAP

Romande Energie a initié sa migration vers S/4HANA, une version plus récente, plus performante et plus flexible du système ERP de SAP, basée sur la technologie HANA, pour améliorer les processus métiers et tirer parti des dernières innovations technologiques.

Cette transition, rendue possible par la mobilisation de ses équipes digitales, vise à améliorer performances, sécurité, résilience et expérience collaborateur. En s'appuyant sur les datacenters de SAP alimentés à 100% par des énergies renouvelables, Romande Energie réduit son impact environnemental.

Changement de tension

En 2024, nous avons achevé un projet initié en 2006 consistant à modifier la tension électrique dans la ville d'Aigle, la commune d'Ollon et la ligne de secours de Leysin. Ce travail colossal a impliqué le renouvellement de 55 stations transformatrices et de 22 liaisons moyenne tension. Représentant un investissement de plus de 4 millions, cette initiative renforce notre réseau et accompagne l'électrification de la société.

H2 Bois

Romande Energie a acquis une participation minoritaire dans H2 Bois SA, une entreprise suisse pionnière dans la production d'hydrogène renouvelable à partir de bois. Utilisant un procédé innovant de thermolyse, H2 Bois SA prévoit de transformer le bois en hydrogène et en biochar tout en permettant une production d'électricité flexible. Ce procédé offre un bilan carbone négatif, contribuant à la décarbonation des activités de ses clients. Le projet vise à créer un écosystème de l'hydrogène dans le Jura qui s'appuie sur un réseau de conduites et qui favorise une production et une utilisation locale et durable au sein d'une zone d'activité micro-régionale.

Click&Charge 500^{ème} parking équipé

Romande Energie a équipé en 2024 le 500^{ème} parking d'une solution «Click&Charge» qui permet aux propriétaires d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sans investissement initial.

Assurer une transition juste

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

Avec pratiquement 1'000 réponses obtenues, l'étude annuelle de satisfaction «REussir», menée par l'institut Qualintra à Genève, a battu tous les records de participation cette année (82%). L'indice d'engagement reste stable par rapport aux années précédentes (7.6). En revanche, le «Net Promotion Score» (NPS) lui chute de 12 points, passant de 39 à 27. Ce résultat reste néanmoins positif, puisque le benchmark suisse présente un score de 13 points.

Nombre de collaborateurs temporaires

En 2024, Romande Energie a travaillé avec 251 personnes déléguées, principalement dans les métiers techniques. 13 d'entre elles ont été engagées en contrat à durée indéterminée. **GRI 2-8**

Romande Energie s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion, non seulement pour répondre aux enjeux sociétaux actuels, mais aussi pour stimuler sa performance globale.

Des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années. Romande Energie poursuit ses efforts afin de devenir plus inclusive, inspirante et responsable.

La mixité de genres est une priorité de la Direction générale, avec un plan d'actions structuré autour de trois axes: communication, processus RH et formations internes.

Répartition hommes/femmes dans l'entreprise et comparatif avec le secteur en Suisse

La répartition hommes/femmes est variable selon les Unités d'Affaires et de Support et selon les types de métiers (techniques ou administratifs). Il est constaté dans toutes les Unités que les femmes accèdent moins que les hommes aux fonctions de management et d'encadrement – et ce malgré la nomination de trois femmes à la direction en 2021, et de quatre nouvelles femmes dans l'encadrement en 2024 (un recrutement externe et trois promotions internes). La Direction de Romande Energie a un niveau de mixité supérieur à la moyenne suisse, celui-ci est très légèrement inférieur à la moyenne pour les positions de cadres.

Réalisations en 2024

- Les objectifs de mixité confirmés sur 5 ans par Unité d'Affaires,
- Le respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale (analyse au travers de Logib),
- La formation de nos managers sur les biais possibles en matière de recrutement et en gestion d'équipe/collaborateurs.

Engagements de l'entreprise

Depuis 2018, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de l'équipe RH et de la Direction sur les biais et stéréotypes, puis auprès des cadres et des managers en 2024.

Des mesures concrètes soutenant la parentalité et donnant plus de flexibilité aux collaboratrices et collaborateurs participent à l'intégration de la diversité dans nos effectifs:

- Depuis 2020, le nombre de temps partiels a augmenté (+ 73% pour les hommes et + 47% pour les femmes) avec 14% des hommes et 61% des femmes concernés en 2024.
- Accompagnement des personnes au bénéfice d'un congé maternité ou paternité avant, pendant et après le congé
- Congé paternité de 4 semaines
- Soutien à la garde d'enfants (crèche) et projet test en cours pour la garde d'enfants dès 4 ans durant les vacances sur le lieu de travail
- Flexibilité: horaire annualisé, accès pour toutes et tous au temps partiel et, pour les métiers qui le permettent, au télétravail, horaire flexible pour la plupart des collaboratrices et collaborateurs
- Accès à des congés non payés.

La direction impulse ces évolutions pour ancrer une culture inclusive à tous les niveaux.

Collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie et Romande Energie Services

GRI 2-7

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs répartis par sexe et par canton



	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Vaud	898	316	1214
Genève	110	13	123
Valais	72	11	83
Neuchâtel	43	4	47
Fribourg	19	4	23
France	3		3
Total général	1145	348	1493

Nombre total collaboratrices et collaborateurs à plein temps et à temps partiel répartis par sexe et par canton



	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Temps plein	980	136	1 116
Vaud	749	123	872
Genève	108	8	116
Fribourg	67	3	70
Valais	37	2	39
Neuchâtel	17		17
France	2		2
Temps partiel	165	212	377
Vaud	149	193	342
Genève	2	5	7
Fribourg	5	8	13
Valais	6	2	8
Neuchâtel	2	4	6
France	1		1
Total général	1 145	348	1 493

GRI 2-7, GRI 405-1

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le Groupe vise l'égalité salariale entre les sexes. La loi sur l'égalité révisée vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont certifiées L&M-Aba-R. Ces deux sociétés ont effectué une analyse salariale approfondie avec Logib en 2024 qui a montré une situation de respect de l'égalité salariale. GRI 405-2

Nombre total collaboratrices et collaborateurs à contrat horaire répartis par sexe et par canton



	Masculin	Féminin	Total général
Vaud	25	30	55
Fribourg	1	1	2
Total général	26	31	57

Turn over net

	2021	2022	2023	2024
Turn over net	7,9%	6,8%	9,0%	8,2%

Représentation en % de femmes parmi :

	2021	2022	2023	2024
Direction	38%	38%	38%	38%
Encadrement	10%	14%	13%	20%
Management	5%	10%	9%	12%
Collaborateurs	24%	23%	23%	24%
Pourcentage global de femmes	22%	22%	22%	23%

Santé et Sécurité au travail

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Sécurité maîtrisée

Le Groupe Romande Energie continue de mettre en œuvre son Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001. Ce système, supervisé par une équipe spécialisée, vise à prévenir les accidents et les maladies liés au travail. Le renforcement de l'équipe se poursuit en 2025 par l'engagement de nouveaux membres.

Les suivis et audits de chantiers intégreront un contrôle renforcé pour évaluer leur impact environnemental.

Le Groupe Romande Energie continue à être audité pour sa conformité à la norme ISO 45001. Plusieurs centaines d'audits ont également été réalisés couvrant l'ensemble des secteurs de l'entreprise. GRI 403-1, GRI 403-3

Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

Les dangers de tous les secteurs et activités du Groupe Romande Energie sont identifiés et analysés. Le suivi des analyses de risques sera poursuivi en 2025. GRI 403-2

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

Les collaboratrices et collaborateurs sont représentés par la Commission Santé et Sécurité au Travail. Cette commission favorise une participation active pour identifier les besoins, proposer des solutions et développer une véritable culture de sécurité. GRI 403-4

Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail

Chaque collaboratrice et collaborateur est invité lors de son embauche à une formation obligatoire sur le suivi des réglementations et bonnes pratiques en santé et sécurité. Par la suite, les formations spécifiques à chaque activité sont régulièrement données suivant le cadre légal et la norme ISO 45001. GRI 403-5

Promotion de la santé des travailleurs

Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, Romande Energie promeut des activités centrées sur le bien-être mental et physique de ses collaborateurs. Le comité Sports & Loisirs nourrit cette volonté et permet à chacun de s'intégrer et s'épanouir au travers de diverses initiatives extra-professionnelles répondant à un environnement de travail inclusif, collaboratif et dynamique.

Ainsi les groupes comme le Ski club, le Foot club, AventureRE, et le Tir organisent des sorties régulières.

Encourager le sport et le bien-être

Pour promouvoir une meilleure santé, nous offrons des équipements de sport à prix réduits et des infrastructures adaptées (douches, vestiaires). La flexibilité horaire permet également de faciliter l'activité physique.

Accidents non professionnels

Le nombre d'accidents non professionnels reste une préoccupation importante (14.2% en 2024). En 2025, une attention particulière sera portée aux accidents non professionnels, avec des actions ciblées pour sensibiliser et accompagner les collaborateurs dans leurs activités hors du travail. Le plan d'actions est adapté en ce sens. GRI 403-6

Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires.

La certification ISO 45001 permet d'identifier et de gérer efficacement les risques liés aux activités, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle aide également à améliorer continuellement les performances en matière de sécurité et de santé au travail.



Prestataires externes

Une attention particulière est donnée aux aspects Santé et Sécurité au Travail en lien avec nos prestataires. Les règles de sécurité attendues par l'entreprise allant au delà des lois en vigueur sont notamment fournies.

GRI 403-7

Accidents du travail

Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail

À noter que seuls les collaboratrices et collaborateurs des entités de Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont inclus dans les statistiques présentées ci-dessous.

- Nombre d'accidents professionnels par millions d'heures travaillées : 15.01
- Nombre d'accidents du travail en absolues : 32

Ces indicateurs sont publiés dans le Rapport de durabilité pour garantir la transparence. Cette année, ils ont été audités par EY et leur méthodologie de calcul a changé (résultats exprimés en millions d'heures de travail et plus en équivalent plein temps).

GRI 403-9a iii

Maladies professionnelles

A ce jour aucune maladie professionnelle n'est à déclarer en 2024. GRI 403-10

57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment.

Formation du personnel

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formations qui participent à sa culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective.

L'Unité de Support Richesses Humaines accompagne cette évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant les collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans l'organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

De plus, 57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment. Nous les encadrons dans 16 professions et avons pour objectif de renforcer l'organisation dédiée à leur accompagnement tout en augmentant progressivement le nombre d'apprentis et/ou de filières proposées.

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

En 2024, le temps moyen consacré à la formation est de 2 jours par an, par collaboratrice et collaborateur.

GRI 404-1

Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Plusieurs formations sont proposées :

- Onboarding
- Managez vos équipes
- Sécurité au travail
- Programme de formation de base pour les électriciens afin de faciliter la reconversion et réinsertion.

Nous encourageons également la participation à des formations certifiantes dans la durabilité. GRI 402

Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Toute collaboratrice ou tout collaborateur engagé par contrat fixe bénéficie a minima d'une discussion au sujet de son évolution de carrière au travers du «Partage», entretien annuel avec son manager. L'évaluation de la performance au sein de Romande Energie est collective et constituée de trois objectifs basés sur chacun des piliers qui mènent à la distribution du bonus annuel identique pour chacune et chacun. GRI 404-3

Pour accompagner les parties prenantes internes ou externes du Groupe dans leur compréhension et leur connaissance des enjeux en termes de durabilité, plusieurs outils de formation ou d'information ont été développés durant l'année 2024.

Plus de 90% des collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation sur les enjeux du changement climatique et la stratégie de durabilité de RE et ont eu la possibilité de s'engager sur une action à réaliser dans leur activité professionnelle.

En tant qu'employeur responsable, Romande Energie a mis en place plusieurs actions en faveur de la **santé et du bien-être au travail** au cours de l'année 2024.

Parmi ces actions, une campagne de sensibilisation aux dangers d'accidents non professionnels qui surviennent durant les loisirs ou les trajets ainsi qu'une formation sur les risques psycho-sociaux.

De plus, un **sondage sur le stress au travail** a été mené dont les résultats ont conduit à l'élaboration d'un plan d'actions qui sera déployé en 2025.

Parallèlement, un ensemble de conseils sur les relations clients faisant état de bonnes pratiques a été mis en œuvre au sein de l'entreprise, tout au long de l'année 2024, pour mieux répondre à leurs attentes.

Enfin, Romande Energie Services a **initié une démarche durable et solidaire au Cameroun**, qui devrait se concrétiser en 2025. Réalisée en partenariat avec le Comité national de développement des technologies, cette dernière prévoit notamment la construction d'une centrale solaire dans un village du Cameroun, ainsi que la formation d'ingénieurs locaux à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Qualité – Labels

Notations ESG

Les données fournies par les organismes mentionnés enrichissent annuellement notre stratégie et notre gouvernance en durabilité. La spécialiste en finance durable chez Romande Energie analyse minutieusement ces rapports. Les axes d'amélioration identifiés sont ensuite partagés en interne pour définir les actions à entreprendre. Chaque année, nous nous engageons à intégrer ces améliorations dans notre Rapport de gestion. Les critères susceptibles d'être renforcés sont discutés en comité de direction et présentés au Conseil d'administration, permettant d'identifier d'éventuelles actions correctives. C'est par exemple le cas de notre bilan de gaz à effet de serre, dont la complétude a été améliorée cette année.

GRI 2-12, GRI 2-13, GRI 2-17

Amélioration Continue et Certification

Romande Energie poursuit sa trajectoire vers l'excellence opérationnelle. Les certifications ISO 9001, 14001, 45001 et Ecoentreprise ont été maintenues en 2024 pour ses Unités d'Affaires Romande Energie Services, Solutions Energie et Réseaux. Sa société fille ID GO Management SA a rejoint le même périmètre de certification en mai 2024. L'Unité d'Affaires Réseaux a également maintenu la certification ISO 55001 pour le management des actifs de distribution des réseaux HT, MT, BT.

Le durcissement des critères d'évaluation explique les notations, malgré l'amélioration continue que Romande Energie poursuit en matière de durabilité.

Ce sont 20 collaborateurs supplémentaires qui ont été formés au Lean Management en 2024. De surcroît, le Groupe bénéficie également depuis mai 2024 du label «Great place to work», lequel qualifie Romande Energie parmi les entreprises les plus attentives à la qualité de vie au travail.

Notations Ethos/Inrate



Perspectives 2025

En 2025, le Groupe s'engagera dans un premier temps à stabiliser ses émissions de GES. Puis les ateliers de transition qui seront organisés avec les métiers ayant le plus d'impact permettront de valider les trajectoires de décarbonation grâce à l'engagement des experts. Il continuera à développer les énergies renouvelables, la flexibilité et le stockage, les infrastructures électriques et thermiques et à investir dans l'innovation et les entreprises prometteuses du secteur.

La stratégie de durabilité du Groupe sera renforcée par une nouvelle matrice de double matérialité qui lui offrira une meilleure compréhension et gestion de ses impacts environnementaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que l'identification des risques et opportunités liés à ces enjeux. Cette démarche permettra au Groupe d'affiner encore plus l'optimisation de l'utilisation de ses ressources et la réduction de ses coûts associés.

Les défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face sont certes considérables, mais ils représentent également des opportunités uniques pour innover et créer un avenir plus durable.

Nos efforts en matière de décarbonation, de formation continue et de partage de bonnes pratiques avec nos collaboratrices et collaborateurs et parties prenantes renforcent notre capacité à faire face aux enjeux actuels et futurs.

Nous regardons vers l'avenir avec détermination, sachant que chaque pas que nous faisons aujourd'hui nous rapproche d'un monde plus durable et prospère pour tous.

Reconnaissance, remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont apporté leur expertise et leur dévouement à la réalisation de ce rapport. Leur contribution a été essentielle à la qualité et à la diversité des perspectives présentées.

Définition des indicateurs spécifiques 2024

Assurance limitée EY

Émissions GES gCO₂e par franc de CA

Total des émissions figurant dans le bilan de gaz à effet de serre (GES) selon le GHG Protocol excluant les participations financières, divisé par le chiffre d'affaires du Groupe Romande Energie, tous deux publiés dans le rapport de gestion.

L'année de référence est 2020, et l'indicateur est recalculé dans le cas de retraitement d'un bilan de gaz à effet de serre post première publication.

Contribution à la décarbonation

En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche ad hoc considérant deux types de contribution à la décarbonation de la Suisse Romande: le chauffage à distance et la vente de pellets pour le chauffage.

Le périmètre organisationnel considéré ainsi que les sources de données sont les mêmes que pour le bilan GES. Les contributions sont donc évaluées par rapport à la situation au cours de l'année de reporting (et non pas à terme). Les facteurs d'émission diffèrent cependant du bilan GES puisqu'ils sont basés sur une perspective standardisée de type cycle de vie (les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure sont considérées, les émissions indirectes étant lissées sur la durée de vie du produit).

Chauffage à distance

Les réductions considérées correspondent aux émissions qui auraient été générées sans raccordement au chauffage à distance moins les émissions effectivement générées par Romande Energie pour le chauffage à distance. Seul le remplacement d'infrastructures de chauffages existantes est considéré (et non les chauffages installés dans les bâtiments neufs). La base de données de la Confédération (KBOB) est utilisée pour les facteurs d'émission (énergie finale pour le chauffage à distance et chaleur utile pour les chauffages substitués) sauf pour l'électricité qui est basée sur le facteur d'émission de l'électricité distribuée par Romande Energie (approche basée sur les garanties d'origine). Les émissions biogéniques ne sont pas considérées. La vente de froid ou d'électricité n'est pas prise en compte: l'ensemble des émissions des CAD sont donc allouées à la chaleur vendue.

Vente de pellets

La contribution à la décarbonation de la Suisse romande liée à la vente de pellets provient de la production de pellets dans notre centrale de biomasse Enerbois à partir de déchets issus de la scierie Zahnd située sur le même site à Rueyres. Seule la part de pellets vendue à des clients externes (non-utilisée en interne par les chauffages à distance) est considérée. Il est estimé que chaque kilo de pellets contient 4.8 kWh d'énergie (source: norme européenne EN14961-2) et que le rendement des chaudières à pellets est de 90%. Le facteur d'émission de la chaleur substituée correspond au facteur moyen des émissions du chauffage des bâtiments à usage d'habitation du canton de Vaud en 2023 (source: OFS - Recensement de la population, Statistique des bâtiments et des logements), les utilisateurs finaux des pellets n'étant pas connu suite à leur vente par un intermédiaire. Le facteur d'émission des pellets provient de la base de données Ecoinvent, avec une correction importante (> 80%) pour prendre en compte que le bois utilisé est un déchet de scierie et que ses émissions sont considérées comme nulles (approche cut-off). Les émissions biogéniques des pellets ne sont pas considérées. Les émissions biogéniques liées à la préparation des pellets sont, en revanche, considérées dans les émissions biogéniques publiées dans le bilan GES.

Accidents du travail

Accidents professionnels, au sens légal, ayant occasionné une absence de plus de 1 jour, tels enregistrés et retenus par notre assureur (SUVA). Les cas bagatelles, selon la définition de la SUVA, sont omis. Tous les collaborateurs engagés dans Romande Energie SA et Romande Energie Service SA sont concernés. Ils sont calculés en nombre d'accidents par million d'heures travaillées sur la moyenne de l'année 2024.

A noter que les cas «en cours de traitement» notamment pour les incidents survenus en fin d'année sont inclus dans le périmètre et pourront faire l'objet d'une reformulation.

Nombre total d'employés (équivalent plein temps, EPT)

Tous les collaborateurs sous contrat de travail des sociétés du périmètre (CDD et CDI), y compris les apprentis et les stagiaires au 31 décembre 2024. Sont exclus les membres du Conseil d'administration.

Nombre d'apprentis en cours de formation

Nombre d'apprentis en formation et sous contrats avec la société Romande Energie SA ou Romande Energie Services SA au 31 décembre 2024. Ce nombre comprend les apprentis CFC (3 ou 4 ans) et les apprentis AFP (2 ans).

CAPEX cumulé

Somme cumulée des investissements et acquisitions de parts dans des sociétés associées publiés dans le Rapport de gestion annuel depuis le 01.01.2021 jusqu'au bouclage annuel actuel.

Autres définitions

EBIT cumulé

Somme cumulée de l'EBIT publié dans le Rapport de gestion annuel depuis le 01.01.2021 jusqu'au bouclage annuel actuel.

Price to book

Le «Price to Book Ratio» correspond à la division de la valeur de marché de l'action REHN par les capitaux propres par action (en CHF) publiés dans le Rapport de gestion des résultats financiers annuels.

Liste des enjeux pertinents

En référence à l'élément d'information de la norme GRI 3, le processus d'identification vise à établir la liste «les impacts réels et potentiels, négatifs et positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires».

Net Promotion Score Clients

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents segments de clients sur notre zone de desserte: Particuliers, Entreprises, Collectivités et Communes, Prescripteurs.

Net Promotion Score Fournisseurs

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents fournisseurs.

Net Promotion Score des collaboratrices et collaborateurs

En CDI chez Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et Effitec SA à la date de lancement de la campagne annuelle en septembre 2023. Cet indicateur mesure la recommandation des collaboratrices et collaborateurs.



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

Au Conseil d'Administration de

Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant sur une sélection d'indicateurs clés de performance du Rapport de Durabilité 2024 de Romande Energie Holding SA

Nous avons été mandatés par Romande Energie Holding SA et ses filiales consolidées (Groupe Romande Energie) afin de fournir une assurance limitée en lien avec la vérification de certains indicateurs clés de performance communiqués dans le Rapport de durabilité 2024 et indiqués par l'usage du sigle  (pages 55, 92, 98) (indicateurs clés de performance) pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nos travaux se limitent au périmètre de mission décrit dans le paragraphe précédent. Par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur les autres informations incluses dans le rapport.

Critères

Romande Energie Holding SA a défini comme déterminants les critères suivants (critères applicables) :

- ▶ Méthodologie du Groupe Romande Energie – Définition des indicateurs spécifiques 2024 (page 98)
- ▶ Normes GRI (Global Reporting Initiative) de reporting de développement durable.

Un résumé de ces normes est présenté sur le site GRI. Nous considérons que ces critères applicables constituent une base appropriée pour l'exécution de notre mandat pour obtenir une assurance limitée.

Limitations inhérentes à la préparation des informations

Les indicateurs sélectionnés (dont les GES) peuvent être sujets à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Méthodologie du Groupe Romande Energie (page 98).

Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la sélection des critères applicables ainsi que de la saisie et de la publication des indicateurs clés de performance conformément à ceux-ci. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, résultant de fraudes ou d'erreurs.



Indépendance et assurance qualité

Nous nous sommes conformés aux dispositions de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre entreprise applique International Standard on Quality Management 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



Responsabilités de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations mentionnées ci-dessus sur la base des éléments probants recueillis. Nous avons réalisé notre mission conformément à la norme *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (ISAE 3000 Revised) issue de l'International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised). Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs clés de performance ne comportent pas d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Nos procédures

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'audit afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur indépendant, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives des indicateurs clés de performance mentionnés ci-dessus. Les procédures d'audit réalisées lors d'une mission d'assurance limitée varient quant à leur nature et leurs phases d'exécution et sont moindres que lors d'une assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée est considérablement inférieur à celui obtenu lors d'une mission d'assurance raisonnable.

Même si l'efficacité des contrôles internes est considérée lors du choix de la nature et de la portée de nos procédures d'audit, notre mission d'assurance n'est pas conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures ne comprennent pas de contrôles ou de procédures liées à la vérification de la consolidation des données ou de leur calcul par les systèmes informatiques.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Évaluation de la pertinence des critères applicables utilisés et de leur application cohérente ;
- ▶ Entretiens avec le personnel compétent pour comprendre le processus de gestion et de reporting, y compris la stratégie, les principes et la gestion de la durabilité ;
- ▶ Entretiens avec des employés clés du Groupe Romande Energie, y compris les prestataires externes (pour l'indicateur des gaz à effet de serre), afin d'évaluer le processus de réalisation du rapport non-financier, y compris les processus de collecte, de consolidation et de reporting des indicateurs clés de performance ;
- ▶ Examen de l'application correcte des critères de calcul mentionnés dans la méthodologie des critères applicables ;
- ▶ Procédures analytiques et plausibilisation des informations non-financières ;
- ▶ Identification et examen des hypothèses utilisées pour les calculs effectués ;
- ▶ Tests, sur la base d'échantillons, de la documentation pertinente pour examiner l'exactitude des données.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et appropriée pour former notre conclusion.



Conclusion

Sur la base des procédures d'audits réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les indicateurs clés de performance présentés dans le Rapport de durabilité 2024 et indiqués par l'usage du sigle  pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 n'ont pas été établis en conformité avec les critères applicables sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)



Miriél Steudler
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Index GRI et TCFD

Romande Energie a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI.

Norme GRI : 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
GRI 1	Fondation (2021)		
GRI 2	Informations générales (2021)		
2-1	Détails sur l'organisation		14-52
2-2	Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité		54
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact		54
2-4	Resoumissions d'informations		54
2-5	Vérification externe		54
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		57
2-7	Employés		55-92
2-8	Travailleurs autres que les employés		91
2-9	Structure de gouvernance et composition		19-68
2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé		22-64
2-11	Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé		19-64
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		70-96
2-13	Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts		69-96
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité		59-60-64-68
2-15	Conflits d'intérêt		22-65
2-16	Communication des situations critiques		24-66
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé		64-96
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé		25-64
2-19	Politique de rémunération		40-64-70
2-20	Processus de fixation de la rémunération		41-64
2-21	Ratio de la rémunération totale annuelle		40-41-65
2-22	État des lieux de la stratégie de développement durable		61-74
2-23	Engagements politiques		65
2-24	Intégration des engagements politiques		65
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs		26-65-85
2-26	Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations		66
2-27	Respect des lois et des règlements		65-82
2-28	Adhésion à des associations		58
2-29	Engagement des parties prenantes		58
2-30	Accords de négociation collective		66
GRI 3	Thèmes pertinents (2021)		59
3-1	Processus de détermination des enjeux matériels		59-60
3-2	Liste des enjeux matériels		59-60
3-3	Gestion des enjeux matériels		60-71-80
Enjeu matériel	Investissements dans les énergies renouvelables		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		69-86
Enjeu matériel	Contribution au développement du tissu économique local		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		88
Enjeu matériel	Conformité environnementale		
2-27	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		65-82
Enjeu matériel	Conformité à la réglementation sociale		
2-27	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		65-82
Enjeu matériel	Gestion rentable des ressources énergétiques		
Enjeu matériel	Impact sur la biodiversité		
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Information non disponible	82
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		82
304-3	Habitats protégés ou restaurés		83
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations		83
Enjeu matériel	Réduction de l'empreinte carbone		
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		80
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		80
302-3	Intensité énergétique		

Norme GRI : 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
302-4	Réduction de la consommation énergétique		82
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		82
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		55-79-80
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		55-79-80
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		55-79-80
305-4	Intensité des émissions de GES		55-80
305-5	Réduction des émissions de GES		77
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		80
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives		80
Enjeu matériel	Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		55-79-80
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		55-79-80
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		55-79-80
Enjeu matériel	Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)		
305-5	Réduction des émissions de GES		77
Enjeu matériel	Gestion des déchets et recyclage		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		83
301-2	Matières recyclées utilisées	Information non disponible	83
301-3	Produits et matériaux d'emballage utilisés		83
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		83
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		83
306-3	Déchets générés		83
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		83
306-5	Déchets destinés à l'élimination		83
Enjeu matériel	Santé et Sécurité au travail		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		93
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables		93
403-3	Services de santé au travail		93
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail		93
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		93
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		93
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		94
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		
403-9	Accidents du travail	Informations partielles	55-94
403-10	Maladies professionnelles		94
Enjeu matériel	Formation du personnel		95
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		95
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		95
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		95
Enjeu matériel	Politique d'égalité salariale		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		92
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		92
Enjeu matériel	Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs		
414-1	Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs		74
Enjeu matériel	Protection et sécurité des données		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		90
TCFD	Éléments d'information		67
	Gouvernance		68
	Stratégie		74
	Gestion des risques		75
	Indicateurs et objectifs		76

États financiers



Commentaires financiers du Groupe Romande Energie

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2024

	2024			2023		
	Résultat ajusté	Effets non-opérationnels	Résultat Swiss GAAP RPC	Résultat ajusté retraité	Effets non-opérationnels	Résultat Swiss GAAP RPC retraité
COMPTE DE RÉSULTAT						
Chiffre d'affaires net	829 965	2 337	832 302	917 890	10 323	928 213
Marge brute opérationnelle	367 737	2 337	370 074	426 359	10 323	436 682
en % du chiffre d'affaires net	44%		44%	46%		47%
Charges de personnel	(180 617)		(180 617)	(161 942)		(161 942)
Autres charges d'exploitation	(65 952)		(65 952)	(74 143)		(74 143)
EBITDA*	121 168	2 337	123 505	190 274	10 323	200 597
en % du chiffre d'affaires net	15%		15%	21%		22%
Amortissements et corrections de valeur	(98 362)	(11 462)	(109 824)	(100 915)		(100 915)
EBIT**	22 806	(9 125)	13 681	89 359	10 323	99 682
en % du chiffre d'affaires net	3%		2%	10%		11%
Part au résultat net des sociétés associées			15 296			76 738
Résultat net du Groupe			26 050			150 446
en % du chiffre d'affaires net			3%			16%
FLUX DE TRÉSORERIE						
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			146 672			136 034
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			(167 930)			(109 594)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			111 952			(53 848)
AUTRES INDICATIONS						
Dividende (pour 2024 : proposé) par action (en CHF)			1.44			1.44
Résultat par action (en CHF)			0.95			5.76
Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA			2 096 180			2 109 501
en % des actifs			74%			79%
Capitaux propres par action (en CHF)			74			74
Cours de l'action Romande Energie Holding SA en fin d'exercice (en CHF)			43.00			55.00
Capitalisation boursière			1 103 289			1 411 183
Nombre de collaborateurs			1 493			1 338

* EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

** EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

Principaux événements financiers

- Sous pression maximale d'effets réglementaires sur la marge énergie, l'EBIT ajusté 2024 s'élève à CHF 23 mios pour un chiffre d'affaires de CHF 832 mios conformément aux attentes.
- L'enregistrement de corrections de valeur sur 2 chauffages à distance à la technologie innovante pèse sur l'EBIT publié qui s'établit à CHF 14 mios.
- Le bénéfice net 2024 de CHF 26 mios ne bénéficie pas de la solide performance d'Alpiq, laquelle est neutralisée par le remboursement de l'emprunt public hybride de CHF 650 mios et la conversion de ses comptes IFRS aux normes Swiss GAAP RPC.
- Un flux de trésorerie opérationnel élevé conjugué à la levée d'un financement vert soutiennent la stratégie d'investissements qui s'établit à CHF 163 mios en 2024.

EBIT ajusté conforme aux attentes

Le Groupe Romande Energie clôture 2024 avec un EBIT ajusté de CHF 23 mios. Cette performance en ligne avec les attentes est péjorée par des effets non-opérationnels pour CHF 9 mios. A fin 2024, l'EBIT publié selon les normes Swiss GAAP RPC s'élève à CHF 14 mios.

Après une performance 2023 extrêmement positive marquée par un effet de rattrapage sur les tarifs, le résultat ajusté de l'Unité d'Affaires Solutions Energie est lourdement pénalisé par des impacts réglementaires négatifs. Les surplus d'énergie solaire devant être revendus sur les marchés à des conditions très défavorables, additionnés à l'application du mécanisme de la méthode du prix moyen, dégradent de CHF 33 mios la marge énergie du Groupe en 2024. Malheureusement, la régulation en vigueur à ce jour n'offre aucune possibilité de reporter tout ou partie de ces éléments dans les tarifs futurs des clients. La décision de Romande Energie de diminuer la composante énergie de ses tarifs 2024 conjuguée à la baisse de la rémunération autorisée viennent encore sanctionner la marge énergie en 2024.

En 2024, la profitabilité de l'ouvrage FMHL (Forces Motrices Hongrin-Léman) est amputée de la rémunération pour la mise à disposition d'une réserve hivernale. Le résultat ajusté de l'Unité d'Affaires Solutions Energie clôture dans les chiffres rouges à hauteur de CHF 16 mios. Après prise en compte des effets non-opérationnels liés à la comptabilisation de corrections de valeur sur des chauffages à distance à la technologie novatrice, l'EBIT 2024 publié est négatif à hauteur de CHF 27 mios contre un résultat très positif de CHF 47 mios en 2023.

Confirmant la bonne dynamique observée ces dernières années, l'Unité d'Affaires Romande Energie Services enregistre une performance en hausse avec un EBT publié de CHF 6 mios (2023 : CHF 5 mios), favorisée par un effet non-opérationnel provenant de la cession d'une filiale. Gage de stabilité, le résultat de l'Unité d'Affaires Réseaux s'affiche à CHF 48 mios malgré la prise en compte du coût des pertes réseaux lié à la méthode du prix moyen. La profitabilité opérationnelle ajustée de Romande Energie s'établit à 3% contre 10% en 2023 (2% contre 11% l'an dernier avec prise en compte des effets non-opérationnels).

Le chiffre d'affaires fléchit de 10%

Le compte de résultat de l'année 2024 enregistre le deuxième plus haut niveau de chiffre d'affaires de son histoire intervenant après un exercice comparatif qualifié d'exceptionnel. Les revenus annuels ajustés clôturent à CHF 830 mios (2023 : CHF 918 mios), en recul de 10% (-10% également en tenant compte des effets non-opérationnels).

Conformément aux prévisions, les revenus de l'Unité d'Affaires Solutions Energie reculent mécaniquement de plus de CHF 100 mios sous l'effet principal généré par des prix inférieurs lors de reventes de positions sur les marchés, conjugué à des volumes d'énergie moindres vendus au marché libéralisé et à une politique tarifaire volontairement favorable à la clientèle régulée.

Les revenus des Unités d'Affaires Réseaux et Romande Energie Services sont en croissance en tenant compte de l'impact du transfert entre ces deux Unités de l'activité d'éclairage public mi-2023.

1'500 collaborateurs à fin 2024

L'année 2024 voit la concrétisation de la volonté de Romande Energie de réinternaliser son Service Clients (contact center, facturation et contentieux) et ses 54 collaborateurs au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie, activité anciennement gérée au sein de la société de partenaires enersuisse. L'Unité d'Affaires Réseaux accueille de son côté 21 nouveaux collaborateurs à la suite de la signature d'un contrat de mandat avec un gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) tiers comprenant également la reprise de ses activités.

Au 31 décembre 2024, Romande Energie compte ainsi 1'493 collaborateurs contre 1'338 à fin 2023. Les charges de personnel augmentent de 12% à CHF 181 mios contre CHF 162 mios douze mois plus tôt. Cette hausse est compensée pour moitié par une baisse des autres charges d'exploitation de CHF 8 mios découlant de la réinternalisation du Service Clients précitée. En conséquence, ces dernières s'établissent à CHF 66 mios (-11%) conformément aux attentes.

Participation au résultat d'Alpiq et EOSH retraitée en Swiss GAAP RPC

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de la norme révisée Swiss GAAP RPC 30 Comptes consolidés, les comptes annuels de la participation EOSH (Alpiq inclus) ont été retraités selon les exigences Swiss GAAP RPC.

En 2024, Alpiq publie une nouvelle performance solide avec un résultat net de CHF 943 millions en IFRS. Après retraitement du principal effet lié à l'extourne partielle de l'asymétrie comptable sur les dérivés énergie (accounting mismatch), le résultat retraité selon Swiss GAAP RPC d'Alpiq s'élève à CHF 726 millions. Cette performance est neutralisée par la décision d'Alpiq de rembourser un emprunt public hybride de CHF 650 millions considéré comme des fonds propres. En conséquence, la contribution nette d'Alpiq au résultat du Groupe est non significative à hauteur de CHF 3 millions selon Swiss GAAP RPC (2023 retraité : CHF 65 millions).

Les activités d'EOS NER SA progressent et se renforcent avec une contribution de CHF 10 millions (2023 : CHF 8 millions). L'impact cumulé d'Alpiq et d'EOS pour le Groupe est de CHF 13 millions (2023 retraité : CHF 76 millions). Pour mémoire, Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 33.33% d'Alpiq et 100% d'EOS NER SA.

Au 31 décembre 2024, le résultat net du Groupe s'élève à CHF 26 millions (2023 retraité : CHF 150 millions).

Solutions Energie

L'Unité d'Affaires Solutions Energie intègre toute la chaîne du kWh en focalisant ses activités sur deux pôles, la production d'énergie et la gestion de l'approvisionnement en électricité, chaleur et froid d'une part, et les marchés d'autre part.

En milliers de CHF	2024	2023	Variation en %
Chiffre d'affaires net	434 196	539 696	-20%
Marge brute opérationnelle	93 212	163 177	-43%
en % du chiffre d'affaires net	21%	30%	
EBITDA	17 502	81 398	-78%
en % du chiffre d'affaires net	4%	15%	
EBIT ajusté	(15 976)	47 422	-134%
EBIT	(27 439)	47 422	-158%
en % du chiffre d'affaires net	-6%	9%	
Nombre de collaborateurs	171	125	

Au 31 décembre, le chiffre d'affaires publié de l'Unité Solutions Energie s'élève à CHF 434 millions (2023 : CHF 540 millions). Cette baisse de revenus est conforme aux attentes.

Romande Energie a fixé sa politique tarifaire 2024 pour sa clientèle régulée en appliquant une baisse de la composante énergie afin d'absorber la hausse des coûts du réseau et des taxes. Ce choix en faveur de ses clients occasionne une baisse de revenus de l'ordre de CHF 24 millions par rapport à 2023, laquelle avait enregistré un effet de rattrapage positif exceptionnel. Les revenus provenant du marché libéralisé diminuent de CHF 28 millions.

conséquence d'une baisse de 28% des GWh commercialisés couplée à un prix de vente moyen inférieur de l'ordre de 12%. Les prix baissiers du marché de l'énergie influencent également les reventes de positions d'électricité au marché qui chutent mécaniquement de CHF 58 millions par rapport à 2023. En parallèle, les augmentations de chiffre d'affaires constatées sur la vente d'énergie thermique, dans le solaire, l'hydraulique et l'éolien à hauteur de CHF 8 millions sont plus que compensées par d'autres baisses de revenus notamment sur l'ouvrage FMHL et en France.

En termes de consommation, les volumes de la clientèle régulée sur la zone de desserte de Romande Energie progresse de 2% en 2024. Conformément aux attentes, les volumes consommés par les grandes entreprises se contractent de l'ordre de 28% ou 102 GWh.

Alors que l'année 2024 fait partie des cinq plus chaudes jamais mesurées en Suisse romande, le niveau de pluviométrie enregistré au printemps et en septembre a favorisé les ouvrages hydroélectriques de Romande Energie qui affichent une progression de 6% par rapport à la production 2023. L'arrêt de la centrale des Forces Motrices du Grand-St-Bernard depuis la mi-août 2024, 3^e zone de production en termes d'importance pour le Groupe, n'aura ainsi pas eu d'impact sur 2024. Après prise en compte des ouvrages de tiers avec obligation de reprise ou en commercialisation directe, la part de production allouée aux clients régulés se monte à 736 GWh (2023 : 688 GWh). Cependant, cette production additionnelle, supérieure aux attentes, engendre des volumes excédentaires à écouler sur le marché.

Avec un EBIT négatif publié de CHF 27 millions, l'année 2024 marque un tournant pour l'Unité d'Affaires Solutions Energie. Si l'impact de la politique tarifaire 2024 découle sur une diminution de marge attendue d'environ CHF 12 millions, les impacts liés aux aspects réglementaires détériorent significativement la marge énergie de CHF 45 millions par rapport à l'année comparative.

Après 2020 qui avait vu une première baisse de la marge brute régulée admissible sur la vente d'énergie (de CHF 95 à 75 francs pour environ CHF -6 millions), le régulateur a décidé de la réduire à nouveau à CHF 60 francs dès le 1^{er} janvier 2024. Cette décision vient amputer la marge énergie du Groupe de CHF 4 millions passant de CHF 20 millions à CHF 16 millions et représente le premier effet réglementaire. Pour rappel, la règle des CHF 60 francs permet la couverture des coûts administratifs et de ventes des GRD en Suisse pour la fourniture d'énergie à l'approvisionnement de base, tout en laissant un bénéfice approprié. Un deuxième impact réglementaire vient péjorer la marge énergie par l'application de la méthode du prix moyen. Celle-ci pèse pour un montant estimé de CHF 15 millions en 2024, similaire à 2023, sans possibilité de reporter les coûts supportés dans les tarifs futurs aux clients finaux. Cette situation disparaîtra dès 2026. À cela s'ajoute un troisième effet qui est la conséquence de la hausse significative des coûts d'énergie de réglage de CHF 8 millions très partiellement compensée par la réalisation positive des risques de consommation et de production.

Néanmoins l'effet réglementaire le plus marqué provient de la conjugaison de la couverture du portefeuille d'approvisionnement constituée plusieurs années en avance et des conséquences de l'avènement de la production solaire indigène. Romande Energie fait face à des volumes d'énergie excédentaire ne pouvant être anticipés car dépendants des conditions météorologiques. Ces électrons doivent être écoulés sur le marché à des prix très inférieurs aux tarifs de reprise payés aux clients. Dans l'état actuel de la législation, il n'existe aucune possibilité de pouvoir reporter cette perte supérieure à CHF 30 millions dans les tarifs futurs des clients finaux.

Le résultat opérationnel de FMHL fléchit de CHF 4 millions pour s'établir à CHF 9 millions principalement par l'absence en 2024 de rémunération pour la mise à disposition d'une réserve hivernale (2023 : contribution CHF 3 millions) et la poursuite du resserrement des prix entre l'énergie de pointe et celle dite de ruban.

En 2024, les investissements réalisés dans la production d'énergie électrique bénéficient d'un WACC de 5.23% contre 4.98% en 2023 générant une contribution supplémentaire non significative. A contrario, et avec un productible similaire à l'année précédente pour les ouvrages d'énergie renouvelable (hydraulique, solaire et éolien), la performance opérationnelle en France gagne CHF 1 million par rapport à 2023 et CHF 2 millions par rapport à 2021 (2022 ayant profité des niveaux de prix d'électricité extrêmement élevés) pour s'établir à CHF 3 millions à fin 2024.

Le volume de production solaire progresse de 20% par rapport à 2023 mais reste en-dessous des attentes compte tenu d'un rayonnement solaire annuel inférieur à la norme. La marge contributive des activités solaires d'exploitation et de développement atteint le seuil de rentabilité avec une performance en hausse de CHF 1 million comparée à 2023.

L'exploitation des chauffages à distance poursuit sa croissance avec plus de 90'000 kWh thermiques vendus en 2024 (+20%) pour des revenus supérieurs à CHF 24 millions (2023 : CHF 20 millions). La marge brute cumulée des actifs en développement et en exploitation progresse sur l'exercice. La performance annuelle de cette activité reste légèrement inférieure au seuil de rentabilité au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie tout en dégagant une marge bénéficiaire à hauteur de CHF 3 millions au niveau du Groupe grâce à la contribution de l'Unité d'Affaires Romande Energie Services, en charge des activités de développement et de construction des chauffages à distance. L'enregistrement d'effets non-opérationnels liés à la comptabilisation de corrections de valeur pour un montant total de CHF 11 millions dégrade l'EBIT publié de cette activité. L'utilisation de la technologie novatrice de cogénération par gazéification du bois sur 2 ouvrages en exploitation n'a pas abouti au niveau de performance espéré engendrant ces dépréciations.

Sans ces corrections de valeurs, l'EBIT ajusté de cette Unité s'établit à CHF -16 millions.

Après prise en compte de mesures d'efficacité en 2024, l'augmentation du nombre de collaborateurs est à mettre au crédit de la réinternalisation des équipes du Service Clients avec 54 collaborateurs qui ont rejoint l'Unité Solutions Energie au 1^{er} janvier 2024. Cette réintégration des effectifs contribue à diminuer les charges d'exploitation globales pour un gain net de CHF 2 millions sur cette activité.

Réseaux

L'Unité d'Affaires Réseaux assure la construction, l'exploitation, la maintenance et la conduite des infrastructures de distribution d'électricité, à haute, moyenne et basse tensions, ainsi que celles du réseau radio et de fibre optique du Groupe. La majeure partie de cette activité est régulée.

En milliers de CHF	2024	2023	Variation en %
Chiffre d'affaires net	325 905	311 939	4%
Marge brute opérationnelle	223 540	215 614	4%
en % du chiffre d'affaires net	69%	69%	
EBITDA	103 103	106 101	-3%
en % du chiffre d'affaires net	32%	34%	
EBIT	47 767	49 212	-3%
en % du chiffre d'affaires net	15%	16%	
Nombre de collaborateurs	478	436	

L'année 2024 voit un nouveau renforcement des activités avec l'arrivée de 21 nouveaux collaborateurs dans le cadre de la reprise des activités d'un gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) tiers au 1^{er} janvier 2024. Ce choix stratégique permettra à court terme de consolider les activités de GRD de Romande Energie et supporter la croissance des activités hors monopole.

Plus de 54'000 compteurs intelligents ont été installés sur la zone de desserte de Romande Energie portant le taux de renouvellement à 62% à fin 2024. L'objectif de remplacer 80% des compteurs intelligents d'ici fin 2025 est confirmé, soit deux ans plus tôt qu'imposé par la régulation. Le déploiement se poursuivra sur les années suivantes afin de tendre vers le 100% de compteurs intelligents.

Au niveau du cœur des activités du réseau électrique, les kWh distribués progressent de 1%. L'augmentation croissante des coûts du réseau ainsi que la hausse de la rémunération des capitaux investis dans les réseaux électriques portée à 4.13% en 2024 (2023 : 3.83%) a conduit Romande Energie à annoncer une hausse tarifaire de la composante timbre d'acheminement en 2024 générant une marge opérationnelle additionnelle de près de CHF 3 millions. A cela s'ajoute une hausse de plus de CHF 1 million des profits dégagés par les activités exposées au marché, principalement celles liées aux prestations d'électricité pour tiers et à la fibre optique.

La performance 2024 s'inscrit néanmoins en léger retrait péjorée par une hausse des amortissements et de la provision pour pertes sur débiteurs mais surtout, sous l'effet régulateur de CHF -3 mios lié à la méthode du prix moyen qui fixe le cadre de prise en compte des pertes réseaux.

L'Unité d'Affaires Réseaux clôture avec un EBIT de CHF 48 mios (2023 : CHF 49 mios). Ses activités représentent toujours la part prépondérante de la performance opérationnelle du Groupe avec 15% de profitabilité.

Romande Energie Services

L'Unité d'Affaires Romande Energie Services regroupe l'ensemble des prestations de services permettant d'accompagner les propriétaires, les entreprises et les communes dans la transition énergétique.

En milliers de CHF	2024	2023	Variation en %
Chiffre d'affaires net	161 024	163 786	-2%
Marge brute opérationnelle	85 290	81 980	4%
en % du chiffre d'affaires net	53%	50%	
EBITDA	7 059	6 174	14%
en % du chiffre d'affaires net	4%	4%	
EBIT ajusté	3 584	5 182	-31%
EBIT	5 921	5 182	14%
en % du chiffre d'affaires net	4%	3%	
Nombre de collaborateurs	584	547	

Le chiffre d'affaires de l'activité des services énergétiques s'établit à CHF 161 mios (2023 : CHF 164 mios). Les revenus s'affichent en léger recul de 2% principalement sous l'effet du transfert de l'activité d'éclairage public intervenu au 30 juin 2023.

Fin 2024, la filiale Effitec SA a été cédée à un tiers et représente un gain non-opérationnel de CHF 2 mios. Cette entité est active dans la prévention des accidents dans le domaine de l'électricité, notamment par la mise en place de contrôles des installations électriques.

Pour sa première année de lancement, la société ID GO Management SA a atteint les chiffres noirs. Pilier de la décarbonation du bâti pour le Groupe, elle fait bénéficier les propriétaires de parcs immobiliers de ses compétences dans la rénovation énergétique des bâtiments avec l'objectif de réduire au maximum les émissions carbone directes et indirectes.

Grâce à la croissance dans le canton de Vaud de ses prestations de chauffage, ventilation, climatisation et à Genève de celles liées à l'automatisation des bâtiments, le résultat publié de l'Unité d'Affaires Romande Energie Services poursuit sa croissance avec un EBIT de CHF 6 mios en 2024 contre CHF 5 mios douze mois plus tôt.

La profitabilité de l'activité s'élève à 4%. L'EBIT ajusté, retraité des événements non-opérationnels, atteint CHF 4 mios.

Flux de trésorerie très positif et financement de CHF 150 mios sécurisés

Au 31 décembre 2024, Romande Energie dispose de trésorerie et équivalents s'élevant à CHF 204 mios contre CHF 113 mios au 1er janvier.

FLUX DE TRÉSORERIE	2024	2023 retraité
Flux de trésorerie avant variation du BFR	122 601	184 992
Variation nette du BFR	24 071	(48 958)
Activités opérationnelles	146 672	136 034
Immobilisations et participations :		
- Investissements nets	(163 304)	(200 068)
- Désinvestissements nets	8 036	30 836
Dépôts à terme et autres actifs financiers	(12 662)	59 638
Activités d'investissements	(167 930)	(109 594)
Emission de dettes financières	156 250	1 000
Remboursement de dettes financières	(6 934)	(14 388)
Dividendes versés	(37 592)	(42 404)
Autres	228	1 944
Activités de financement	111 952	(53 848)

Grâce à la bonne santé opérationnelle des activités dans les réseaux et dans les services énergétiques, le flux de trésorerie des activités opérationnelles avant l'impact du besoin en fonds de roulement (BFR) s'établit à CHF 123 mios (2023 : CHF 185 mios), en recul dû aux effets défavorables enregistrés sur la marge énergie. Cependant, la variation nette du besoin en fond de roulement de l'année contribue positivement au flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles qui s'inscrit en progression à CHF 147 mios contre CHF 136 mios en 2023, à nouveau en ligne avec les niveaux historiques.

Les investissements de l'exercice s'élèvent à CHF 163 mios dont la moitié en faveur des activités de réseaux de distribution, principalement dans la moyenne et basse tension. Le volume de réalisations dans les énergies renouvelables reste inférieur aux prévisions annuelles et enregistre un décalage avec la stratégie d'investissement en Suisse et en France. Ce sont principalement les domaines du solaire et de la mini-hydraulique en Suisse qui enregistrent un recul des investissements. À cela s'ajoute le fait que 2023 voyait la réalisation du parc éolien de Ste-Croix. Enfin, le développement des projets éoliens en France continue de subir un décalage temporel dans la réalisation, dans l'attente de la possibilité de raccorder les parcs au réseau Enerdis (coopérative de gestionnaires de réseau de distribution).

L'année 2024 est marquée par une nouvelle tranche de financement matérialisée par un crédit bilatéral vert de CHF 150 mios avec une banque cantonale suisse, courant jusqu'en 2039. En conséquence, l'endettement à long terme du Groupe passe la barre des CHF 300 mios pour s'établir à CHF 345 mios au 31 décembre 2024 contre 195 mios à fin 2023. La part aux capitaux propres des actionnaires de Romande Energie Holding SA s'élève à 74% du total du bilan.

Dividende inchangé

Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société Romande Energie Holding SA restent stables à CHF 2 mrd au 31 décembre 2024.

Grâce à ce bilan sain, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de poursuivre sa politique visant une stabilité de la rémunération à ses actionnaires avec un dividende ordinaire inchangé de CHF 1.44 par action. Le rendement du dividende proposé s'élève à 3.3% par rapport au dernier cours boursier de l'année du titre Romande Energie de CHF 43.- au 31 décembre 2024. Si l'Assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, une sortie de trésorerie de CHF 37 mios sera constatée en 2025, en tenant compte des actions propres détenues par Romande Energie.

Performance alternative de Romande Energie

Pour mesurer et présenter sa performance opérationnelle, Romande Energie fait la distinction entre son résultat opérationnel ajusté et celui publié selon les exigences des normes Swiss GAAP RPC qui tient compte des effets non-opérationnels.

Cette mesure de performance n'est pas normalisée au sens des normes Swiss GAAP RPC et ne se soustrait pas aux exigences de présentation en vigueur. Elle peut en outre limiter la comparabilité avec d'autres entreprises tout en facilitant le suivi par les investisseurs de la performance opérationnelle réalisée par le Groupe.

En 2024, la vente d'une filiale a généré un gain de CHF 2 mios constaté en chiffre d'affaires net. Des corrections de valeur pour un montant total de CHF 11 mios ont été comptabilisées à charge du compte de résultat sur une ligne dédiée à la suite de performances en retrait enregistrées sur deux ouvrages en exploitation utilisant une technologie novatrice.

En 2023, la cession d'une parcelle immobilière avait généré un gain de CHF 10 mios constaté en chiffre d'affaires net.

La synthèse de ces effets sont présentés sous *Chiffres clés consolidés* du rapport financier.

Perspectives

Le Groupe Romande Energie anticipe en 2025 des conditions de marché toujours impactées par une réglementation suisse peu favorable et par une rentabilité décalée, mais non remise en cause, de ses investissements. Pour l'exercice annuel 2025, Romande Energie anticipe un résultat ajusté en ligne avec l'année 2024, hors effet non-opérationnel ou événement exceptionnel.

Cette prévision s'appuie notamment sur l'anticipation que les impacts des effets réglementaires vont continuer à peser sur la marge énergie en 2025. L'arrêt programmé de la méthode du prix moyen dès 2026 à la suite de l'acceptation par le peuple de la loi sur l'électricité (« Mantelerlass ») ainsi que l'harmonisation au niveau national d'un prix de reprise à la baisse des productions solaires refoulées sur notre zone de desserte favoriseront à l'avenir une meilleure maîtrise de la marge énergie. Cependant, la non-prise en compte des gains mais surtout des pertes sur les reventes d'énergie excédentaire sur le marché engendre des risques importants pour les gestionnaires de réseaux de distribution. Ainsi, 2025 subira encore l'impact de ces trois contraintes réglementaires.

La parution début 2025 du 2^{ème} paquet d'ordonnances de la loi sur l'électricité donne encore lieu à des analyses et à des attentes de clarifications par les autorités de régulation. Elles pourraient ainsi favoriser ou au contraire dégrader les résultats du Groupe en fonction de leur mise en œuvre dès 2026.

A la suite de la décision du Conseil fédéral début 2025 de modifier la méthode de calcul, la rémunération du réseau électrique (WACC) sera de 3.43% pour l'année tarifaire 2026. En 2025, elle restera à un niveau de 3.98%, plus en ligne avec les taux du passé (4.13% pour 2024). La rémunération des investissements réalisés dans la production d'énergie électrique prise en compte dans l'établissement des tarifs 2025 sera quant à elle de 5.11%. Le taux 2026 n'est pas connu à ce jour.

Eu égard à l'évolution de ces taux et au décalage des retours sur investissements attendus par le Groupe, la stratégie d'investissements demeure mais à des niveaux pour 2025 et les années futures inférieurs à CHF 200 mios, hors situation ponctuelle liée à la construction cumulée de parcs éoliens en France et de chauffages à distance en Suisse.

Dans les activités exposées au marché, les résultats positifs et en croissance dégagés ces dernières années dans le domaine des services forment le socle de la décarbonation du bâti sur laquelle Romande Energie déploie ses prestations de rénovation énergétique immobilière. Ce sont donc des résultats positifs et en progression qui sont attendus ces prochaines années.

Comptes consolidés du Groupe Romande Energie

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF, sauf données par action	Notes	2024	2023 retraité
Chiffre d'affaires	5	777 956	868 744
Autres produits	5	54 346	59 469
Chiffre d'affaires net		832 302	928 213
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	6	(462 228)	(491 531)
Marge brute opérationnelle		370 074	436 682
Charges de personnel		(180 617)	(161 942)
Autres charges d'exploitation		(65 952)	(74 143)
EBITDA		123 505	200 597
Amortissements des immobilisations corporelles	7	(87 250)	(82 959)
Correction de valeur des immobilisations corporelles	12	(11 462)	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	(10 610)	(12 880)
Correction de valeur des autres immobilisations financières		(502)	(5 076)
EBIT		13 681	99 682
Produits financiers	8	12 620	10 473
Charges financières	8	(11 299)	(15 908)
Part au résultat net des sociétés associées	14	15 296	76 738
Charges hors exploitation	9	(886)	(444)
Résultat avant impôts		29 412	170 541
Impôts sur le bénéfice	10	(3 362)	(20 095)
Résultat net du Groupe		26 050	150 446
Attribuable à :			
Actionnaires Romande Energie Holding SA		24 250	147 871
Intérêts minoritaires		1 800	2 575
		26 050	150 446
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 657 875	25 657 875
Résultat par action en CHF		0.95	5.76
Dividende par action en CHF (2024 : proposé)		1.44	1.44

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF	Notes	31.12.2024	31.12.2023 retraité
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		203 700	112 894
Titres et dépôts à terme		10 051	81
Créances résultant de livraisons et prestations	11	168 957	165 076
Créances d'impôts courants		4 863	522
Prêts et avances à court terme		1 519	2 741
Comptes de régularisation		60 947	59 633
Autres actifs courants		7 184	5 084
Total des actifs courants		457 221	346 031
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	12	1 551 077	1 502 964
Immobilisations incorporelles	13	90 989	89 405
Participations dans des sociétés associées	14	693 316	688 462
Autres immobilisations financières	15	40 395	35 778
Actifs d'impôts différés	10	1 181	-
Actif provenant de la réserve de contributions de l'employeur	16	-	637
Total des actifs non courants		2 376 958	2 317 246
Total des actifs		2 834 179	2 663 277
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Engagements résultant de livraisons et prestations		102 039	60 787
Comptes de régularisation		57 681	80 080
Autres passifs courants		44 345	30 648
Part à court terme des emprunts à long terme	17	7 269	5 864
Dettes d'impôts courants		1 203	2 666
Provisions à court terme	18	3 606	921
Total des passifs courants		216 143	180 966
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	17	337 486	188 901
Passifs d'impôts différés		131 593	129 764
Provisions à long terme	18	3 980	6 734
Total des passifs non courants		473 059	325 399
Total des passifs		689 202	506 365
Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA			
Capital-actions	19	28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Actions propres		(99 563)	(99 563)
Goodwill compensé		(41 958)	(41 943)
Ecarts de conversion		(57 771)	(57 596)
Résultats accumulés non distribués		2 253 861	2 266 992
Total des capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA		2 096 180	2 109 501
Intérêts minoritaires		48 797	47 411
Total des capitaux propres		2 144 977	2 156 912
Total des passifs et des capitaux propres		2 834 179	2 663 277

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF	Notes	2024	2023 retraité
Résultat net du Groupe		26 050	150 446
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels			
- Impôts et dons en faveur de l'intérêt général	9, 10	4 247	20 539
- Amortissements des immobilisations corporelles	7	87 250	82 959
- Correction de valeur des immobilisations corporelles	12	11 462	-
- Amortissements des immobilisations incorporelles	7	10 610	12 880
- Correction de valeur des autres immobilisations financières		-	1 848
- Variation des provisions	18	(145)	3 196
- Part au résultat net des sociétés associées	14	(15 296)	(76 738)
- Résultat net sur la cession d'actifs immobilisés		(2 389)	(12 905)
- Variation des engagements de prévoyance	16	637	8 891
- Autres produits et charges financiers		3 892	3 233
- Autres éléments		860	3 626
Dividendes reçus des sociétés associées		9 935	4 299
Intérêts encaissés et autres produits financiers		1 796	1 979
Intérêts payés et autres charges financières		(7 122)	(5 222)
Impôts et dons en faveur de l'intérêt général payés		(9 186)	(14 039)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement		122 601	184 992
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		(3 828)	(57 432)
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations		37 066	28 030
Variation des autres actifs courants et actifs de régularisation		(3 606)	24 787
Variation des autres passifs et passifs de régularisation		(5 561)	(44 343)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		146 672	136 034
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12, 13	(163 277)	(193 129)
Ventes d'immobilisations corporelles		5 009	23 903
Cessions de participations, nettes des liquidités		2 664	6 933
Acquisitions de parts dans des sociétés associées		(27)	(6 939)
Cessions de parts dans des sociétés associées		363	-
Acquisitions et ventes de titres de placement et dépôts à terme		(9 970)	59 970
Augmentation des autres immobilisations financières		(4 587)	(5 319)
Diminution des autres immobilisations financières		1 895	4 987
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		(167 930)	(109 594)
Paiements provenant d'augmentations de capital dans des filiales		228	1 944
Remboursement de dettes financières		(6 934)	(14 388)
Emission de dettes financières		156 250	1 000
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(645)	(5 457)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(36 947)	(36 947)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		111 952	(53 848)
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		112	(724)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		90 806	(28 132)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		112 894	141 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		203 700	112 894
Variation		90 806	(28 132)

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

Variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Actions propres	Goodwill compensé	Ecarts de conversion	Résultats accumulés non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023 (avant retraitement)	28 500	13 111	(99 563)	(42 043)	(57 695)	2 063 022	1 905 332	42 859	1 948 191
Effet de la modification des normes de présentation des comptes (changement de principe comptable)						93 938	93 938		93 938
Solde au 1er janvier 2023 (après retraitement)	28 500	13 111	(99 563)	(42 043)	(57 695)	2 156 960	1 999 270	42 859	2 042 129
Dividendes payés						(36 947)	(36 947)	(5 457)	(42 404)
Ecarts de conversion				100	99		199	(348)	(149)
Variation de périmètre						(892)	(892)	7 782	6 890
Résultat net du Groupe (retraité)						147 871	147 871	2 575	150 446
Solde au 31 décembre 2023	28 500	13 111	(99 563)	(41 943)	(57 596)	2 266 992	2 109 501	47 411	2 156 912
Dividendes payés						(36 947)	(36 947)	(645)	(37 592)
Ecarts de conversion				(15)	(175)		(190)	92	(98)
Variation de périmètre						(434)	(434)	139	(295)
Résultat net du Groupe						24 250	24 250	1 800	26 050
Solde au 31 décembre 2024	28 500	13 111	(99 563)	(41 958)	(57 771)	2 253 861	2 096 180	48 797	2 144 977

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

NOTE 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de production d'énergie, de distribution et commercialisation de l'énergie ainsi que des services énergétiques, lesquels sont répartis en trois Unités d'Affaires (Note 4).

NOTE 2

Résumé des principes comptables

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après ou intégrés dans les notes correspondantes. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes avec l'intégralité des recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous. Les comptes sont présentés selon le principe de l'image fidèle conformément au fondement des principes Swiss GAAP RPC.

Estimations et jugements

L'établissement d'états financiers selon les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des hypothèses exerçant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur les créances et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations.

Modifications des principes comptables

La nouvelle recommandation adoptée le 30 novembre 2021 Swiss GAAP RPC 28 *Subventions publiques* entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 a été appliquée pour la première fois par le Groupe pour les comptes annuels 2024.

Les comptes annuels consolidés 2024 du Groupe ont été approuvés le 4 avril 2025 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025 est invitée à les approuver à son tour.

La recommandation révisée adoptée le 24 mai 2022 Swiss GAAP RPC 30 *Comptes consolidés* entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 a été appliquée pour la première fois par le Groupe pour les comptes annuels 2024 avec comme conséquence que toute participation évaluée selon le principe de la mise en équivalence (sociétés associées) doit être intégrée conformément aux exigences Swiss GAAP RPC.

En conséquence, les positions des comptes significatives de la participation EOS Holding SA (Alpiq inclus) ont été retraitées pour l'exercice comparatif 2023 selon les directives internes du Groupe en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Le tableau ci-après présente les impacts du retraitement sur les comptes consolidés 2023 de Romande Energie :

En milliers de CHF	2023 retraité	2023 publié	Variation
Part au résultat net des sociétés associées	76 738	141 196	(64 458)
Résultat avant impôts	170 541	234 999	(64 458)
Résultat net du Groupe	150 446	214 904	(64 458)
Actionnaires Romande Energie Holding SA	147 871	212 329	(64 458)
Résultat par action en CHF	5.76	8.28	(2.52)
	31.12.2023 retraité	31.12.2023 publié	Variation
Participations dans des sociétés associées	688 462	658 982	29 480
Total des actifs	2 663 277	2 633 797	29 480
Résultats accumulés non distribués	2 266 992	2 237 512	29 480
Total des capitaux propres des actionnaires			
Romande Energie Holding SA	2 109 501	2 080 021	29 480
Total des capitaux propres	2 156 912	2 127 432	29 480
Total des passifs et des capitaux propres	2 663 277	2 633 797	29 480

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur les rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer leurs rendements par la position dominante qu'il exerce sur les sociétés. La position dominante est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les postes du bilan et du compte de résultat des entités sous contrôle sont comptabilisés proportionnellement au pourcentage de la participation détenue par le Groupe. Aucune part minoritaire n'est portée au bilan.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence.

Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles.

Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées. Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi plusieurs modifications au cours de l'exercice 2024. Ces dernières sont présentées en note 27.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Titres et dépôts à terme

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont évalués au cours du jour.

Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Un éventuel effet dilutif est indiqué le cas échéant.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

Cours de change du 31 décembre	2024	2023
1EUR/CHF	0.9385	0.9297
Cours de change mensuel moyen		
1EUR/CHF	0.9338	0.9717

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'on sait avec certitude que les conditions requises seront remplies et que le Groupe les recevra. Les subventions liées à des actifs sont déduites de leur coût d'acquisition ou de construction. Les amortissements réduits permettent ainsi d'en tenir compte au niveau du compte de résultat sur la durée d'utilité des actifs concernés. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées au compte de résultat en autres produits.

NOTE 3

Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

Tant en 2024 qu'en 2023, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ni de cession significative.

NOTE 4

Informations sectorielles

Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec le reporting interne adressé aux directions du Groupe concernées.

Les activités du Groupe sont organisées en trois Unités d'Affaires principales : Réseaux, Solutions Energie, Romande Energie Services. Ces trois Unités d'Affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent toutes d'activités liées à l'énergie.

Le Groupe étant actif essentiellement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques. Les activités de production d'énergie en France sont intégrées au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie.

Les transactions entre Unités d'Affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation. Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'Affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le reporting par segment est établi sur la base des comptes Swiss GAAP RPC.

L'Unité d'Affaires **Réseaux** assure la distribution d'énergie électrique de manière durable et efficace à tous ses clients conformément aux normes en vigueur. A cet effet, lui sont dévolus la gestion et le développement des infrastructures de distribution de l'électricité et de fibre optique. La majeure partie des activités de cette Unité d'Affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) édicte les modalités de cette rémunération. Des prestations à destination d'autres gestionnaires de réseaux de distribution ou de clients industriels génèrent des revenus additionnels.

2024

En milliers de CHF

	Réseaux	Solutions Energie	Romande Energie Services	Corporate	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires	325 905	434 196	161 024	60 673	(149 496)	832 302
Marge brute opérationnelle	223 540	93 212	85 290	60 673	(92 641)	370 074
en % du chiffre d'affaires net	69%	21%	53%			44%
EBITDA	103 103	17 502	7 059	(4 159)	-	123 505
en % du chiffre d'affaires net	32%	4%	4%			15%
EBIT	47 767	(27 439)	5 921	(12 568)	-	13 681
en % du chiffre d'affaires net	15%	-6%	4%			2%

2023 - retraité

En milliers de CHF

	Réseaux	Solutions Energie	Romande Energie Services	Corporate	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires	311 939	539 696	163 786	68 275	(155 483)	928 213
Marge brute opérationnelle	215 614	163 177	81 980	67 931	(92 020)	436 682
en % du chiffre d'affaires net	69%	30%	50%			47%
EBITDA	106 101	81 398	6 174	6 924	-	200 597
en % du chiffre d'affaires net	34%	15%	4%			22%
EBIT	49 212	47 422	5 182	(2 134)	-	99 682
en % du chiffre d'affaires net	16%	9%	3%			11%

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

NOTE 5

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'énergie (vente de kWh électrique et thermique et du timbre d'acheminement), de prestations de services énergétiques, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix, ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour l'énergie, les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 58% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année. Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives. Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau électrique et thermique sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement. Les taxes refacturées PCP (perception pour les collectivités publiques) aux clients élus et finaux sont présentées en diminution des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers (netting).

En milliers de CHF	2024	2023
Chiffre d'affaires énergie	362 113	464 739
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	176 088	176 703
Chiffre d'affaires de prestations de services	151 378	140 770
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	67 766	66 235
Finances d'équipement et participations de tiers	20 611	20 297
Total du chiffre d'affaires	777 956	868 744
Autres produits	28 230	23 688
Propres prestations activées	28 317	25 745
Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés	2 389	8 732
Variation des prestations de services non-facturées	233	1 582
Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions contrats onéreux	(4 823)	(278)
Total des autres produits	54 346	59 469
Chiffre d'affaires net	832 302	928 213

Aucun produit issu de la perception de subvention publique n'a été comptabilisé par le Groupe tant en 2024 qu'en 2023.

NOTE 6

Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers

En milliers de CHF	2024	2023
Achats d'énergie	315 211	349 435
Timbre HT, THT et timbre hors réseau	70 088	73 203
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	1 336	699
Concessions et redevances	6 332	6 263
Matériel, prestations de tiers et autres achats	69 261	61 931
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	462 228	491 531

NOTE 7

Récapitulatif des amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 12 et 13) détenue à la date de clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements à la suite de la mise au rebut de ces actifs.

En milliers de CHF	Notes	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles	12	(83 651)	(77 837)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(31 426)	(12 999)
Fonds d'amortissement des désinvestissements		27 827	7 877
Valeur résiduelle nette des désinvestissements		(3 599)	(5 122)
Amortissements des immobilisations corporelles présentés au compte de résultat consolidé		(87 250)	(82 959)
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	(10 077)	(12 216)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(7 455)	(1 077)
Fonds d'amortissement des désinvestissements		6 922	413
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations corporelles		(533)	(664)
Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé		(10 610)	(12 880)

NOTE 8

Résultat financier net

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

En milliers de CHF	2024	2023
Produits d'intérêts	1 594	1 979
Gains de change	9 835	7 467
Autres produits financiers	1 191	1 027
Total des produits financiers	12 620	10 473
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(6 203)	(4 675)
Pertes de change	(4 564)	(10 135)
Autres charges financières	(532)	(1 098)
Total des charges financières	(11 299)	(15 908)
Résultat financier net	1 321	(5 435)

NOTE 9

Charges hors exploitation

Le Groupe met à disposition jusqu'à 1% de son EBIT opérationnel (publié l'année précédente) dans le but de soutenir les activités d'associations qui œuvrent dans notre région en faveur de l'intérêt général au travers du Pourcent sociétal et environnemental Romande Energie. Ce programme de mécénat est la concrétisation forte de l'engagement du Groupe envers la société et envers la nature.

Les charges hors exploitation comprennent exclusivement les dons effectués durant la période sous revue auprès d'institutions, les heures internes de bénévolat ainsi que les coûts de structure.

Au total, un montant de CHF 885'000 a été dépensé (2023 : CHF 444'000).

NOTE 10

Impôts sur le bénéfice et impôts différés

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat. Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe. Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

Le Groupe est présent en Suisse et en France. Les deux pays ont adopté une nouvelle législation fiscale autour de l'impôt minimum complémentaire mondial à compter du 1er janvier 2024. Le Groupe prévoit d'être soumis à l'impôt minimum complémentaire mondial à partir de l'exercice 2025, par conséquent, il n'y a pas d'impact fiscal courant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le Groupe est en train d'analyser les impacts de l'impôt minimum complémentaire mondial sur le Groupe.

Le Groupe a appliqué une politique comptable consistant à ne pas comptabiliser les effets de l'impôt complémentaire en impôts différés et à le comptabiliser comme un impôt courant lorsqu'il est encouru. À partir de 2025, la Suisse introduira la règle d'inclusion des revenus (IIR) dans le cadre de son engagement à mettre pleinement en œuvre les règles types du deuxième pilier de l'OCDE.

En milliers de CHF	2024	2023
		retraité
Résultat avant impôts	29 412	170 541
Charges pour impôts courants sur le résultat	3 042	18 847
Charges pour impôts différés	320	1 248
Total des charges pour impôts sur le bénéfice	3 362	20 095
Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes reportées	3 362	20 095
Impact de la non-activation des pertes reportées	(287)	(288)
Impact de l'utilisation des pertes reportées non activées	64	576
Impôt sur les bénéfices après prise en compte des pertes reportées	3 139	20 383
Taux d'impôt moyen pondéré	18.1%	15.3%
Taux d'impôt pour le calcul d'impôts différés	14.4%	14.4%

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

NOTE 11

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeur sur le poste débiteur.

Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours pour les postes ouverts liés à l'énergie et le timbre d'acheminement. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours.

Les postes ouverts liés aux activités de services énergétiques sont revus nominativement. Une provision est constituée pour chaque client identifié à risque, indépendamment de l'échéance de la créance.

Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

En milliers de CHF	2024	2023
Créances résultant de livraisons et prestations	186 088	179 438
Acomptes reçus d'avance	(10 895)	(11 742)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	175 193	167 696
Provision pour créances douteuses	(6 236)	(2 620)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	168 957	165 076

Mouvements de la provision pour créances douteuses

	2024	2023
Solde au 1er janvier	(2 620)	(3 327)
Dotation	(3 692)	-
Utilisation	-	(122)
Dissolution	-	829
Variation de périmètre	76	-
Solde au 31 décembre	(6 236)	(2 620)

NOTE 12

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'énergie électrique et thermique	10-60
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Equipements informatiques	3-5

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur ou soumis à un retour de concession.

Les projets en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation. Ce principe ne s'applique pas aux parcs éoliens en France pour lesquels une provision est comptabilisée (note 18).

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés et sont compris dans les terrains et bâtiments.

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois, les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

La valeur nette des immeubles de placement, comprise dans les terrains et bâtiments se monte à CHF 1.2 mio au 31.12.2024 et CHF 1.3 mio au 31.12.2023.

Aucun terrain non bâti n'est détenu au 31.12.2024 et au 31.12.2023.

2024

En milliers de CHF

	Terrains bâtiments	Installations et de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
Coûts d'acquisition						
1er janvier	145 047	685 123	1 929 202	82 658	231 063	3 073 093
Acquisitions	2 360	17 019	64 605	6 046	62 803	152 833
Désinvestissements	(1 504)	(1 456)	(27 292)	(5 868)		(36 120)
Transferts	6	107 823	66 939	2 447	(180 752)	(3 537)
Variation de périmètre				(270)		(270)
Ecarts de conversion		1 675	3	6	30	1 714
31 décembre	145 909	810 184	2 033 457	85 019	113 144	3 187 713
Amortissements cumulés						
1er janvier	73 708	306 214	1 138 964	51 243	-	1 570 129
Amortissements de l'exercice*	2 846	24 127	49 103	7 575		83 651
Correction de valeur		11 462				11 462
Désinvestissements	(1 504)	(918)	(21 230)	(5 150)		(28 802)
Transferts	(2)	(810)	844	(94)		(62)
Variation de périmètre				(221)		(221)
Ecarts de conversion		474	3	2		479
31 décembre	75 048	340 549	1 167 684	53 355	-	1 636 636
Valeurs nettes au 31 décembre	70 861	469 635	865 773	31 664	113 144	1 551 077

2023

En milliers de CHF

	Terrains bâtiments	Installations et de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
Coûts d'acquisition						
1er janvier	148 203	676 686	1 858 809	67 769	177 311	2 928 778
Acquisitions		6 547	44 411	13 055	121 881	185 894
Désinvestissements	(3 156)	(4 668)	(19 273)	(1 623)		(28 720)
Transferts		17 469	45 274	3 492	(67 951)	(1 716)
Ecarts de conversion		(10 911)	(19)	(35)	(178)	(11 143)
31 décembre	145 047	685 123	1 929 202	82 658	231 063	3 073 093
Amortissements cumulés						
1er janvier	73 425	290 717	1 097 718	45 989	-	1 507 849
Amortissements de l'exercice*	2 914	19 799	48 480	6 644		77 837
Désinvestissements	(2 631)	(687)	(7 216)	(1 376)		(11 910)
Ecarts de conversion		(3 615)	(18)	(14)		(3 647)
31 décembre	73 708	306 214	1 138 964	51 243	-	1 570 129
Valeurs nettes au 31 décembre	71 339	378 909	790 238	31 415	231 063	1 502 964

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

Aucune subvention publique destinée à des immobilisations corporelles n'a été perçue par le Groupe tant en 2024 qu'en 2023.

NOTE 13

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité. Les droits d'exploitation sont activés s'ils sont reconnus capables de générer des avantages économiques futurs et si les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ils sont amortis sur une durée de 20 ans. Les logiciels comprennent les licences achetées ainsi que ceux développés à l'interne. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les concessions et la clientèle. Elles sont amorties soit sur la durée de la concession soit sur une durée maximale de 5 ans. Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable.

Une analyse est réalisée à chaque clôture du bilan. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

2024 En milliers de CHF	Droits d'exploitation	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition				
1er janvier	80 818	80 670	9 164	170 652
Acquisitions	225	9 097	1 122	10 444
Désinvestissements		(7 340)	(115)	(7 455)
Transferts		296	485	781
Variation de périmètre			(272)	(272)
Ecart de conversion	1 155	(2)	(104)	1 049
31 décembre	82 198	82 721	10 280	175 199
Amortissements cumulés				
1er janvier	11 986	64 791	4 470	81 247
Amortissements de l'exercice*	4 016	4 807	1 254	10 077
Désinvestissements		(6 894)	(28)	(6 922)
Transferts		(169)	(617)	(786)
Variation de périmètre			(268)	(268)
Ecart de conversion	567	(1)	296	862
31 décembre	16 569	62 534	5 107	84 210
Valeurs nettes au 31 décembre	65 629	20 187	5 173	90 989

2023

En milliers de CHF

2023 En milliers de CHF	Droits d'exploitation	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition				
1er janvier	85 929	70 070	8 662	164 661
Acquisitions		6 496	739	7 235
Désinvestissements			(1 077)	(1 077)
Transferts		4 112	664	4 776
Ecart de conversion	(5 111)	(8)	176	(4 943)
31 décembre	80 818	80 670	9 164	170 652
Amortissements cumulés				
1er janvier	8 591	57 653	3 873	70 117
Amortissements de l'exercice*	4 064	7 142	1 010	12 216
Désinvestissements			(413)	(413)
Ecart de conversion	(669)	(4)		(673)
31 décembre	11 986	64 791	4 470	81 247
Valeurs nettes au 31 décembre	68 832	15 879	4 694	89 405

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

Le goodwill issu de regroupements d'entreprises et d'investissements dans des sociétés associées représente la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des actifs nets identifiables de la société acquise à la date de l'acquisition.

Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif diminuée de l'amortissement sur une durée de vie entre 5 et 20 ans auraient eu l'impact suivant sur les capitaux propres et le bénéfice net :

Les goodwill sont enregistrés en diminution des capitaux propres à la date d'acquisition.

En milliers de CHF	2024	2023 retraité
Evolution théorique des goodwill :		
Coûts d'acquisition		
1er janvier	41 943	42 043
Ecart de conversion	15	(100)
31 décembre	41 958	41 943
Amortissements cumulés		
1er janvier	34 086	30 080
Amortissements théoriques de l'exercice	3 405	4 006
31 décembre	37 491	34 086
Valeurs théoriques au 31 décembre	4 467	7 857
Impacts théoriques sur les capitaux propres :		
Capitaux propres selon bilan	2 144 977	2 156 912
Activation théorique de la valeur comptable nette des goodwill	4 467	7 857
Capitaux propres théoriques	2 149 444	2 164 769
Impacts théoriques sur le résultat net :		
Résultat net selon compte de résultat consolidé (retraité)	26 050	150 446
Amortissements théoriques de l'exercice	(3 405)	(4 006)
Résultat net théorique	22 645	146 440

Les retraitements 2023 sont expliqués en note 2.

NOTE 14

Participation dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.71%) qui, elle-même, détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. EOS NER SA développe et gère un portefeuille d'actifs dans le secteur des énergies renouvelables en Europe. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables. La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière retraité selon les normes Swiss GAAP RPC.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2024	2023 retraité	2024	2023
<i>En milliers de CHF</i>				
Evolution de la valeur au bilan				
1er janvier	612 328	539 389	76 134	70 478
Part au résultat net des sociétés associées	13 097	76 207	2 199	531
Dividendes reçus	(7 426)	(3 268)	(1 674)	(830)
Investissements			10	
Désinvestissements				(405)
Variation de périmètre			(1 352)	6 360
31 décembre	617 999	612 328	75 317	76 134
Bilan simplifié d'EOS Holding SA			2024	2023 retraité
Actifs courants			314 471	313 920
Actifs non courants			1 989 412	2 019 047
Passifs courants			44 930	75 741
Passifs non courants			178 505	201 172
Actifs nets, agrégés			2 080 448	2 056 054
Part aux capitaux propres d'EOS Holding SA			617 999	612 328

NOTE 15

Autres immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les prêts octroyés sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

	2024	2023
<i>En milliers de CHF</i>		
Participations financières diverses	15 315	13 199
Prêts aux sociétés associées	21 088	18 981
Prêts à des tiers	1 867	2 053
Autres actifs financiers	2 125	1 545
Total des autres immobilisations financières	40 395	35 778

NOTE 16

Prévoyance professionnelle

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Services SA
- Effitec SA (jusqu'au 31 décembre 2024 - note 27)

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2024, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 123.7% (2023 : 114.8%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP.

Gestion des placements

Conformément à son devoir fiduciaire, les placements de la Fondation sont effectués conformément au but de prévoyance de la Fondation, en tenant compte des critères de sécurité, de rendements, de diversification, de risques, de liquidité, de la structure et de l'évolution prévisible de l'effectif des assurés.

Dans sa démarche d'investissement responsable et en lien avec la démarche entreprise par sa Fondatrice, la Fondation applique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans une charte d'investisseur responsable. Les principaux objectifs ESG sont de concilier responsabilité et performance, de réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre, d'exclure les domaines sujets à controverse, d'investir dans des domaines durables et responsables, d'exercer ses droits d'actionnaire et de respecter le devoir de transparence.

	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan au	Bilan au	Impact de la réserve de cotisations d'employeur sur les charges de personnel	
	31.12.2024	2024	31.12.2024	31.12.2023	2024	2023
<i>En milliers de CHF</i>						
Plans de prévoyance				637	637	8 891
Total	-	-	-	637	637	8 891

	Excédent de couverture / découvert	Part économique du Groupe		Variation de	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	2024	2024	2023	l'exercice		2024	2023
<i>En milliers de CHF</i>							
Plans de prévoyance	117 056	-	-	-	-	10 350	8 891
Fonds patronaux	-	-	-	-	-	3 123	2 967
Total	117 056	-	-	-	-	13 473	11 858

NOTE 17

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés à charge du compte de résultat.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants, tous les autres le sont dans les passifs courants.

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché.

Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.34% (2023 : 2.31%).

En milliers de CHF	2024	2023
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	92 137	91 651
Crédit bancaire vert	150 000	-
Green Bond	100 000	100 000
Autres engagements financiers à long terme	2 618	3 114
Total des emprunts	344 755	194 765
Part à court terme des emprunts à long terme	(7 269)	(5 864)
Total des emprunts à long terme	337 486	188 901

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

En milliers de CHF	2024	2023
Inférieure à 1 année	7 269	5 864
Comprise entre 1 année et 5 années	10 352	7 923
Plus de 5 années	327 134	180 978
Total des emprunts	344 755	194 765
Emprunts à taux flottants	34 265	36 771
Emprunts à taux fixes	310 490	157 994
Total	344 755	194 765

Les emprunts sont établis dans les monnaies suivantes :

	2024	2023
CHF	83%	68%
EUR	17%	32%
Total	100%	100%

NOTE 18

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement. La part à court terme comprend les engagements dont l'échéance est inférieure à douze mois.

Contrats de développement

Dans le cadre de l'acquisition de projets de parcs éoliens en France, plusieurs contrats de développement ont été conclus avec un prestataire. Un montant deviendra exigible selon l'avancée du projet. La provision est calculée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie contractuels qui seront ultérieurement dus. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce genre d'opérations est de 4.9%. L'échéance la plus lointaine est 2030.

Travaux de remise en état

A la suite d'un glissement de terrain, la conduite qui reliait les prises d'eau sur l'lvouette et le torrent de Genin à l'ouvrage de production de la Peuffeyre (commune de Bex), a été endommagée. Le débit capté à la prise d'eau de l'lvouette a été déversé dans la zone pendant plusieurs heures, ce qui a occasionné des dégâts conséquents à des ouvrages appartenant à des tiers. La provision est calculée sur la base d'une estimations du coût pour la remise en état des différents dommages.

Démantèlement

La provision pour démantèlement concerne les parcs éoliens de REF Eolien SAS, Eole de Piroy SAS et Les Mâts d'Eole SAS. Elle est calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance de chacun des parcs, selon les normes légales françaises. L'échéance la plus lointaine est 2042. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 4.0%.

Travaux de garantie

La provision pour travaux de garantie résulte des obligations contractuelles liées aux activités déployées dans les services énergétiques. La provision est déterminée sur la base d'estimations calculées en pourcentage du chiffre d'affaires de l'année en cours et/ou sur l'historique de l'occurrence de cas de garantie.

2024 En milliers de CHF	Contrats de développement	Travaux de remise en état	Démantèlement	Travaux de garantie	Total
Solde au 1er janvier	2 892	3 020	822	921	7 655
Dotations				361	361
Utilisations				(40)	(40)
Dissolutions	(504)			(11)	(515)
Effets d'actualisation	15		34		49
Ecart de conversion	69		7		76
Solde au 31 décembre	2 472	3 020	863	1 231	7 586
Part à court terme	2 375			1 231	3 606
Part à long terme	97	3 020	863		3 980
2023 En milliers de CHF					
Solde au 1er janvier	3 362	-	630	-	3 992
Dotations		3 020		201	3 221
Transferts				720	720
Effets d'actualisation	(264)		239		(25)
Ecart de conversion	(206)		(47)		(253)
Solde au 31 décembre	2 892	3 020	822	921	7 655
Part à court terme				921	921
Part à long terme	2 892	3 020	822		6 734

NOTE 19

Capital-actions et actions en circulation

Au 31 décembre 2024, le capital-actions émis de CHF 28.5 mios est constitué de 28'500'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « bénéfice reporté » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 134 mios (2023 : CHF 134 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le Canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise.

En %	2024	2023
Etat de Vaud *	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne*	3.05%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne* / ***	3.05%	3.05%
Autres actionnaires* / **	34.46%	34.46%

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 4'578'900 actions (16.07%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 247'500 actions liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

Nombre d'actions en circulation	2024	2023
Nombre total d'actions	28 500 000	28 500 000
Actions propres détenues par le Groupe	(2 842 125)	(2 842 125)
Actions en circulation	25 657 875	25 657 875

L'action nominative Romande Energie Holding SA est cotée sous le numéro de valeur 126.367.632 (ISIN CH1263676327) et le code « bourse » : REHN.

Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2024, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 55.4% du capital-actions.

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

NOTE 20

Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe se décline sur trois niveaux :

- Le Conseil d'administration définit la politique de gestion des risques.
- Le Comité de direction est responsable de la maîtrise des risques.
- Le Risk manager s'assure du suivi, de l'identification et de la maîtrise des risques.

Au vu de l'activité du Groupe, celui-ci est exposé aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, des cours de change et des taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques financiers (risques de crédit et de liquidités). Il est également exposé aux risques d'entreprise (risques opérationnel et stratégique).

Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés aux portefeuilles d'énergie, sont gérés à l'aide de limites dont le Comité de direction surveille régulièrement le niveau. Les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie sont supervisés par un Comité de direction restreint qui se réunit une fois par mois et dont le reporting est présenté annuellement au Conseil d'administration et à l'ensemble du Comité de direction. Au besoin, des points de situation sont effectués auprès du Comité de direction et du Comité Finances et Audit.

Afin de diminuer son exposition au risque de marché, le Groupe réalise des couvertures à terme sur des produits standardisés sur le marché de gré-à-gré pour la partie des besoins non couverts par sa production élargie. Afin de couvrir ses risques financiers, le Groupe effectue si nécessaire des transactions de couverture, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Ces transactions sont réalisées uniquement à des fins de couverture pour des actifs ou passifs sous-jacents détenus par le Groupe et qui ont une forte probabilité d'occurrence.

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Les services financiers du Groupe sont responsables de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen terme qu'il effectue.

Les risques entreprise sont suivis au travers d'une cartographie des risques qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle ou plus souvent en fonction de l'évolution des risques. Selon la stratégie de traitement des risques, des plans d'actions sont définis afin de les mitiger. La revue est pilotée par le Risk manager en collaboration avec le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que les membres de l'encadrement. Les résultats de cette revue font l'objet d'un reporting annuel à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration.

En complément, les projets d'envergure ou les nouveaux modèles d'affaires du Groupe font l'objet d'une analyse de risques réalisée conjointement par le Risk manager et les porteurs de projets. L'analyse se base sur des critères financiers, techniques et juridiques ainsi que sur les trois piliers de la durabilité de l'entreprise. L'analyse de risques fait partie intégrante des critères de décision d'investissement de l'instance compétente, jusqu'au Comité de direction et au Conseil d'administration.

NOTE 21

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur, sont présentées ci-dessous.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation ainsi que tout autre instrument dérivé utilisé à des fins de négoce sont évalués à la juste valeur. Ils sont reconnus à l'actif ou au passif présentés dès que le Groupe est contractuellement lié à de tels instruments et les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

En milliers de CHF	Montants des contrats		Juste valeur active		Juste valeur passive		Valeurs portées au bilan	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Contrats de change à terme :								
- Couverture de flux de trésorerie	73 961	146 843		4	4 930	13 441		
- Contrats d'achat à terme d'énergie pour optimisation								
Total des instruments financiers dérivés	73 961	146 843	-	4	4 930	13 441	-	-

NOTE 22

Transactions et soldes avec les parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le Groupe (Etat de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%.

Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le président, syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe.

Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

En milliers de CHF		Ventes	Achats	Montants	Montants	
		aux parties liées	aux parties liées	dûs par les parties liées	dûs aux parties liées	
Parties liées	Entités avec influence notable sur le Groupe	2024	2 308	30 909	591	8 210
		2023	3 913	31 776	957	142
Sociétés associées		2024	22 683	47 865	5 489	1 127
		2023	18 107	69 687	3 076	6 568
Autres entités liées		2024	31 939	5 819	6 981	334
		2023	36 096	6 611	9 639	599

NOTE 23

Rémunérations, frais et charges de la Direction et du Conseil d'administration

En 2024, la direction a été composée de 6.6 équivalents plein temps (6.6 EPT en 2023).

Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de kCHF 325 (2023 : kCHF 322).

Tout comme en 2023, le Conseil d'administration se compose de 9 membres en 2024.

En milliers de CHF	2024	2023
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	1 987	2 065
Part variable de la direction	352	352
Frais de représentation	115	122
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	533	538
Total rémunération, frais et charges sociales de la direction	2 987	3 077
Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais)	699	658
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	59	60
Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration	758	718

NOTE 24

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

En milliers de CHF	2024	2023
Garantie en faveur de tiers	5 018	25 585

Les parts sociales des filiales Eole de Piroy SAS, Les Mâts d'Eole SAS et Groupement Solaire Cestas 2 SAS ont été nanties pour garantir leurs engagements financiers représentant un montant cumulé de CHF 58 mios au 31 décembre 2024 (2023 : CHF 63 mios).

NOTE 25

Réserve de couverture énergie

La méthodologie appliquée par le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) pour la fixation des tarifs au marché régulé est basée sur les directives du régulateur et fait l'objet d'une surveillance a posteriori. En 2024, l'EICOM autorise une marge brute de CHF 60 (2023 : CHF 75) par destinataire de factures représentant le coût moyen pondéré (WACC).

L'intégralité des coûts effectifs, majorés d'un taux WACC de référence de 4.13% (3.83% en 2023), ainsi que le volume annuel de production élargie d'énergie du GRD sont attribués aux clients captifs. Le différentiel du volume d'énergie nécessaire pour couvrir les besoins de consommation effective des clients captifs est imputé sur la base du coût moyen du portefeuille d'approvisionnement.

Les nouveaux tarifs pour l'année suivante sont communiqués fin août auprès de l'EICOM. Une asymétrie est mécaniquement générée entre les coûts budgétés dans la fixation des tarifs et ceux effectivement supportés. Il en découle un droit à facturer les clients (sous-couverture / actif) ou une obligation à rembourser les clients (sur-couverture / passif).

Le bilan au 31 décembre de Romande Energie ne tient pas compte du montant actif / passif découlant de la réserve de couverture énergie. L'état de la réserve de couverture est reportable d'année en année. Néanmoins, une sur-couverture doit être compensée en faveur des clients dans une période de trois ans.

En milliers de CHF	Etat au 31.12.2024	Etat au 31.12.2023	Variation de l'exercice
Sous-couverture (actif)	10 115	17 474	(7 359)
Total	10 115	17 474	(7 359)

NOTE 26

Événements postérieurs à la clôture

Filiale Romande Energie Services SA

Par contrat de vente d'actions daté du 12 février 2025, Romande Energie Holding SA a fait l'acquisition auprès d'une partie liée de 20% supplémentaire du capital-actions de la société Romande Energie Services SA portant ainsi sa participation à 100% du capital-actions. Cette transaction n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2024.

Filiale Centrale Hydroélectrique de Bar SAS

Par contrat de vente d'actions daté du 21 mars 2025, Romande Energie France SAS a fait l'acquisition auprès d'un tiers de 40% supplémentaire du capital-actions de la société Centrale Hydroélectrique de Bar SAS portant ainsi sa participation à 100% du capital-actions. Cette transaction n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2024.

Approbation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2024 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 4 avril 2025.

Un dividende de CHF 1.44 par action sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 37 mios, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

NOTE 27

Filiales et sociétés associées

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en % *	
				2024	2023
Filiales					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Romande Energie Services SA, Prévèrenge **	S	CHF	25 000	80.0	80.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	E	CHF	15 294	73.9	73.9
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
MontCAD SA, Montreux 1) *	E	CHF	5 475	95.9	-
Energie Cité du Vin SA, Rolle	E	CHF	4 000	51.0	51.0
Vouvry CAD SA, Vouvry	E	CHF	3 200	85.0	85.0
Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	3 000	51.0	51.0
CEVM Compagnie Énergétique du Vallon de Morgins SA, Troistorrens	E	CHF	1 500	83.8	83.8
Arnon Energie SA, Vuiteboeuf	E	CHF	1 000	60.0	60.0
ID GO Management SA, Morges ***	S	CHF	1 000	80.0	80.0
Demierre Deschenaux SA, Oron ***	S	CHF	240	80.0	80.0
Effitec SA, Morges 2)	N	CHF	200	-	80.0
Bosson et Pillet S.A., Petit-Lancy ***	S	CHF	150	80.0	80.0
Frigo Service SA, Corminboeuf ***	S	CHF	100	80.0	80.0
J.M. Lambelet S.A., Bevaix ***	S	CHF	100	80.0	80.0
Romande Energie France SAS, Paris	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Paris	E	EUR	2 091	60.0	60.0
REF Eolien SAS, Paris	E	EUR	600	100.0	100.0
REF Hydro SAS, Paris	E	EUR	150	100.0	100.0
Groupement Solaire Cestas 2 SAS, Paris	D	EUR	8	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 7 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 8 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 9 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 10 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
REF Développement SAS, Paris	D	EUR	1	100.0	100.0
Eole de Piroy SAS, Paris	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole de La Joux Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Charmes Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Muids Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Pinceaux SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Vignottes SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole du Barrois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Le Souffle d'Espoir SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Les Mâts d'Eole SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	80.0	80.0

Coentreprises

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en % *	
				2024	2023
EcuCAD SA, Ecublens	E	CHF	8 000	50.0	50.0
Moudon Energies SA, Moudon 3)	E	CHF	8 000	50.1	50.1
VO RE-Nouvelable SA, Orbe	E	CHF	4 000	50.0	50.0
ThermorésÔ Nyon SA, Nyon	E	CHF	200	50.0	50.0
Eole du Châtelier SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole d'Opale SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole de Fradier SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole du Génois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole de Saint Sébastien SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole du Filaos SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Calycé Rive Droite SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0

Sociétés associées

EOS HOLDING SA, Lausanne	D/E	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex	E	CHF	100 000	41.1	41.1
SITEL SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
EnergieÔ SA, Vinzel	E	CHF	14 000	25.0	25.0
GEOOL SA, Lausanne	E	CHF	10 000	30.0	30.0
Energie Broje-Vully SA, Payerne	E	CHF	10 000	30.0	30.0
ThermorésÔ SA, Vinzel	E	CHF	8 500	40.0	40.0
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA (FGB), Bourg-St-Pierre	E	CHF	8 000	36.0	36.0
Morges Energies SA, Morges	E	CHF	8 000	49.0	49.0
Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA), Bex * 4)	E	CHF	7 095	40.5	40.4
Forces Motrices de Sembrancher SA (FMS), Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA), Aubonne *	E	CHF	5 000	36.6	36.6
Cadcime SA, Eclépens	E	CHF	4 325	22.0	22.0
Spontis SA, Avenches	N	CHF	2 650	40.0	40.0
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	38.5	38.5
DransGrid SA, Orsières 5)	E	CHF	1 200	-	49.99
Energies Nouvelles Vionnaz SA, Vionnaz	E	CHF	1 000	35.0	35.0
MBR SA, Massongex	E	CHF	1 000	33.3	33.3
Tayo SA, Ecublens	N	CHF	164	20.0	20.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry	E	CHF	100	35.0	35.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0
Eole d'Epinoy SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	10	40.0	40.0

Activités principales :

E) Production, distribution et vente d'énergie

D) Détentions de participations

S) Services énergétiques

N) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception :

- MontCAD SA, droit de vote 70%
- Forces Motrices de l'Avançon SA, droit de vote de 38.7%
- Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, droit de vote de 24.7%

** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA – voir note 26).

*** Le pourcentage de droit de vote des sociétés détenues par Romande Energie Services SA correspond à :

- sociétés détenues à 80%, droit de vote de 100%

- 1) Par acte constitutif du 11 décembre 2024, Romande Energie SA a souscrit à 95.89% du capital-actions de la société MontCAD SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 5,475 mios. Le but de la société est la construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique à caractère renouvelable sur la Commune de Montreux et sa région.
- 2) Par contrat de vente d'actions du 20 décembre 2024, Romande Energie Services SA a cédé le 100% du capital-actions d'Effitec SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.2 mio. Le but de la société est la prévention des accidents dans le domaine de l'électricité.
- 3) Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mars 2024, la société Moudon Energie SA a effectué une augmentation ordinaire du capital-actions de CHF 4 mios entièrement libérée et porte ainsi le nouveau capital-actions à CHF 8 mios. Le Groupe possède 50.1% du capital-actions.
- 4) Par contrats de cession d'actions, la société Romande Energie SA a acquis 0.9% supplémentaire du capital-actions de la société Forces Motrices de l'Avançon SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 7 mios. Le but de la société est la production et la distribution d'électricité.
- 5) Par modification des statuts en date du 21 juin 2024, la société DransGrid SA a effectué une augmentation ordinaire du capital-actions de CHF 5.8 mios entièrement libérée contre apports en nature. Le Groupe possède désormais 10.56% du capital-actions et a reclassé cette participation en autres immobilisations financières.



Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Romande Energie Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 112 à 140) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Evaluation des ouvrages de production

Elément clé	<p>Les ouvrages de production représentent une part importante de l'actif consolidé de Romande Energie, soit CHF 470 millions tel que décrit à la note 12.</p> <p>A chaque date de clôture, la Direction analyse l'éventuelle présence d'indices de perte de valeur et réalise un test de dépréciation si nécessaire pour les ouvrages de production concernés.</p> <p>La valorisation des ouvrages de production est un élément qui exige une attention particulière lors de notre audit, du fait des jugements et hypothèses qui sont retenus par la Direction dans les modèles de calcul, ainsi que par l'importance de ces ouvrages en regard des états financiers consolidés dans leur ensemble.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le cas échéant, le calcul de la valeur recouvrable déterminé par la Direction. Nous avons examiné les calculs et la méthodologie, et avons challengé les hypothèses-clés soit notamment les cash-flows futurs ainsi que le taux d'actualisation à l'aide de nos experts en évaluation.</p> <p>Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valorisation des ouvrages de production.</p>

Evaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA

Elément clé	<p>Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position d'un montant de CHF 618 millions est sensible aux variations des taux de change ainsi qu'au prix de l'énergie sur le marché de gros (note 14).</p> <p>La participation dans EOS Holding SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. En complément, la Direction effectue un test de dépréciation annuel intégrant ses jugements et hypothèses, notamment liées à l'évolution future d'Alpiq.</p> <p>La valorisation de la participation dans EOS Holding SA représente un élément-clé de l'audit du fait des jugements et hypothèses retenues par la Direction dans le modèle de calcul.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures ont tout d'abord consisté à vérifier la méthode de mise en équivalence de EOS Holding SA. Puis sur la base du test de dépréciation annuel effectué par la Direction, nous avons examiné la méthodologie et les calculs et avons réalisé une analyse critique des hypothèses et jugements à l'aide de nos experts en évaluation. Nous avons également vérifié l'application de la norme RPC 30, mise à jour au 1^{er} janvier 2024, qui implique que toute participation évaluée selon le principe de la mise en équivalence doit être intégrée conformément aux exigences Swiss GAAP RPC. Finalement, nous avons vérifié les informations à fournir dans l'annexe aux états financiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la mise en équivalence de la participation dans EOS Holding SA et à son évaluation.</p>



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des sections auditées du rapport sur les rémunérations, du rapport de gouvernement d'entreprise, des indicateurs clés de performance auditées du rapport de durabilité et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Richard Gattucci
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Comptes annuels de Romande Energie Holding SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF	2024	2023
Produits financiers	55 010	31 556
Autres produits	2 682	3 071
Total des produits	57 692	34 627
Autres charges d'exploitation	(1 349)	(2 031)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	(462)	(4 969)
Charges financières	(6 444)	(12 523)
Total des charges opérationnelles	(8 255)	(19 523)
Résultat avant impôts	49 437	15 104
Impôts sur le bénéfice	(1 845)	-
Bénéfice de l'exercice	47 592	15 104

Bilan

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF

	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	181 433	69 339
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	239 551	207 565
Autres créances à court terme	4 434	4 548
Actifs de régularisation	438	402
Actif circulant	425 856	281 854
Immobilisations financières	480 600	465 608
Participations	244 459	243 578
Immobilisations corporelles	23 485	20 812
Actif immobilisé	748 544	729 998
TOTAL ACTIF	1 174 400	1 011 852
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	629	6
Dettes à court terme portant intérêt	59 824	56 913
Autres dettes à court terme	91	91
Passifs de régularisation	4 862	4 993
Capitaux étrangers à court terme	65 406	62 003
Dettes à long terme portant intérêt	252 000	103 500
Provisions et postes analogues prévus par la loi	12 000	12 000
Capitaux étrangers à long terme	264 000	115 500
Capitaux étrangers	329 406	177 503
Capital-actions	28 500	28 500
Réserve légale issue du bénéfice	5 859	5 859
Bénéfice reporté	862 567	884 410
Bénéfice de l'exercice	47 592	15 104
Propres parts du capital	(99 524)	(99 524)
Capitaux propres	844 994	834 349
TOTAL PASSIF	1 174 400	1 011 852

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Compte tenu de la préparation d'états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et ses filiales au 31 décembre 2024, la société n'est pas tenue de présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi que des annexes étendues et un rapport de gestion.

Comptabilisation des produits

Les dividendes sont comptabilisés à partir du moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières sont évaluées individuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

	Durées d'amortissement
Bâtiments à usage du Groupe	20-40

Cours de conversion appliqué et monnaie fonctionnelle

Les comptes de la société sont établis dans la monnaie fonctionnelle de la société, en CHF. Les valeurs au bilan en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours. Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :

1 EUR = CHF 0.93845

1 USD = CHF 0.90625

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultats

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
envers des tiers	8	35
envers des parties liées	239 543	207 530
	239 551	207 565

Autres créances à court terme

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
envers des tiers	278	1 460
envers des parties liées	4 156	3 088
	4 434	4 548

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
envers des tiers	309	-
envers des parties liées	320	6
	629	6

Dettes à court terme portant intérêts

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
envers des tiers	1 500	-
envers des parties liées	58 324	56 913
	59 824	56 913

Autres dettes à court terme

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
envers des tiers	91	91
envers des parties liées	-	-
	91	91

Dettes à long terme portant intérêts

En milliers de CHF	Échéance	Taux	31.12.2024	31.12.2023
Crédit bancaire vert	12.07.2039	1.75%	150 000	-
Green Bond	31.07.2037	2.65%	100 000	100 000
Banque Cantonale de Fribourg	30.06.2027	1.75%	2 000	2 000
Banque Cantonale de Fribourg			-	1 500
			252 000	103 500

Actions propres

En milliers de CHF	Nombre d'actions	31.12.2024	Nombre d'actions	31.12.2023
Etat au 1er janvier	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524
Achat	-	-	-	-
Vente	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524

Honoraires versés à l'organe de révision

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Prestations en matière de révision	47	47

Informations complémentaires

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

Participation des membres du Conseil d'administration et de la direction du Groupe au capital-actions

L'état de la détention d'actions se présente comme suit au 31.12.2024 :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	360 actions	<1%
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction	250 actions	<1%

Engagements conditionnels

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Engagements conditionnels	7 433	7 824

Constitution de gage en faveur de tiers

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023
Garanties pour le compte de sociétés du Groupe en faveur de tiers	5 018	25 585

Éléments importants survenus après la date du bilan

Par contrat de vente d'actions daté du 12 février 2025, Romande Energie Holding SA a fait l'acquisition auprès d'une partie liée de 20% supplémentaire du capital-actions de la société Romande Energie Services SA portant ainsi sa participation à 100% du capital-actions. Cette transaction n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2024.

Actionnaires importants

En %	2024	2023
Etat de Vaud	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne	3.05%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05%	3.05%

Participations directes

Raison sociale, siège	Devise	31.12.2024		31.12.2023	
		Capital-actions	Participation % *	Capital-actions	Participation % *
1) Romande Energie SA, Morges	CHF	36 150	100.00%	36 150	100.00%
2) Romande Energie Services SA, Prévèrenge **	CHF	25 000	80.00%	25 000	80.00%
2) Sitel SA, Morges	CHF	20 850	33.33%	20 850	33.33%
1) Bas-Valais Energie SA, Vouvry	CHF	19 898	72.00%	19 898	72.00%
1) Romande Energie Commerce SA en liquidation, Morges	CHF	15 294	73.90%	15 294	73.90%
1) EnergeO SA, Vinzel	CHF	14 000	25.00%	14 000	25.00%
1) GEOOL SA, Lausanne	CHF	10 000	30.00%	10 000	30.00%
1) ThermorésO SA, Vinzel	CHF	8 500	40.00%	8 500	40.00%
2) Romande Energie France SAS, Paris	EUR	7 700	100.00%	7 700	100.00%
1) Forces Motrices de Sembrancher SA, Sembrancher	CHF	6 000	20.60%	6 000	20.60%
1) Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	CHF	5 000	36.60%	5 000	36.60%

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 24.7 %

** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA).

Buts :

- 1) Production et/ou distribution et vente d'énergie
- 2) Autres

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2024

En milliers de CHF	31.12.2024
Solde reporté de l'exercice précédent	858 474
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	4 093
Bénéfice net de l'exercice	47 592
Bénéfice au bilan	910 159
Actions propres	(99 524)
Montant à disposition de l'assemblée générale	810 635
Dividende de CHF 1.44 par action	41 040
Report à nouveau	869 119
Total	910 159

La réserve générale ayant atteint 20% du capital-actions, il est suggéré de renoncer à toute nouvelle attribution.

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général a.i., Patrick Bertschy



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'organe de révision Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Romande Energie Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 145 à 149) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Eléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des sections auditées du rapport sur les rémunérations, du rapport de gouvernement d'entreprise, des indicateurs clés de performance audités du rapport de durabilité et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Richard Gattucci
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Calendrier 2025

Publication des résultats annuels 2024
08 avril 2025

Clôture du Registre des actions
30 avril 2025

123^{ème} Assemblée générale
14 mai 2025

Date Ex-dividende
16 mai 2025

Record Date
19 mai 2025

Paiement du dividende
20 mai 2025

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2025
02 septembre 2025

Contacts

Relations avec les investisseurs

René Lauckner, Trésorier
T +41 21 802 95 24
rene.lauckner@romande-energie.ch

Corporate governance

Otilie Morand, Secrétaire générale
T +41 21 802 96 49
ottilie.morand@romande-energie.ch

Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la durabilité
T +41 21 802 97 81
florence.schmidt@romande-energie.ch

Relations avec les médias

Caroline Monod, Conseillère en communication
T +41 21 802 95 78
caroline.monod@romande-energie.ch

Éditeur

Romande Energie Holding SA

Rue de Lausanne 53
Case postale
CH-1110 Morges 1
T +41 21 802 91 11
F +41 21 802 95 95
www.romande-energie.ch

Cheffe de projet: Caroline Monod

Graphisme: François Dumas, Dreamaxes.com

Photographies: Pedro Ribeiro et Valentin Flauraud

Soutien édition: Fabiola Genevaz et Dynamics Group

Impression: Neoprint SA

Traduction: Michael Dever & Associates

Romande Energie remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport annuel.

Groupe Romande Energie

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

